FUSION ABSORPTION DE LA SOCIETE NETMEDIA GROUP

PAR LA SOCIETE MAKHEIA GROUP

DOCUMENT ETABLI À L'OCCASION DE LA FUSION PAR ABSORPTION DE LA SOCIETE NETMEDIA GROUP PAR LA SOCIETE MAKHEIA GROUP (LA « FUSION »)

L'avis de réunion de l'assemblée générale des actionnaires de la Société MAKHEIA GROUP appelée à statuer sur la Fusion a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) numéro 133 du 7 novembre 2022.

Concernant la Société MAKHEIA GROUP, le présent document incorpore par référence les documents d'enregistrement universel déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers les 12 mai 2020, 30 avril 2021 et 29 avril 2022 respectivement sous les numéros D.20-0462, D.21-0418 et D.22-0404 (respectivement le « Document d'Enregistrement Universel MAKHEIA GROUP 2019 », le « Document d'Enregistrement Universel MAKHEIA GROUP 2020 » et le « Document d'Enregistrement Universel MAKHEIA GROUP 2021 ») ainsi que le rapport semestriel incluant les états financiers consolidés du semestre clos le 30 juin 2022 en ligne sur le site de MAKHEIA GROUP (www.makheia.com/finance). Un état comptable au 30 septembre 2022 figure en Annexe 5 des présentes.

Concernant la Société NETMEDIA GROUP : les comptes annuels, les rapports du commissaire aux comptes y afférents, les comptes consolidés et les rapports de gestion portant sur les exercices 2019, 2020 et 2021 figurent en Annexe 3 des présentes. Un état comptable au 30 septembre 2022 figure en Annexe 4 des présentes.

Le présent document est mis à la disposition des actionnaires, sans frais, 30 jours au moins avant la date des assemblées générales prévues sur première convocation :

- au siège social de la Société MAKHEIA GROUP situé 251 boulevard Pereire 75017 Paris, ainsi que sur le site Internet de la Société MAKHEIA GROUP (www.makheia.com/finance) ;
- au siège social de la société NETMEDIA GROUP situé 98 rue du château, 92100 Boulogne-Billancourt ;

CHAPITRE PRELIMINAIRE – PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT

1. Pour la Société MAKHEIA GROUP

La société MAKHEIA GROUP est une société anonyme au capital de 5 035 445,90 euros, dont le siège social est situé 251 boulevard Pereire 75017 Paris, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 399 364 751 (« MAKHEIA GROUP »).

Personne responsable de l'information

Monsieur Edouard Rencker, Président Directeur Général de la société MAKHEIA GROUP

Commissaire aux comptes

Titulaire

L'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2019, a nommé : DELOITTE & ASSOCIÉS, 6, place de la Pyramide – 92908 Paris-La Défense Cedex, représenté par Monsieur Benjamin HADDAD.

Le mandat de DELOITTE & ASSOCIES expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2. Pour la Société NETMEDIA GROUP

La société NETMEDIA GROUP est une société par actions simplifiée au capital de 31 219 euros, dont le siège social est situé 98 rue du château, 92100 Boulogne-Billancourt, et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 829 898 584 (« NETMEDIA GROUP »).

Personne responsable de l'information

Monsieur Pascal CHEVALIER, représentant légal de la société CPI (SASU immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 502 687 577), Président de la société NETMEDIA GROUP.

Commissaire aux comptes

Titulaire

YUMA AUDIT représenté par Monsieur Laurent HALFON

Société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 798 824 074

Dont le siège social est situé 5 rue Catulle Mendès 75017 Paris

Le mandat de YUMA AUDIT expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Suppléant

Monsieur Sami CHRIQUI

Le mandat de Monsieur Sami CHRIQUI expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

3. Nom du commissaire aux apports et à la fusion.

Le cabinet Altermès, dont le siège social est situé 47 boulevard de la Reine, 75008 Versailles, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 883 701 609, représenté par Monsieur Matthieu Fournier Le Ray, a été nommé par ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Nanterre en date du 21 octobre 2022.

CHAPITRE I^{er} - RENSEIGNEMENTS SUR L'OPERATION ET SES CONSEQUENCES

1.1. Aspect économique de la fusion

1.1.1. Liens préexistants entre les sociétés en cause

1.1.1.1. Liens en capital

La société NETMEDIA GROUP détient à la date du présent document 10 071 812 actions de la société MAKHEIA GROUP, soit 20% du capital et 19,32% des droits de vote (sur la base des droits de vote théoriques au 30 septembre 2022.)

1.1.1.2. Autres liens entre la société MAKHEIA GROUP et la société NETMEDIA GROUP

- les obligations convertibles :

La société NETMEDIA GROUP détient à la date du présent document, 434 OC 2016 de la société MAKHEIA GROUP.

La société NETMEDIA GROUP détient 2.000.000 OCA-2022 de la société MAKHEIA GROUP dont l'émission a été décidée le 28 octobre 2022.

Il est précisé que ces obligations convertibles disparaitront par l'effet de la fusion en raison de la confusion du créancier et du débiteur

- les mandataires communs :

Au jour de l'établissement du présent document, la société MAKHEIA GROUP et la société NETMEDIA GROUP n'ont aucun mandataire social commun.

1.1.2. Motifs et buts de l'opération

L'objectif de l'opération de fusion par absorption de NETMEDIA GROUP par MAKHEIA GROUP est de créer un nouveau leader Français des media BtoB, de la communication et du content marketing.

Le nouveau Groupe, ainsi constitué, entrera dans le Top 5 des Groupes de communication indépendants.

Cette opération fait suite à l'entrée de NETMEDIA GROUP au capital de MAKHEIA GROUP, intervenue mi-septembre. Pour rappel, NETMEDIA GROUP a acquis un bloc de 10 071 812 titres, soit 20% du capital de MAKHEIA GROUP, ainsi que la dernière tranche des obligations convertibles détenues par ISATIS CAPITAL.

Le projet de fusion vise à poursuivre la consolidation de la structure du nouveau Groupe.

Le Groupe fusionné, deviendra un acteur majeur des médias, du marketing et de la communication avec deux ancrages forts en BtoB et BtoC.

Le projet est de développer des offres uniques sur le marché en associant des expertises majeures pour les entreprises :

- Plateforme de marque et territoire d'expression,

- Le branding et la publicité,
- La création de plateforme digitale et l'amélioration de l'expérience client,
- L'optimisation des parcours d'achats omnicanaux,
- La production de contenu multicanal,
- Le social média et l'activation marketing,
- L'accompagnement des marques dans leur stratégie RSE/ESG

Le Groupe sera composé de 8 filiales opérationnelles, pour un chiffre d'affaires estimé de 40 M€ en 2023.

Les actions de la société MAKHEIA GROUP resteront admises aux négociations sur Euronext Growth.

1.1.2.1. Intérêt de l'opération pour la Société MAKHEIA GROUP et ses actionnaires

Les intérêts de l'opération pour la Société MAKHEIA GROUP et ses actionnaires sont :

- l'amélioration des conditions de financement,
- la réalisation d'économie de coûts de structure
- le bénéfice par chacune des sociétés de leur complémentarité d'activité.

1.1.2.2. Intérêt de l'opération pour la Société NETMEDIA GROUP et ses actionnaires

Les intérêts de l'opération pour la Société NETMEDIA GROUP et ses actionnaires sont :

- Le bénéfice de la cotation du Groupe et l'accès à une liquidité des titres,
- la réalisation d'économie de coûts de structure
- le bénéfice par chacune des sociétés de leur complémentarité d'activité.

1.2. Aspects juridiques de l'opération

1.2.1. L'opération elle-même

1.2.1.1. Date du projet de fusion

Le projet de traité de fusion a été signé le 4 novembre 2022.

1.2.1.2. Date d'arrêté des comptes utilisés pour la détermination des valeurs d'apport

Pour établir les conditions de l'opération, le conseil d'administration de la Société MAKHEIA GROUP et le Président de NETMEDIA GROUP ont décidé d'utiliser les comptes annuels établis au 31 décembre 2021.

En ce qui concerne la société MAKHEIA GROUP, lesdits comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 21 avril 2022, ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes et approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 juin 2022.

En ce qui concerne la société NETMEDIA GROUP, lesdits comptes ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes et approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 juin 2022.

1.2.1.3. Date de rétroactivité de l'opération et date de réalisation

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce les Parties ont expressément convenu que d'un point de vue comptable et fiscal les opérations de l'Absorbée seront considérées comme accomplies par l'Absorbante à compter du 1er janvier 2022 (Date de Prise d'Effet).

MAKHEIA GROUP sera réputée en avoir la jouissance rétroactivement à compter de la Date de Prise d'Effet, et toutes les opérations dont les éléments transmis auront pu faire l'objet à compter de la Date de Prise d'Effet jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion seront considérées de plein droit comme ayant été réalisées pour le compte et aux risques de MAKHEIA GROUP.

Cependant, la fusion ne deviendra définitive qu'au jour de la réalisation de la dernière des conditions suspensives suivantes :

- l'approbation de la Fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de l'Absorbée ;
- l'approbation de la Fusion et de l'augmentation de capital correspondante par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de l'Absorbante.

1.2.1.4. Date de réunion des organes de gestion des sociétés ayant approuvé l'opération

Ce projet de fusion a été approuvé par le Conseil d'Administration de MAKHEIA GROUP en sa séance du 3 novembre 2022.

1.2.1.5. Date de dépôt du projet de fusion au tribunal de commerce

Des originaux du projet de traité de fusion signés le 4 novembre ont été déposés aux greffes du Tribunal de Commerce de Paris le 10 novembre 2022 et de Nanterre le 10 novembre 2022.

1.2.1.6. Régime fiscal de l'opération

Impôts directs

Les Parties entendent soumettre la présente Fusion au régime de faveur prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions prévues à l'article 210 A 1. du Code général des impôts, la plus-value d'annulation dégagée par la Société Absorbante lors de l'annulation de ses propres titres apportés dans le cadre de la fusion sera expressément exonérée d'impôt sur les sociétés.

En conséquence, la Société Absorbante s'est engagée à respecter les prescriptions légales prévues à cet égard, pour autant qu'elles trouvent à s'appliquer, et notamment :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la Société Absorbée, ainsi que les provisions réglementées figurant le cas échéant au passif de son bilan, et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la présente Fusion ;
- (ii) à se substituer à la Société Absorbée pour la réintégration des plus-values et des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;

- (iii) à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées ou des biens qui leur sont assimilés en application des 5 et 6 de l'article 210 A du Code Général des Impôts, d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ;
- (iv) à réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, dans les conditions fixées par l'article 210 A-3-d du Code Général des Impôts, les plus-values dégagées par la Société Absorbée relatives aux biens amortissables transmis dans le cadre de la présente Fusion et à procéder, en cas de cession de l'un de ces biens, à l'imposition immédiate de la plus-value non encore réintégrée. Toutefois, la Fusion étant réalisée sur la base des valeurs nettes comptables, aucune plus-value ne sera constatée lors de la Fusion ;
- (v) à inscrire à son bilan les éléments d'actifs qui lui sont transmis, autres que les immobilisations ou les biens qui leur sont assimilés, pour la valeur que ces éléments avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ;
- (vi) à reprendre les engagements souscrits par la Société Absorbée à l'occasion de la réalisation d'opérations antérieures d'apports partiels d'actifs ou de fusions ou d'opérations assimilées soumises au régime fiscal de faveur prévu aux articles 210 A et 210 B du Code général des impôts, notamment quant au suivi des valeurs fiscales des biens transmis dans le cadre de ces opérations qui seraient compris dans le cadre du projet de Fusion ;
- (vii) à poursuivre, le cas échéant, l'engagement de conservation pendant un délai de deux ans des titres de participation reçus en apport pris par la Société Absorbée conformément aux dispositions des articles 145 et 216 du Code général des impôts.

La Société Absorbée élargira son groupe fiscal, au sens des dispositions prévues à l'article 223 A du CGI, aux filiales de la Société Absorbée membre du groupe fiscal formé par cette dernière, avec effet au 1er janvier 2022, date d'ouverture de l'exercice en cours de la Société Absorbée dans les conditions prévues au c) de l'article 223 L 6 du CGI. La Société Absorbante formulera cette option au plus tard fin avril 2023.

Obligations déclaratives

La Société Absorbante s'est engagée à accomplir au titre de la présente opération, pour son propre compte ainsi que pour celui de la Société Absorbée, les obligations déclaratives prévues au I de l'article 54 septies du Code général des impôts et à l'article 38 quindecies de l'annexe III au Code Général des Impôts.

La Société Absorbante doit également tenir à la disposition de l'Administration un registre du suivi des plus-values sur éléments d'actif non amortissables donnant lieu à sursis d'imposition, conformément au II de l'article 54 septies du Code général des impôts. Ce registre est conservé jusqu'à la fin de la troisième année qui suit celle au titre de laquelle le dernier bien porté sur le registre est sorti de l'actif de l'entreprise et dans les conditions prévues à l'article L 102 B du LPF.

Par ailleurs, la Société Absorbante s'est engagée à accomplir, pour le compte de la Société Absorbée, dans les 45 jours de la Date de Réalisation Définitive la déclaration de cessation prévue à l'article 221 du Code général des impôts à laquelle seront annexées les obligations déclaratives précitées.

La Société Absorbante s'est engagée également à produire, pour le compte de la Société Absorbée, dans les 60 jours suivants la Date de Réalisation Définitive, la déclaration de résultat prévue à l'article 201, 1 et 3 du Code général des impôts.

Droits d'enregistrement

La Fusion intervenant entre des personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, elle bénéficiera, de plein droit, de l'enregistrement gratuit visé par les dispositions prévues à l'article 816 du Code général des impôts.

Taxe sur la valeur ajoutée

Les Parties entendent bénéficier de la dispense de taxation prévue par l'article 257 bis du Code général des impôts pour les livraisons de biens et les prestations de services réalisées entre redevables lors de la transmission à titre onéreux ou à titre gratuit d'une universalité totale ou partielle de biens.

Conformément aux dispositions de cet article, le transfert de propriété de l'ensemble des biens et des services qui appartiennent à l'universalité transmise, quelle que soit leur nature (marchandises neuves et autres biens détenus en stocks, biens mobiliers corporels ou incorporels d'investissement, immeubles et terrains à bâtir), est dispensé de TVA et ne donnera pas lieu à régularisation de droits à déduction.

En application des dispositions précitées, la Société Absorbante sera tenue aux régularisations prévues à l'article 207 de l'annexe II du Code général des impôts qui auraient été exigibles si la Société Absorbée avait continué à utiliser les biens.

Par ailleurs, le cas échéant, la Société Absorbée transférera purement et simplement à la Société Absorbante les crédits et créances de TVA dont elle disposera au jour de la réalisation de la présente opération de fusion. La Société Absorbante reportera le montant du crédit de TVA transféré à la ligne 21 de sa déclaration de TVA (formulaire CA3) et indiquera l'origine de ce montant dans le cadre réservé à la correspondance.

Sur le plan formel, conformément au BOI-TVA-DECLA-20-30-20, § 20, publié au BOFIP et mis à jour le 16 juin 2021, le montant total hors taxe de l'universalité de biens transmise sera mentionné sur la ligne 05 (« autres opérations non imposables ») de la déclaration de TVA souscrite par la Société Absorbante et de celle souscrite par la Société Absorbée au titre de la période au cours de laquelle la Fusion prendra effet.

Maintien de régimes fiscaux de faveur antérieurs

La Société Absorbante reprend le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Absorbée à l'occasion d'opérations antérieures ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement et/ou d'impôts sur les sociétés, ou encore de taxes sur le chiffre d'affaires.

Autres taxes

De façon générale, la Société Absorbante se substituera de plein droit à la Société Absorbée pour toutes impositions, taxes ou obligations fiscales pouvant être mises à sa charge au titre de la Fusion et qui n'auraient pas fait l'objet d'une mention expresse dans le Traité de Fusion.

1.2.2. Contrôle de l'opération

1.2.2.1. Dates des assemblées générales appelées à approuver l'opération

Les dates fixées sur première convocation, pour les assemblées générales nécessaires sont les suivantes :

- Le 13 décembre 2022 à 10h30 au 10 rue du Débarcadère – 75017 Paris pour ce qui est de l'assemblée générale des actionnaires de la société MAKHEIA GROUP.
- Le 12 décembre 2022 à 9H00 heures au 98 rue du Château, 92100 Boulogne-Billancourt pour ce qui est de l'assemblée générale des actionnaires de la société NETMEDIA GROUP.

1.2.2.2. Commissaire aux apports et à la fusion

Statuant sur requête conjointe des sociétés MAKHEIA GROUP et NETMEDIA GROUP Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre a, par ordonnance en date du 21 octobre 2022, nommé le cabinet Altermès (47 boulevard de la Reine, 78000 Versailles) représenté par Monsieur Matthieu Fournier Le Ray, en qualité de commissaire à la fusion et aux apports, avec pour mission d'examiner les modalités de la fusion, d'apprécier la juste valeur des apports en nature, et d'établir un rapport sur le fondement duquel l'assemblée des actionnaires statuera.

Les rapports qui découlent de cette mission, rendus en date du 4 novembre 2022, figurent en annexe au présent document (Annexe 1) et seront remis à la disposition des actionnaires au siège social des sociétés MAKHEIA GROUP et NETMEDIA GROUP.

Le rapport sur la valeur des apports précité sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris, conformément à la réglementation en vigueur.

1.2.2.3. Experts désignés par le tribunal de commerce.

Néant.

1.2.3. Rémunération des apports

1.2.3.1. Augmentation de capital

MAKHEIA GROUP créera 254 994 213 actions nouvelles en rémunération du transfert de l'actif net de NETMEDIA GROUP, et procédera ainsi à une augmentation de capital d'un montant nominal de 25 499 421,30 euros.

Le capital de MAKHEIA GROUP sera donc augmenté de 25 499 421,30 euros et ainsi porté de 5 035 445,90 euros à 30 534 867,20 euros.

Il sera divisé en 305 348 672 actions entièrement libérées, toutes de même catégorie et de 0,10 euro de nominal.

Les 254 994 213 actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires de MAKHEIA GROUP, seront entièrement assimilées aux actions anciennes, porteront jouissance courante et donneront droit à toute distribution décidée postérieurement à leur émission.

Ces 254 994 213 actions nouvelles de MAKHEIA GROUP seront toutes négociables dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital de MAKHEIA GROUP rémunérant l'absorption par voie de fusion de NETMEDIA GROUP, conformément aux dispositions de l'article L. 228-10 du Code de commerce, et feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth sur la même ligne de cotation que les actions existantes sous le code ISIN FR0000072993.

Le code LEI de MAKHEIA GROUP est : 969500BVLJEPXKHGU456.

Il est rappelé qu'en application de l'article 28 des statuts de MAKHEIA GROUP, toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, bénéficieront d'un droit de vote double. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison

d’actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double sous réserve des exceptions prévues par la loi.

1.2.3.2. Réduction de capital

Néant

1.3. Comptabilisation des apports

En application des dispositions du Titre VII du règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des normes comptables relatif au plan comptable général, les apports réalisés dans le cadre de la fusion seront évalués sur la base de leur valeur réelle, selon les méthodes de valorisation figurant à l’annexe 3 du Traité de fusion.

1.3.1. Désignation et valeur des actifs apportés et des éléments de passif pris en charge.

Seront apportés à la Société MAKHEIA GROUP, au titre de la fusion et sous les garanties ordinaires de fait et de droit, tous les éléments composant l'actif de la Société NETMEDIA GROUP à la date du 31 décembre 2021, à charge pour la Société MAKHEIA GROUP d'acquitter les dettes constituant à la même date le passif de la Société absorbée.

La fusion constituant une transmission à titre universel des actifs et passifs de la Société NETMEDIA GROUP, ceux-ci seront intégralement transférés à la Société MAKHEIA GROUP du seul fait de sa réalisation.

L'ensemble des éléments d'actif et de passif de la Société NETMEDIA GROUP dont la désignation suit sera apporté dans le cadre de la fusion à leur valeur réelle au 31 décembre 2021 pour leur valeur ci-après indiquée, estimée à ladite date, cette désignation étant énonciative et non limitative.

Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles transférées par NETMEDIA GROUP comprennent :

ELEMENTS TRANSMIS	*Valeur brute en euros au 31/12/21*	*Amortissement / provision en euros*	*Valeur nette comptable*	*Ajustement valeur réelle*	*Valeur réelle nette en euros*
Fonds commercial	-			33 811 234,30 €	33 811 233,30 €

Immobilisations financières

Les immobilisations financières transférées par NETMEDIA GROUP comprennent :

ELEMENTS TRANSMIS	*Valeur brute en euros au 31/12/21*	*Amortissement / provision en euros*	*Valeur nette comptable*	*Ajustement valeur réelle*	*Valeur réelle nette en euros*
Autres Participations	6 569 972 €	-	6 569 972 €	-	6 569 972 €
Autres immobilisations financières	164 200 €	-	164 200 €	-	164 200 €

Actif circulant

Les éléments d'actif circulant transférés par NETMEDIA GROUP comprennent :

ELEMENTS TRANSMIS	*Valeur brute* *en euros*	*Amortissement / provision* *en euros*	*Valeur nette comptable*	*Ajustement valeur réelle*	*Valeur réelle nette* *en euros*
Créances clients et comptes rattachés	844 689 €	-	844 689 €		844 689 €
Autres créances	3 461 463 €	-	3 461 463 €	-	3 461 463 €
Valeurs mobilières de placement	2 000 €	-	2 000 €	-	2 000 €
Disponibilités	137 337 €	-	137 337 €	-	137 337 €

Comptes de régularisation

ELEMENTS TRANSMIS	*Valeur brute* *en euros*	*Amortissement / provision* *en euros*	*Valeur nette comptable*	*Ajustement valeur réelle*	*Valeur réelle nette* *en euros*
Frais d'émission d'emprunts à décaler	6 640 €	-	6 640 €	-	6 640 €

LES ACTIFS TRANSFERES PAR NETMEDIA GROUP S'ELEVENT DONC A UN MONTANT GLOBAL NET DE : 44 997 534,30 euros

La Société MAKHEIA GROUP prendra en charge les éléments de passif suivants :

Emprunt obligataires convertibles	2 522 340 €
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	200 000 €
Emprunts et dettes financières divers	159 990 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	681 781 €
Dettes fiscales et sociales	175 271 €
Autres dettes	4 837 257 €

LES PASSIFS PRIS EN CHARGE PAR MAKHEIA GROUP S'ELEVENT DONC A UN MONTANT DE :

8 576 639 euros

Détermination de l'actif net apporté par la Société Absorbée

Des désignations et évaluations ci-dessus, il résulte que :

- les éléments d'actifs apportés par NETMEDIA GROUP s'élèvent à : 44 997 534,30euros

- le passif pris en charge par MAKHEIA GROUP s'élève à : **8 576 639 euros**

Evènements de la Période Intercalaire

Les éléments d'actifs et de passifs apportés par absorption de NETMEDIA GROUP tels qu'ils figurent dans les comptes sociaux de NETMEDIA GROUP au 31 décembre 2021 doivent être corrigés des éléments suivants intervenus sur NETMEDIA GROUP à partir du 31 décembre 2021 :

- Les augmentations de capital par apport en nature en date du 30 juin 2022 qui se sont traduits par une augmentation des capitaux propres d'un montant de 410.745,60 euros pour le premier apport et de 315 458,10 euros pour le deuxième apport soit un total de 726.203,70 euros qu'il convient d'ajouter à l'actif net transmis.
- Les conversions des obligations convertibles en date du 27 juillet 2022 qui se sont traduites par une augmentation des capitaux propres d'un montant de 149 930 euros qu'il convient d'ajouter à l'actif net transmis.
- L'augmentation de capital par apport en numéraire en date du 25 octobre 2022 qui se traduit par une augmentation des capitaux propres d'un montant de 4 164 534 euros qu'il convient d'ajouter à l'actif net transmis.
- L'annulation des actions auto détenues devant intervenir avant la date de la réalisation définitive de la fusion qui se traduit par une diminution des capitaux propres d'un montant de 2 000 euros qu'il convient de soustraire à l'actif net transmis.

L'actif net apporté corrigé ressort ainsi à :

• Eléments d'actifs apportés par NETMEDIA GROUP s'élèvent à	44 997 534,30 euros
• Augmentation de capital par apports en nature en date du 30 juin 2022	+ 726 203,70 euros
• Les conversions des obligations convertibles en date du 27 juillet 2022	+ 149 930 euros

• Augmentation de capital par apports en numéraire en date du 25 octobre 2022, constatée aux termes des décisions du président le 25 octobre 2022	+ 4 164 534 euros
• Annulation des 2000 actions autodétenues à intervenir avant la date de réalisation de la fusion	- 2 000 euros
• Passif pris en charge par MAKHEIA GROUP s'élève à	- 8 576 639 euros

ACTIF NET APPORTE CORRIGE **41 459 563 euros**

Si la réduction de capital par annulation des 2000 actions auto détenues n'était pas réalisée à la date de la réalisation de la fusion, le montant de l'actif net apporté serait ajusté en conséquence.

1.3.2. Engagements hors bilan

MAKHEIA GROUP bénéficiera des engagements reçus par NETMEDIA GROUP au titre des biens et droits transférés, se substituera à NETMEDIA GROUP et sera seule tenue, dans la charge des engagements donnés par cette dernière au titre des biens et droits transférés.
Liste des engagements hors bilan reçus et donnés par NETMEDIA GROUP :

- Garantie de passif au bénéfice de NETMEDIAGROUP (dans le cadre de l'acquisition de Uprogress),
- Promesse d'achat d'actions consentie par NETMEDIAGROUP (dans le cadre de l'acquisition de Uprogress),
- Nantissement des titres de la société EDITIABYS et de la société NETMEDIAEUROPE en garantie de contrats de prêt.

1.3.3. Prime de fusion

La différence entre :

- l'actif net apporté, soit 41 459 563 euros
- et le montant nominal des actions à créer par l'Absorbante, soit 25 499 421,30 euros

représentant la somme de : 15 960 141,70 euros

Constitue la prime brute de fusion.

Le montant final de la prime de fusion sera donc de : 15 960 141,70 euros

Si la réduction de capital de NET MEDIA GROUP par annulation des 2000 actions auto détenues n'était pas réalisée à la date de la réalisation de la fusion, le montant de l'actif net apporté et le montant de la prime seraient ajustés en conséquence, étant précisé que la prime de fusion réajustée serait ensuite

diminuée de la valeur comptable des actions auto détenues et que la prime de fusion nette s'élèverait à 15 960 141,70 euros.

La prime de fusion sera portée au compte "Prime d'émission", au passif du bilan de la Société Absorbante. Sur celle-ci porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux de MAKHEIA GROUP. Elle pourrait recevoir toute affectation conforme aux principes en vigueur décidée par l'assemblée générale des actionnaires de MAKHEIA GROUP. Notamment, il sera proposé à l'assemblée générale de MAKHEIA GROUP appelée à approuver le présent projet de fusion de décider ou d'autoriser tout prélèvement sur son montant en vue de reconstituer le cas échéant les provisions réglementées existant au bilan de NETMEDIA GROUP, de l'imputer de tout ou partie des frais et droits résultant de la présente opération de fusion et de prélever sur ladite Prime de Fusion les sommes nécessaires pour la dotation à la réserve légale et plus généralement de faire toute affectation conforme aux règles en vigueur.

1.4. Rémunération des apports

1.4.1 Critères de Valorisation des sociétés MAKHEIA GROUP et NETMEDIA GROUP

Le rapport d'échange proposé a été déterminé suivant une approche multicritères reposant sur les méthodes de valorisation usuelles et appropriées pour l'opération envisagée, tout en tenant compte des caractéristiques intrinsèques des sociétés MAKHEIA GROUP et NETMEDIA GROUP et de leur secteur.

Les méthodes suivantes ont été utilisées afin de déterminer une valeur pondérée :

- **S'agissant de Netmedia Group**

  - *Augmentation de capital d'octobre 2022*

La direction de Netmedia a indiqué avoir réalisé fin octobre 2022 une augmentation de capital de 4 M€ externalisant une valeur d'entreprise post money de 39 M€.

  - *DCF*

Nous avons retenu les éléments suivants :

- Un taux de croissance à l'infini de 1,5% ;
- Un taux d'actualisation de 12% intégrant une prime de risque de marché de 5%, un taux sans risque de 2,5% et un Beta spécifique à la société de 1,90 ;

Selon la méthode du DCF, **la valorisation de Netmedia s'établit à 48,40 M€**

  - *Comparaisons boursières*

Nous avons retenu un échantillon de sociétés cotées évoluant dans l'univers des médias aussi bien des acteurs traditionnels que ceux ayant réussi la bascule dans le digital.

Nous obtenons une valorisation moyenne sur la base des ratios de VE/CA, VE/EBITDA et de PER pour la période 2022^{e}-2024^{e} de 23,49 M€.

- ***S'agissant de Makheia Group***

  - *Méthode des transactions comparables*

Le 16 septembre 2022, Makheia a annoncé que NetMedia Group a acquis un bloc de 10 071 812 titres, ce qui représente près de 20% du capital de Makheia Group.
L'acquisition de ce bloc s'est faite au prix de 0,16 € par action. Le prix de 0,16 € par action fait ressortir une prime de 33% sur la moyenne des 30 derniers cours de bourse.
En tenant compte d'un nombre action total composant le capital de Makheia de 50 354 459 cette opération fait ressortir une valorisation de Makheia de 8,06 M€.

  - *Référence au cours de bourse*

Au 6 octobre 2022, la capitalisation boursière de Makheia s'élève à 8,21 M€. Le flottant est de 75,6% soit 6,2 M€.
Sur une base annuelle, le marché du titre est actif puisque le volume échangé représente 419% du

flottant et 317% du capital.
Sur une base quotidienne, le volume est plus faible avec en moyenne 674 303 titres échangés par jour au cours des 3 derniers mois, soit 1,2% du capital. La liquidité relativement réduite peut donc être un frein pour les investisseurs.
On peut donc en conclure que si le cours de bourse du groupe constitue une référence pour une estimation immédiate de la valeur de marché de ses activités, il est vraisemblable qu'il intègre une décote liée à cette liquidité réduite.

Selon plusieurs études académiques, il est établi que le cours de bourse intègre une décote de liquidité comprise entre 20% et 40%. Après correction de cette décote, **la valeur de marché des capitaux propres de Makheia s'établit entre 9,34 M€ et 12,45 M€**, selon le pourcentage supposé de décote.
Sur ces bases et après prise en compte de l'endettement financier net et des autres passifs à caractère de dette, la valeur d'entreprise de Makheia ressort dans une fourchette allant de 10,30 M€ à 13,41 M€.

- *DCF*

Nous avons retenu également les éléments suivants :

- Un taux de croissance à l'infini de 1,5% ;
- Un taux d'actualisation de 12% intégrant une prime de risque de marché de 5%, un taux sans risque de 2,5% et un Beta spécifique à la société de 1,9 ;

Selon la méthode du DCF, la valorisation de Makheia s'établit **à 7,91 M€.**

- *Comparaisons boursières*

Nous avons retenu un échantillon de sociétés cotées évoluant dans l'univers de la communication et de la publicité.

Nous obtenons une valorisation moyenne sur la base des ratios de VE/CA, VE/EBITDA et de PER pour la période 2022^{e}- 2024^{e} de 4,50 M€.

1.4.2 Justification de l'élimination d'autres critères habituellement utilisés

Les méthodes suivantes n'ont pas été retenues :

- **S'agissant de Netmedia Group**

Référence directe assise sur l'actif net comptable consolidé

En général, l'actif net comptable d'une entreprise n'est pas considéré comme une référence pertinente de la Valeur Intrinsèque des actions, notamment parce qu'il n'intègre ni le goodwill généré en interne par la croissance et la rentabilité du portefeuille d'activités, ni les plus-values éventuelles susceptibles d'être dégagées par la cession d'actifs non directement nécessaires à l'exploitation.

Référence au cours de bourse

Netmedia Group n'est pas coté en bourse.

- **S'agissant de Makheia Group**

Référence directe assise sur l'actif net comptable consolidé

En général, l'actif net comptable d'une entreprise n'est pas considéré comme une référence pertinente de la Valeur Intrinsèque des actions, notamment parce qu'il n'intègre ni le goodwill généré en interne par la croissance et la rentabilité du portefeuille d'activités, ni les plus-values éventuelles susceptibles d'être dégagées par la cession d'actifs non directement nécessaires à l'exploitation.

1.4.3 Synthèse de valorisation

Pour réaliser le travail de valorisation, un cabinet externe a été mandaté pour travailler d'une part sur la valorisation d'entreprise et déterminer la parité d'échange.

Le cabinet s'est appuyé sur des données transmises par chaque société, étant précisé que ces données ne constituent aucunement des objectifs ni des prévisions et sont soumises aux aléas du marché (opportunités, conditions, etc.).

Plusieurs méthodes ont été utilisées afin de déterminer une valeur pondérée.
Sur ces bases, il en ressort, en fonction des différentes méthodes, les valorisations suivantes :

- **Netmedia de 41,46 M€ soit 1 418,92 € par action**

Méthode	Valorisation (M€)	Pondération	Contribution (M€)
DCF	48,40	50%	24,20
Comparaisons Boursières	23,49	25%	5,87
Augmentation Capital Octobre 2022	39,00	25%	9,75
		Valorisation pondérée	**39,82**
+ Valeur participation Makheia			1,64
		Total (M€)	**41,46**
	Nombre d'actions		29 219
	Valorisation par action (€)		**1 418,92**

La valorisation pondérée de Netmedia ressort à 39,82 M€.
En ajoutant la valeur de la participation détenue dans Makheia qui s'élève à 1,64 M€, la valorisation totale de Netmedia Group ressort à 41,46 M€.

En tenant compte d'un nombre d'actions de Netmedia après annulation de l'autocontrôle de 29 219, nous obtenons une valeur par action de 1 418,92 €.

- **Makheia de 8,19 M€ soit 0,162585 € par action**

Méthode	Valorisation (M€)	Pondération	Contribution (M€)
DCF	7,91	50%	3,96
Comparaisons Boursières	4,50	5%	0,23
Prix Entrée NetMedia	8,06	35%	2,82
Cours de bourse - Scénario bas	10,30	5%	0,51
Cours de bourse - Scénario haut	13,41	5%	0,67
Total (M€)		**100%**	**8,19**
Nombre d'actions (M)			50,354
Valorisation par action (€)			**0,162585**

La valorisation pondérée de Makheia ressort à 8,19 M€ soit 0,16258 € par action.

Dans le cadre d'une absorption de Netmedia par Makheia par émission de titres, la parité d'échange s'établit selon les travaux à 8 727,3. Dans un but d'éviter la gestion des rompus, il a été décidé d'arrondir au nombre entier le plus proche soit 8 727.

1.4.4 Rapport d'échange

Le rapport d'échange retenu prévoit l'émission de 254 994 213 nouvelles actions ordinaires MAKHEIA GROUP pour 29 219 action ordinaire NETMEDIA GROUP, correspondant à une parité induite de 8 727 actions MAKHEIA GROUP pour 1 action NETMEDIA GROUP.

Il devrait résulter de cette parité, la création de 254 994 213 actions nouvelles MAKHEIA GROUP.

En conséquence, en rémunération et représentation de l'actif net corrigé de NETMEDIA GROUP transféré au titre de la Fusion, il sera attribué aux actionnaires de NETMEDIA GROUP 254 994 213 actions nouvelles entièrement libérées, à créer par MAKHEIA GROUP, selon le rapport d'échange susmentionné.

1.5. Conséquences

1.5.1. Conséquence pour la société MAKHEIA GROUP et ses actionnaires

1.5.1.1. Tableau faisant ressortir l'impact de l'opération sur les capitaux propres

	Nombre d'actions[1]	**Capital Social**	**Prime de fusion**
Situation de départ	50 354 459	5 035 445,90 €	-
Conséquence du nombre total d'actions nouvelles	254 994 213	25 499 421,30€	15 960 141,70€
Situation après l'opération	**305 348 672**	**30 534 867,20 €**	15 960 141,70 €

[1] Les obligations convertibles MAKHEIA GROUP en circulation disparaitront par l'effet de la fusion en raison de la confusion du créancier et du débiteur.

1.5.1.2. Répartition après opération, avec indication des pourcentages en capital et en droits de vote

Actionnaire	Nombre total d'actions	% du capital	Total des droits de vote théoriques	% de droits de vote théoriques (a)
CPI*	74 607 123	24,43%	74 607 123	24,29%
JAG**	43 364 463	14,20%	43 364 463	14,12%
EV CENTRE OUEST 3	34 462 923	11,29%	34 462 923	11,22%
BNP Dev	27 830 403	9,11%	27 830 403	9,06%
HL Finances***	16 476 576	5,40%	16 476 576	5,36%
Autodétention	10 071 812	3,30%	10 071 812	3,28%
Public	98 535 372	32,27%	100 307 273	32,67%
TOTAUX	**305 348 672**	**100,00%**	**307 120 573**	**100,00%**

**société contrôlée par M. Pascal Chevalier*

***Société contrôlée par M. Gautier Normand*

****Société contrôlée par M. Hervé Lenglart*

(a) sur la base des droits de vote théoriques au 30 septembre 2022

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détiendrait directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 5% du capital ou des droits de vote.

1.5.1.3. Changement envisagé dans la composition des organes d'administration et de direction

Il est proposé à l'assemblée générale de Makheia Group de statuer sur la nomination de Messieurs Pascal Chevalier, Gautier Normand et Hervé Lenglart en qualité d'administrateurs sous la condition suspensive de l'adoption des résolutions relatives à l'approbation du projet de fusion et de

l'augmentation du capital social consécutive à la fusion (les fiches candidat seront disponibles sur le site internet de Makheia Group dans les délais prévus par la réglementation).

1.5.1.4. Évolution de la capitalisation boursière :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution théorique de la capitalisation boursière de MAKHEIA GROUP avant et après la réalisation de la Fusion :

	Avant réalisation de la Fusion	**Après réalisation de la Fusion**
Nombres de titre de capital*	50 354 459	305 348 672
Valeur de référence (€)**	0,1546 €	0,1546 €
Capitalisation (K€)	7 784 799 €	47 206 905 €

** A la date du présent document.*

*** Cours moyen pondéré des volumes des 3 mois précédant l'annonce de la Fusion le 13 octobre 2022. Souce : Bloomberg*

1.5.2. Conséquences pour la société apporteuse et ses actionnaires

A l'issue de la fusion, l'ensemble des actionnaires de la société NETMEDIA GROUP représenteront 13,19 % du capital de la société absorbante et l'ensemble des actionnaires de la société NetMedia Group représenteront environ 83,51% du capital[2]. Il est précisé qu'aucun actionnaire de concert ne détiendra plus de 25% du capital.

[2] *L'autocontrôle correspondant aux actions détenues aujourd'hui par NetMedia Group s'élèverait à 3,30% du capital à l'issue de la fusion*

CHAPITRE II - PRESENTATION DE LA SOCIETE MAKHEIA GROUP, SOCIETE ABSORBANTE

Des renseignements détaillés sur la situation juridique, l'activité, les comptes individuels et consolidés, les rapports du commissaire aux comptes y afférents, les rapports spéciaux du commissaire aux comptes, les évolutions récentes et perspectives d'avenir de MAKHEIA GROUP figurent dans le Document d'Enregistrement Universel MAKHEIA GROUP 2021. Ce document est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur simple demande au siège de MAKHEIA GROUP ou en consultant son site Internet de MAKHEIA GROUP (www.makheia.com/finance).

2.1. Répartition du capital et des droits de vote.

A la connaissance de la société et à la date du présent document, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaire	Nombre total d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques*
Edouard Rencker	1 347 191	2,68%	2 173 946	15,04%
Netmedia Group	10 071 812	20%	10 071 812	69,66%
Autodétention	31 348	0,06%	0	0%
Autres actionnaires nominatifs	381 148	0,76%	446 248	3,09%
Public	38 522 960	76,50%	1 766 368	12,22%
TOTAUX	**50 354 459**	**100%**	**14 458 374**	**100%**

* Sur la base des droits de vote théoriques au 30 septembre 2022

2.2. Faits significatifs intervenus depuis le dépôt du Document d'Enregistrement Universel MAKHEIA GROUP 2021

Les faits significatifs intervenus depuis le dépôt du Document d'Enregistrement Universel MAKHEIA GROUP 2021 ainsi que les comptes consolidés de MAKHEIA GROUP arrêtés au 30 juin 2022 figurent dans le Rapport Semestriel MAKHEIA GROUP 2022, disponible, sans frais et sur simple demande, au siège social de MAKHEIA GROUP ainsi que sur le site Internet de MAKHEIA GROUP (www.makheia.com/finance).

A l'exception de l'opération de Fusion et des évènements ayant fait l'objet des communiquésmentionnés ci-après et disponibles sur le site de la société, aucun fait significatif n'est intervenu depuis la publication du Rapport Semestriel MAKHEIA GROUP 2022 :

- Communiqué du 13 octobre 2022 : Projet de fusion entre Makheia Group et NetMedia Group
- Communiqué du 4 novembre 2022 : Makheia émet des obligations convertibles
- Communiqué du 7 novembre 2022 : Fusion Netmedia x Makheia : Vote à l'unanimité du Conseil

2.3. Facteurs de risques liés à l'opération de fusion

Les risques liés à la Fusion sont les suivants :

L'émission d'actions nouvelles dans le cadre de la Fusion entrainerait la dilution très significative des actionnaires existants de MAKHEIA GROUP.

L'émission des actions nouvelles MAKHEIA GROUP dans le cadre de la Fusion impliquerait l'émission de 254 994 213 actions nouvelles de MAKHEIA GROUP. Le capital social de MAKHEIA GROUP est composé avant la fusion de 50 354 459 actions.

Ainsi, un actionnaire détenant 1% du capital de MAKHEIA GROUP avant la Fusion détiendrait, à l'issue de la Fusion, 0,16 %.

La Fusion entraînerait une dilution très significative des actionnaires actuels de MAKHEIA GROUP.

A l'issue de l'opération, la société CPI (société contrôlée par Monsieur Pascal CHEVALIER) prendrait 24,43%% du capital et 24,29 % des droits de vote (sur la base des droits de vote théoriques au 30 septembre 2022).

La réalisation de la Fusion pourrait affecter le cours de l'action MAKHEIA GROUP

La réalisation de la Fusion pourrait avoir un effet favorable ou défavorable sur le cours de l'action MAKHEIA GROUP.

Le nombre d'actions nouvelles MAKHEIA GROUP émises dans le cadre de la Fusion ne varierait pas en fonction de l'évolution du cours de bourse

Les cours de l'action MAKHEIA GROUP pourrait varier, à la baisse comme à la hausse, entre la date à laquelle le projet de Fusion et la Parité d'Echange visée ci-dessus ont été arrêtés et la date à laquelle la Fusion serait réalisée. Toutefois, le nombre d'actions MAKHEIA GROUP émises dans le cadre de la Fusion ne ferait pas l'objet d'ajustement à la Date de Réalisation de la Fusion en fonction de la variation du cours de bourse des actions des deux sociétés.

Des actionnaires pourraient souhaiter céder les actions nouvelles émises dans le cadre de la Fusion ce qui pourrait impacter le cours de bourse de MAKHEIA GROUP

Les actionnaires de NETMEDIA GROUP recevant des actions MAKHEIA GROUP dans le cadre de la Fusion pourraient décider de céder sur ou hors marché tout ou partie de leurs actions MAKHEIA GROUP, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le cours de l'action MAKHEIA GROUP.

La Fusion est soumise à des conditions suspensives

La Fusion est soumise aux conditions suspensives exposées à la section 1.2.1.3 du présent document qui pourraient ne pas être levées afin de permettre la réalisation de la Fusion.

Certains créanciers de NETMEDIA GROUP pourraient former opposition à la Fusion pour demander le paiement de leur créance ou la constitution de garanties par MAKHEIA GROUP

Dans le cadre de la procédure de Fusion, les créanciers de NETMEDIA GROUP pourraient demander le paiement de leurs créances ou la constitution de garanties par MAKHEIA GROUP devant le tribunal de commerce. Cette procédure pourrait ne pas être terminée à la Date de Réalisation de la Fusion.

Certains établissements financiers créanciers de NETMEDIA GROUP pourraient demander le remboursement anticipé de leurs créances du fait de la Fusion

Dans le cadre de la procédure de Fusion, les établissements financiers créanciers de NETMEDIA GROUP pourraient demander le remboursement anticipé de leurs créances. Des discussions sont en cours avec eux. Ces discussions pourraient ne pas être terminées à la Date de Réalisation de la Fusion.

2.4. Déclaration sur le fonds de roulement net

MAKHEIA GROUP et NETMEDIA GROUP atteste que, de leur point de vue, le fonds de roulement net consolidé du futur ensemble fusionné sera suffisant au regard de leurs obligations actuelles au cours des douze (12) mois à compter de la réalisation de la fusion.

2.5. Capitaux et endettement

Le tableau ci-dessous présente la situation de l'endettement et des capitaux propres consolidés de MAKHEIA GROUP au 30 septembre 2022

A- dettes courantes	
faisant l'objet de sûretés	
ne faisant pas l'objet de sûretés	5 006 409
Total (A)	**5 006 409**
B - dettes non courantes (hors partie courante des dettes long terme)	
faisant l'objet de sûretés	
ne faisant pas l'objet de sûretés	333 515
Total (B)	**333 515**
C - capitaux propres part du groupe	
Capital social	5 035 446
Réserve légale	523 730
Autres réserves	844 561
Total (C)	**6 403 737**

Endettement financier au 30 septembre 2022 (en milliers d'euros) :

Trésorerie	563 184
Valeurs mobilières de placement	17 108
A - total des liquidités	**580 292**
Concours bancaires courants	

Dettes financières courantes	683 744
B - total des dettes financières courantes	**683 744**
C - endettement financier net à court terme (B) - (A)	**103 452**
D - dettes financières non courantes	**62 974**
E -endettement financier net (C) + (D)	**166 426**

Depuis le 30 septembre 2022 les opérations suivantes ont impacté l'endettement financier de MAKHEIA GROUP :

- L'émission de 2000 000 Obligations Convertibles de 0,14 euro de valeur nominale, décidée par le Conseil d'administration du 21 octobre sur délégation de l'Assemblée Générale extraordinaire du 20 juillet 2022..

2.6. Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission

Se référer au paragraphe 1.5.1 qui traite des conséquences pour MAKHEIA GROUP et ses actionnaires.

2.7. Dépenses liées à l'émission

Le montant des frais liés à la Fusion est estimé à environ 100 K euros.

2.8. Dilution

Incidence de l'opération sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du groupe pour le titulaire d'une action MAKHEIA GROUP préalablement à celle-ci :

En euros	**Quote-part des capitaux propres consolidés part du groupe au 30/06/2022 par action en circulation**
Avant la Fusion	0,18
Après la Fusion	0,16

Incidence de l'opération sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital de MAKHEIA GROUP préalablement à celle-ci

	Participation de l'actionnaire en %

Avant la Fusion	**1%**
Après la Fusion	**0,16 %**

2.9. Informations complémentaires

Les rapports du commissaire à la fusion sur la valeur des apports en nature et sur les modalités de la Fusion sont respectivement reproduits en Annexe 1 du présent document.

2.10. Etat comptable de l'article R.236-3 du Code de commerce

Le présent document contient en Annexes 4 et 5, les états comptables au 30 septembre 2022 des sociétés MAKHEIA GROUP ET NETMEDIA GROUP.

CHAPITRE III - PRESENTATION DE LA SOCIETE NETMEDIA GROUP, SOCIETE ABSORBEE

3.1. Renseignements généraux

Des renseignements détaillés sur la situation juridique, l'activité, les comptes individuels, les rapports du commissaire aux comptes y afférents et les comptes consolidés, figurent à l'Annexe 3 des présentes qui regroupent les comptes annuels et consolidés et rapports de gestion des 3 derniers exercices.

3.1.1. Dénomination et siège social

La société NETMEDIA GROUP a son siège social 98 rue du Château, 92100 Boulogne-Billancourt.

3.1.2. Date de constitution et durée de la société.

La société a été constituée en 2017 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre le 24 mai 2017, pour une durée de 99 années expirant le 23 mai 2116, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

3.1.3. Législation relative à la société NETMEDIA GROUP et forme juridique.

La société NETMEDIA GROUP est une société par actions simplifiée de droit français régie par les dispositions du Code de Commerce applicables à cette forme de société et par ses statuts.

3.1.4. Objet social

Aux termes de l'article 2 de ses statuts, la Société a pour objet, de manière directe ou indirecte, tant en France qu'à l'étranger :

- l'acquisition, la détention, la gestion, la cession ou la prise de toute participation, de quelque manière que ce soit et pour son compte, à titre minoritaire ou majoritaire, dans le capital social et les droits de vote de sociétés existantes ou à créer, et dans toutes autres personnes morales quelle que soit leur forme juridique, ainsi que la souscription à cet effet de tout financement quel qu'en soit la forme ;
- plus généralement, apporter toute assistance utile, administrative, financière, juridique, comptable, notamment, sous toutes les formes, aux sociétés et autres personnes morales dans lesquelles elle détient des participations ;
- enfin réaliser toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en favoriser le développement ou l'extension.

La Société peut agir, en tous pays, pour son compte ou le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association ou société avec toutes autres personnes physiques ou morales de droit privé ou de droit public et réaliser, sous quelle que forme que ce soit, directement ou indirectement les opérations rentrant dans l'objet social.

3.1.5. Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés - Code APE.

La société NETMEDIA GROUP est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 829 898 584 ; son code APE est le 6420Z.

3.1.6. Organes de direction :

La société NETMEDIA GROUP est une SAS qui a pour Président la société CPI, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 502 687 544, représentée par M. Pascal Chevalier et pour Directeurs généraux, la société JAG Conseils, SARL immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 789 696 648 représentée par M. Gautier Normand, et la société HL Finances, société civile immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 838 381 168 représentée par Hervé Lenglart.

3.1.7. Commissaires aux comptes :

Se référer au paragraphe 2 du chapitre préliminaire du présent document.

3.1.8. Conventions particulières :

Le dernier rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 mentionnait l'absence de convention.

3.1.9. Lieux où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société.

L'ensemble des documents relatifs à la société NETMEDIA GROUP peut être consulté au siège social de la société.

3.2. Renseignements de caractère général concernant le capital

3.2.1. Capital

Le capital social est fixé à 31 219 euros, divisé en 31 219 actions ordinaires de 1 euro chacune de valeur nominale, intégralement libérées.

La société détient, à la date du présent document, 2 000 actions propres.

3.2.2. Caractéristiques des titres financiers donnant accès au capital.

Néant

3.2.3. Répartition du capital et des droits de vote.

A la connaissance de la société et à la date du présent document, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaire	Nombre total d'actions	% du capital et des droits de vote
CPI	8 459	27,38%
JAG CONSEILS	4 969	15,92%

EV CENTRE OUEST 3	3 949	12,65%
BNP DEV	3 189	10,21%
Autodétention	2000	6,41%
HL Finances	1 888	6,05%
Autres actionnaires*	6 675	21,38%
TOTAUX	**31 219**	**100%**

*Détenant moins de 5% du capital

3.3. Renseignements relatifs à l'activité de la société NETMEDIA GROUP

3.3.1. Description des principales activités de l'émetteur et de son groupe avec mention des principales catégories de produits et/ou de services rendus

NETMEDIA GROUP est un groupe spécialisé dans le conseil, l'élaboration de contenus et agence en matières de développement marketing, communication éditoriale et évènementielle, génération de leads BtoB, formation et recrutement.

3.3.2. Montant net du chiffre d'affaires réalisé au cours des trois derniers exercices

Exercice clos le	***Chiffre d'affaires consolidé en K Euro***
31/12/2021	*16 775*
31/12/2020	*14 125*

Il est précisé que NETMEDIA GROUP a établi pour la première fois des comptes consolidés sur l'exercice clos le 31 décembre 2020.

3.3.3. Évolution des effectifs de la société et de son groupe au cours des 3 derniers exercices

Exercice clos le	***Effectif Groupe***
31/12/2021	*124*
31/12/2020	*103*
31/12/2019	*95*

3.3.4. Indication de tout litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière de l'émetteur ou de son groupe

Il n'y a aucun litige à caractère significatif actuellement en cours au sein du groupe Netmedia.

3.4. Renseignements financiers

3.4.1. Comptes consolidés résumés de l'émetteur sur 3 ans

Les comptes individuels de NETMEDIA GROUP pour les exercices 2019, 2020 et 2021 ainsi que les rapports du commissaire aux comptes y afférents figurent en Annexe 3 du présent document.

Les comptes consolidés de NETMEDIA GROUP pour les exercices 2020 et 2021 (non audités) figurent en Annexe 3 du présent document.

3.4.2. Extraits significatifs des annexes nécessaires à l'appréciation correcte des données extraites du compte de résultat et du bilan

Toutes les annexes aux états financiers sont nécessaires afin d'analyser de manière correcte le compte de résultat et le bilan de NETMEDIA GROUP.

3.4.3. Tableau des filiales et participations

Entité concernée	Filiales	Participations	Nombre d'actions détenues	% de détention
Netmedia International France	X		63.638.889	100%
Editiabys	X		1.507.864	100%
New DBN	X		26.794	100%
Comnect	X		6.250	100%
Ekova	X		1.500	100%
Netmedia Immersive	X		7.000	70%
U-Progress	X		500	100%
Digital Business School		X	642	15%
En mode culture		X	529	2%

3.4.4. Etat comptable intermédiaire

Se référer à l'Annexe 4.

3.5. Renseignements concernant l'évolution récente de la société

Le groupe a poursuivi son développement tant par des opérations de croissance externe que par l'entrée récente de deux investisseurs institutionnels dans son capital .

ANNEXE 1

Rapports du Commissaire à la fusion

altermès_

Société d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n°140002157501 et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles sous le n°4100090956 Siège social : 47, boulevard de la Reine - 78000 Versailles - France

Rapport du commissaire à la Fusion sur la rémunération des apports

Mesdames, Messieurs les actionnaires ou associés des sociétés Net Média Group SAS et Makheia Group SA,

En exécution de la mission, qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le président du tribunal de commerce de Nanterre en date du 21 octobre 2022, concernant la fusion par voie d'absorption de la société Netmedia Group SAS par la société Makheia Group SA, nous avons établi le présent rapport sur la rémunération des apports prévu par l'article L. 236-10 du code de commerce, étant précisé que notre appréciation sur la valeur des apports fait l'objet d'un rapport distinct.

La rémunération des apports résulte du rapport d'échange, qui a été arrêté dans le projet de traité de fusion signé par les représentants des sociétés concernées en date du 4 novembre 2022. Il nous appartient d'exprimer un avis sur le caractère équitable de ce rapport d'échange. À cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en oeuvre de diligences destinées, d'une part, à vérifier que les valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération sont pertinentes et, d'autre part, à analyser le positionnement du rapport d'échange par rapport aux valeurs relatives jugées pertinentes.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de le mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant:

1. Présentation de l'opération et description de l'apport

2. Vérification de la pertinence des valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération

3. Appréciation du caractère équitable du rapport d'échange proposé

4. Synthèse – points clés

5. Conclusion.

1. PRÉSENTATION DE L'OPERATION

1.1. Contexte et objectif de l'opération

L'objectif de l'opération de fusion par absorption de Netmedia Group par Makheia Group est de créer un nouveau leader français des media BtoB, de la communication et du content marketing.

Cette opération fait suite à l'entrée de Netmedia Group au capital de Makheia Group, intervenue mi-septembre 2022. Pour rappel, Netmedia Group a acquis un bloc de 10.071.812 titres, soit 20% du capital de Makheia Group, ainsi que la dernière tranche des obligations convertibles détenues par Isatis Capital.

Les actions de la société Makheia Group resteront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth.

A l'issue de la fusion envisagée les actionnaires actuels de Makheia Group et de Netmedia Group détiendront respectivement 13,19% et 83,51% du capital de Makheia Group. Les 20% du capital de Makheia Group détenu préalablement à la fusion envisagée par Netmedia Group deviendront des actions auto-détenues à hauteur de 3,30% du capital post-fusion.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la fusion-absorption par Makheia Group de la société Netmedia Group.

1.2. Présentation des sociétés et des parties et intérêts en présence

1.2.1. Société absorbante

Makheia Group, SA à conseil d'administration au capital de €.5.035.445 ayant son siège social au 251 Boulevard Pereire, 75017 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 399 364 751. Son capital, composé de 50.354.459 actions, entièrement libérées et d'une valeur nominale de 10 centimes d'euro. Un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Les actions de Makheia Group sont admises aux négociations sur Euronext Growth Paris sous le code ISIN FR0000072993.

1.2.2. Société absorbée

Netmedia Group, SAS au capital de €.31.219 ayant son siège social au 98 rue du château, 92100 Boulogne-Billancourt. Son capital, composé de 31.219 actions toutes de même catégorie, entièrement libérées et d'une valeur nominale de 1 euro.

Préalablement à la réalisation de la fusion, il est prévu de procéder à une réduction du capital de 2.000 euros, qui correspond aux 2.000 actions auto-détenues par Netmedia Group. La réduction portera sur la diminution du nombre d'actions d'une valeur nominale de 1 euro. A l'issue de cette réduction de capital, le capital de Netmedia Group s'élèvera à 29.219 euros, composé de 29.219 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

1.2.3 Liens entre les sociétés concernées

A la date du projet de traité de fusion, les sociétés concernées sont sous contrôle distinct.

La société absorbée Netmedia Group détient, à la date du projet de traité de fusion, 10.071.812 actions de la société absorbante Makheia Group représentant 20% du capital de la société.

1.3. Description de l'opération

1.3.1. Caractéristiques essentielles des apports

Les modalités de réalisation de l'opération sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de traité de fusion-absorption.
Elles peuvent se résumer comme suit.

1.3.1.1. Régime fiscal applicable à l'opération

Le régime fiscal applicable à la présente opération est présenté dans le projet de traité de fusion en son article 6 :

• en matière d'impôt sur les sociétés, la fusion est réalisée sous le régime de faveur prévu par l'article 210 A du CGI ;

• conformément aux termes de l'article 816 du Code Général des Impôts, les droits d'enregistrement de l'opération seront gratuit.

1.3.1.2. Date d'effet de la fusion

Sur les plans comptable et fiscal, l'opération prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2022.

Ainsi, le résultat de toutes les opérations réalisées par la société absorbée à compter de cette date jusqu'à la date de réalisation de la fusion sera exclusivement à la charge ou au profit de la société absorbante.

1.3.1.3. Date de réalisation de l'apport

La propriété de l'ensemble des actifs de la société absorbée sera transmise à la société absorbante à la date de réalisation de la fusion. La date de réalisation est la date à laquelle sera levée la dernière des conditions suspensives stipulées à l'article 1.4 du projet de traité de fusion, résumées ci-après § 1.3.2.

1.3.2. Conditions suspensives

L'apport est soumis à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- approbation, par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société absorbée, du projet de traité de fusion, de l'opération de fusion et de la dissolution anticipée de la société ;
- approbation, par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société absorbante, du projet de traité de fusion, de l'opération de fusion et de l'augmentation de capital en résultant.

Si l'ensemble de ces conditions n'étaient pas levées le 31 décembre 2022 au plus tard, le projet de fusion serait considéré comme caduc de plein droit.

1.3.3. Description des apports

L'actif net apporté par la société absorbée Netmedia Group à la société absorbante Makheia Group s'élève à 41.459.563 euros.

En application du règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, s'agissant d'une fusion inversée entre sociétés sous contrôle distinct, les éléments d'actif et de passif devraient être apportés pour leur valeur nette comptable.

Néanmoins et par dérogation, lorsque les apports doivent être évalués à la valeur nette comptable en application des règles prévues par les articles 743-1 et 743-2 du Plan Comptable Général et que l'actif net comptable apporté est insuffisant pour permettre la libération du capital, les valeurs réelles des éléments apportés doivent être retenues. Si l'actif net comptable apporté est insuffisant mais néanmoins positif, cette dérogation ne s'applique qu'au seul cas d'apport à une entité ayant une activité préexistante, et ne peut pas s'appliquer en cas de création ex nihilo d'une entité ni en cas d'aménagement d'une entité préexistante.

Dans le cadre du projet de fusion, l'actif net comptable apporté est insuffisant pour permettre la libération du capital. Dès lors, les apports seront réalisés à leur valeur réelle déterminée par les parties à l'issue d'une analyse multicritère.

1.3.4. Rémunération des apports

Pour déterminer la rémunération de l'opération, les parties ont retenu les valeurs réelles de Netmedia Group et de Makheia Group.

En rémunération de l'apport, il sera émis 254.994.213 actions de Makheia Group, de 10 centimes d'euros de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de 25.499.421,30 euros.

La différence entre l'actif net apporté, soit 41.459.563 euros, et le montant de l'augmentation de capital de Makheia Group, soit 25.499.421,30 euros, constituera une prime de fusion d'un montant de 15.960.141,70 euros.

Par suite de l'absorption de Netmedia Group, Makheia se trouvera recevoir 10.071.812 de ses propres actions qu'elle conservera en actions auto-détenues qui représenteront 3,30% du capital post-fusion.

2. VÉRIFICATION DE LA PERTINENCE DES VALEURS RELATIVES ATTRIBUÉES AUX ACTIONS DES SOCIÉTÉS PARTICIPANT À L'OPÉRATION

2.1. Diligences mises en oeuvre par le commissaire à la fusion

Notre mission a pour objet d'éclairer les actionnaires de Makheia Group et de Netmedia Group sur les valeurs relatives retenues afin de déterminer le rapport d'échange et d'apprécier le caractère équitable de ce dernier. Elle ne saurait être assimilée à une mission de *« due diligence »* menée pour un prêteur ou un acquéreur et, ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Notre rapport ne peut être utilisé dans ce contexte.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission.

Dans ce cadre, nous avons notamment :

- pris connaissance du contexte et des objectifs de l'opération ;
- pris connaissance du contexte et des objectifs de la présente fusion ;
- eu des entretiens avec les responsables de l'opération, tant pour appréhender son contexte que pour en comprendre les modalités économiques, comptables, juridiques, fiscales et sociales dans lesquelles elle se situe ;
- examiné le projet de traité de fusion et ses annexes ;
- vérifié le respect de la réglementation comptable en vigueur en matière de valorisation des apports et notamment du règlement CRC n° 2004-01 ;
- contrôlé la réalité des apports et apprécié l'incidence éventuelle d'éléments susceptibles d'en affecter la propriété ;
- vérifié que les commissaires aux comptes avaient certifié sans réserve les comptes au 31 décembre 2021 des sociétés concernées par l'opération ;
- analysé le rapport émis par l'expert indépendant relatif à la valorisation des apports sur la base de leur valeur réelle.

- pris connaissance des plans d'affaires de Netmedia Group et de Makheia Group couvrant la période 2023-2031. Nous nous sommes entretenus avec les responsables concernés afin d'apprécier la pertinence des hypothèses structurantes retenues ;
- apprécié les critères d'évaluation de Netmedia Group et de Makheia Group au moyen notamment d'une approche intrinsèque par l'actualisation de ses flux prévisionnels de trésorerie et analysé la sensibilité de la valeur à différents paramètres en se fondant sur les indications recueillies auprès de nos interlocuteurs ;
- à titre de recoupement, mis en oeuvre une évaluation de Netmedia Group et de Makheia Group par des méthodes analogiques à partir des multiples de résultats opérationnels observés sur des groupes cotés exerçant une activité comparable, d'une part, et des transactions comparables intervenues dans le secteur, d'autre part ;
- Comparer la valeur retenue de Netmedia Group dans le cadre du projet de fusion avec la valeur des actions émises par Netmedia Group au profit d'un fonds d'investissement lors de l'augmentation de capital approuvée pour l'assemblée générale extraordinaire du 21 octobre 2022.
- Comparer la valeur retenue de Makheia Group dans le cadre du projet de fusion avec la valeur des actions Makheia acquises mi-septembre 2022 par Netmedia Group et représentant près de 20% du capital de Makheia Group ;
- obtenu une lettre d'affirmation des dirigeants de Makheia Group et de Netmedia Group, qui nous ont confirmé les éléments significatifs utilisés dans le cadre de notre mission.

2.2. Méthode d'évaluation et valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés parties au projet de traité de fusion

Eu égard aux caractéristiques des sociétés impliquées dans l'opération, quatre approches de valorisation ont été examinées (trois pour Netmedia Group et quatre pour Makheia qui est une société cotée).

2.2.1. Évaluation par l'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie

Selon cette méthode, la valeur d'une entreprise est égale à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que son exploitation est susceptible de générer, déduction faite des investissements nécessaires à son activité, et de son endettement net à la date de l'évaluation. Les flux sont actualisés à un taux qui reflète l'exigence de rentabilité du marché vis-à-vis de l'entreprise, en tenant compte d'une valeur de sortie à l'horizon des prévisions.

Dans ce cadre, nous avons tenu compte d'hypothèses identiques pour les deux sociétés :

- d'une rentabilité des capitaux propres cohérente avec les principaux acteurs du secteur (12%);
- d'une croissance à l'infini de l'activité de 1,5% ;
- du taux d'impôt sur les sociétés en vigueur à la date d'émission de ce rapport ;
- de prévisions de chiffre d'affaires et de marges basées sur le budget 2022-2025, extrapolé jusqu'en 2031 pour calculer la valeur terminale.

Les prévisions utilisées ont été établies dans le contexte actuel du marché et en considérant le renouvellement systématique à leur échéance des contrats clients actuellement exploités, étant précisé que ces prévisions sont soumises aux aléas du marché (opportunités, conditions, etc.). Les taux utilisés pour actualiser les flux prévisionnels de trésorerie correspondent au coût moyen pondéré du

capital. Ils sont calculés à partir des données du marché les plus récentes en matière de taux d'intérêt, de prime de risque du marché et du secteur, et des particularités de la structure financière des sociétés impliquées dans l'opération.

Par ailleurs, les valorisations incluent une valeur terminale obtenue en actualisant à l'infini un flux de trésorerie jugé normatif en fin de période de prévisions et tenant compte d'un taux de croissance arrêté en fonction des prévisions d'inflation.

2.2.2. Évaluation par comparaison avec un échantillon de sociétés cotées comparables

L'approche de valorisation par les comparables boursiers a consisté, sur la base des dernières données de marché disponibles, à valoriser les sociétés Netmedia Group et Makheia Group par référence à des multiples observés sur un échantillon de sociétés cotées comparables, en privilégiant les multiples portant sur la rentabilité (EBITDA et EBIT).

Nous avons calculé des ratios entre la capitalisation boursière des sociétés de l'échantillon et leurs principaux agrégats financiers (Chiffre d'affaires, EBITDA et EBIT). Nous avons appliqué la moyenne de ces ratios aux prévisions d'agrégats financiers de Netmedia Group tels qu'ils ressortent du budget 2022-2024.

2.2.3. Évaluation à partir de transactions comparables

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés de Netmedia Group du 21 octobre 2022, une augmentation de capital à hauteur 3.321 euros, soit près de 11%, au profit d'un fonds d'investissement a été approuvée. En appliquant le prix d'émission de ces actions à l'ensemble des titres de Netmedia Group, la valeur d'entreprise qui en ressortirait s'élève à 39.148.626 euros.

Parallèlement, Netmedia Group est entré au capital de Makheia Group mi-septembre 2022. Netmedia Group a acquis un bloc de 10.071.812 titres, soit 20% du capital de Makheia Group. En appliquant le prix d'acquisition de ces actions à l'ensemble des titres de Netmedia Group, la valeur d'entreprise qui en ressortirait s'élève à 8.060.000 euros.

Nous avons tenu compte de ces valorisations de Netmedia Group et Makheia Group dans notre approche, ces transactions étant très proches en termes de date à la fusion envisagée et ayant été effectuées à des conditions de marché.

2.2.4. Évaluation par référence au cours de bourse (Makheia Group uniquement)

Les actions de la société Makheia Group sont cotées sur le marché Euronext Growth Paris. Nous avons donc tenue compte de la capitalisation boursière de Makheia Group dans nos méthodes d'évaluation.

2.3. Critères d'évaluation écartés

Les approches d'évaluation suivantes ont été jugées inadaptées :

<u>Actif net réévalué</u>

L'actif net réévalué correspond à une réévaluation des données patrimoniales de la société (actifs et passifs) sur la base de leur valeur de marché. En l'absence d'actif identifié significatif et individuellement susceptible d'être réévalué, l'approche de l'actif net réévalué n'est pas adaptée.

Par ailleurs, Netmedia Group et Makheia n'ont pas une activité capitalistique. Leur valeur est principalement issue de leur exploitation qui ne peut être appréhendée que par les approches d'évaluation, présentées ci-avant.

Evaluation par les dividendes

Cette méthode repose sur le même principe que la méthode de l'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie décrite au § 2.2.1., mais dans ce cas, les flux sont les dividendes versés historiquement au lieu des flux prévisionnels de trésorerie. Netmedia Group et Makheia Group sont des sociétés en croissance, dont l'historique de dividendes versés n'est pas représentatif du potentiel de croissance de ces sociétés.

2.4. Commentaires et/ou observations du commissaire à la fusion sur les évaluations exposées dans le projet de traité de fusion

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que les valeurs relatives des deux sociétés déterminées sur la base d'approches multicritères et présentées dans le projet de traité de fusion reflètent leur valeur réelle.

2.5. Appréciation des valeurs relatives

Le patrimoine de la société absorbée Netmedia Group comprend sa participation de 20% dans le capital de la société absorbante Makheia Group. Dès lors, les valeurs relatives retenues pour déterminer la parité de fusion sont partiellement liées pour les deux sociétés à la valeur attribuée aux actions de Makheia Group.

La valeur de cette quote-part de capital a été ajoutée à la valeur relative de Netmedia Group découlant des approches intrinsèques, soit pour un montant de 1.640.000 euros. Ce montant reflète 20% de la valorisation de la société absorbante, effectuée sur la base des méthodes d'évaluation multicritères décrites ci-avant, et qui correspond à la valeur de la société absorbante dans le calcul du rapport d'échange prévu dans le projet de traité de fusion.

3. APPRÉCIATION DU CARACTÈRE ÉQUITABLE DU RAPPORT D'ÉCHANGE

3.1. Rapport d'échange proposé par les parties

À la date de réalisation de la fusion, la société absorbée Netmedia Group détiendra 10.071.812 actions de la société absorbante Makheia Group, soit 20% de son capital.

Dans ce contexte, le rapport d'échange a été fixé en évaluant Makheia Group par transparence, en fonction du nombre d'actions de Makheia Group détenues par Netmedia Group et en tenant compte de l'opération de réduction de capital de Netmedia Group présentées ci-avant. La valeur par action de Makheia Group a ensuite été rapportée à la valeur par action de Netmedia Group.

3.2. Diligences mises en oeuvre par le commissaire à la fusion

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission pour apprécier le caractère équitable du rapport d'échange proposé.

En particulier, nous nous sommes appuyés sur les travaux précédemment décrits que nous avons mis en oeuvre à l'effet de vérifier la pertinence des valeurs relatives attribuées à chacune des sociétés participant à l'opération.

Nous avons apprécié le caractère équitable du rapport d'échange proposé par référence aux valeurs relatives ainsi déterminées.

3.3. Appréciation et positionnement du caractère équitable du rapport d'échange, commentaires et/ou observations éventuels

Les valeurs relatives arrêtées par le projet de traité de fusion tiennent comptes des spécificités des deux sociétés parties prenantes de l'opération, notamment en ce qui concerne leur structure financière et leur intensité capitalistique. Les valeurs relatives n'ont donc pas fait l'objet de retraitement pour le calcul du rapport d'échange.

Nous n'avons pas relevé d'élément susceptible de remettre en cause les valeurs retenues dans le projet de traité de fusion, qui ont été déterminées selon des critères de valorisation homogènes.

4. SYNTHÈSE – POINTS CLÉS

4.1. Diligences mises en oeuvre

Pour apprécier les valeurs relatives des deux sociétés parties prenantes à l'opération, nous avons mis en oeuvre une approche multicritères reposant sur quatre méthodes différentes :

- l'évaluation par comparaison avec des transactions comparables ;
- l'évaluation par les flux futurs de trésorerie ;
- l'évaluation par comparaisons boursières ;
- l'évaluation par référence au cours de bourse, uniquement pour la société absorbante Makheia Group, celle-ci étant cotée sur Euronext Growth paris.

4.2. Éléments essentiels ayant une incidence sur les valeurs et le rapport d'échange

Les valeurs relatives des deux sociétés prenant part à la fusion envisagée ont été déterminées par des méthodes usuelles pour des sociétés exerçant une activité dans les médias. Les valeurs retenues correspondent à une pondération des résultats obtenus par les différentes méthodes de valorisation. Ces pondérations conduisent à des valeurs d'actions très proches des prix d'émission / d'acquisition constatées lors des opérations récentes réalisées par les deux sociétés à des conditions de marché.

Les valeurs relatives arrêtées par le projet de traité de fusion tiennent comptes des spécificités des deux sociétés parties prenantes de l'opération. Les valeurs relatives n'ont donc pas fait l'objet de retraitement pour le calcul du rapport d'échange.

5. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que le rapport d'échange de 8.727 actions Makheia Group (société absorbante) pour 1 action Netmedia Group (société absorbée) arrêté par les parties présente un caractère équitable.

Versailles, le 4 novembre 2022

Le commissaire aux apports

Altermès S.A.S.

Matthieu Fournier Le Ray

Société d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n°140002157501 et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles sous le n°4100090956 Siège social : 47, boulevard de la Reine - 78000 Versailles - France

Rapport du commissaire à la fusion sur la valeur des apports

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société Makheia Group SA,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le président du tribunal de commerce de Nanterre en date du 21 octobre 2022, concernant la fusion par voie d'absorption de la société Netmedia Group SAS par la société Makheia SA, nous avons établi le présent rapport prévu par les articles L. 236-10 du code de commerce. Nous rendons compte dans un rapport distinct de notre avis sur la rémunération des apports.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de traité de fusion signé par les représentants des sociétés concernées en date du 4 novembre 2022. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins au montant de l'augmentation du capital de la société bénéficiaire augmentée de la prime de fusion. Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver, ci-après, nos constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports

2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports

3. Synthèse – points clés

4. Conclusion

1. PRÉSENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

1.1. Contexte de l'opération

L'objectif de l'opération de fusion par absorption de Netmedia Group par Makheia Group est de créer un nouveau leader français des media BtoB, de la communication et du content marketing.

Cette opération fait suite à l'entrée de Netmedia Group au capital de Makheia Group, intervenue mi-septembre 2022. Pour rappel, Netmedia Group a acquis un bloc de 10.071.812 titres, soit 20% du capital de Makheia Group.

Les actions de la société Makheia Group resteront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth.

A l'issue de la fusion envisagée les actionnaires actuels de Makheia Group et de Netmedia Group détiendront respectivement 13,19% et 83,51% du capital de Makheia Group. Les 20% du capital de Makheia Group détenu préalablement à la fusion envisagée par Netmedia Group deviendront des actions auto-détenues à hauteur de 3,30% du capital post-fusion.

C’est dans ce contexte que s’inscrit la fusion-absorption par Makheia Group de la société Netmedia Group.

1.2. Présentation des sociétés et des parties et intérêts en présence

1.2.1. Société absorbante :

Makheia Group, SA à conseil d'administration au capital de €.5.035.445 ayant son siège social au 251 Boulevard Pereire, 75017 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 399 364 751. Son capital, composé de 50.354.459 actions, entièrement libérées et d’une valeur nominale de 10 centimes d’euro. Un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d’une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Les actions de Makheia Group sont admises aux négociations sur Euronext Growth Paris sous le code ISIN FR0000072993.

1.2.2. Société absorbée :

Netmedia Group, SAS au capital de €.31.219 ayant son siège social au 98 rue du château, 92100 Boulogne-Billancourt. Son capital, composé de 31.219 actions toutes de même catégorie, entièrement libérées et d’une valeur nominale de 1 euro.

Préalablement à la réalisation de la fusion, il est prévu de procéder à une réduction du capital de 2.000 euros, qui correspond aux 2.000 actions auto-détenues par Netmedia Group. La réduction portera sur la diminution du nombre d’actions d’une valeur nominale de 1 euro. A l’issue de cette réduction de capital, le capital de Netmedia Group s’élèvera à 29.219 euros, composé de 29.219 actions d’une valeur nominale de 1 euro.

1.2.3 Liens entre les sociétés concernées

A la date du projet de traité de fusion, les sociétés concernées sont sous contrôle distinct.

La société absorbée Netmedia Group détient, à la date du projet de traité de fusion, 10.071.812 actions de la société absorbante Makheia Group représentant 20% du capital de la société.

1.3. Description de l’opération

Les modalités de réalisation de la fusion sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de traité de fusion.

Elles peuvent se résumer comme suit.

1.3.1. Caractéristiques essentielles de l’apport : date d’effet, comptes servant de base à l’opération, régimes juridique et fiscal adoptés

Dans le cadre de l’opération de fusion projetée, la société Netmedia Group apporte l’ensemble de ses éléments d’actif et de passif à la société Makheia Group dans le cadre d’une transmission universelle de patrimoine. Ainsi, si la fusion est réalisée :

- le patrimoine de la société absorbée sera dévolu à la société absorbante dans l’état où il se trouvera lors de la réalisation de la fusion ; il comprendra tous les biens, droits et valeurs appartenant à la société absorbée à cette date, sans exception ;

- la société absorbante deviendra débitrice des créanciers de la société absorbée en lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à leur égard.

La société absorbante sera propriétaire des biens et droits apportés par la société absorbée à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives précisées ci-après.

Sur le plan comptable et fiscal, les parties conviennent que la fusion prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2022. Les opérations, tant actives que passives, engagées par la société absorbée depuis cette date jusqu'à la date de réalisation de la fusion seront ainsi réputées avoir été accomplies pour le compte de la société absorbante, d'un point de vue comptable et fiscal. En conséquence, le montant de l'actif net apporté par la société Netmedia Group a été déterminé à partir des comptes sociaux au 31 décembre 2021.

L'opération est soumise au régime de droit commun des fusions, tel que défini aux articles L. 236-1 et suivants du code de commerce.

Au plan fiscal, l'opération est placée sous le régime de faveur de l'article 210 A du Code Général des Impôts pour ce qui est de l'impôt sur les sociétés, et des articles 816 du même code en matière de droits d'enregistrement.

1.3.2. Conditions suspensives

L'apport est soumis à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

• approbation, par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société absorbée, du projet de traité de fusion, de l'opération de fusion et de la dissolution anticipée de la société ;

• approbation, par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société absorbante, du projet de traité de fusion, de l'opération de fusion et de l'augmentation de capital en résultant.

Si l'ensemble de ces conditions n'étaient pas levées le 31 décembre 2022 au plus tard, le projet de fusion serait considéré comme caduc de plein droit.

1.3.3. Rémunération des apports

Pour déterminer la rémunération de l'opération, les parties ont retenu les valeurs réelles de Netmedia Group et de Makheia Group.

En rémunération de l'apport, il sera émis 254.994.213 actions de Makheia Group, de 10 centimes d'euros de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de 25.499.421,30 euros.

La différence entre l'actif net apporté, soit 41.459.563 euros, et le montant de l'augmentation de capital de Makheia Group, soit 25.499.421,30 euros, constituera une prime de fusion d'un montant de 15.960.141,70 euros.

Par suite de l'absorption de Netmedia Group, Makheia se trouvera recevoir 10.071.812 de ses propres actions qu'elle conservera en actions auto-détenues qui représenteront 3,30% du capital post-fusion.

1 .3.4. Avantages particuliers stipulés

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de la fusion.

1.4. Présentation des apports

1.4.1. Méthode d'évaluation retenue

En application du règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, s'agissant d'une fusion à l'envers entre sociétés sous contrôle distinct, les éléments d'actif et de passif devraient être apportés pour leur valeur nette comptable.

Néanmoins et par dérogation, lorsque les apports doivent être évalués à la valeur nette comptable en application des règles prévues par les articles 743-1 et 743-2 du Plan Comptable Général et que l'actif net comptable apporté est insuffisant pour permettre la libération du capital, les valeurs réelles des éléments apportés doivent être retenues. Si l'actif net comptable apporté est insuffisant mais néanmoins positif, cette dérogation ne s'applique qu'au seul cas d'apport à une entité ayant une activité préexistante, et ne peut pas s'appliquer en cas de création ex nihilo d'une entité ni en cas d'aménagement d'une entité préexistante.

Dans le cadre du projet de fusion, l'actif net comptable apporté est insuffisant pour permettre la libération du capital. Dès lors, les apports seront réalisés à leur valeur réelle déterminée par les parties à l'issue d'une analyse multicritère.

1.4.2. Description de l'apport

La société Netmedia Group fait apport à titre de fusion, dans les conditions fixées par la loi et les décrets en vigueur sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière, et sous réserve des conditions suspensives précisées ci-avant, à la société Makheai Group, qui accepte, de tous biens et droits sans exception ni réserve dont se compose son actif net estimé au 31 décembre 2021, tel que détaillé ci-dessous :

Fonds commercial	33 811 233,30
Immobilisations financières	6 734 172,00
Créances clients et comptes rattachés	844 689,00
Autres créances	3 461 463,00
Valeurs mobilières de placement	2 000,00
Disponibilités	137 337,00
Frais d'émission d'emprunt à étaler	6 640,00
Actif apporté (1)	**44 997 534,30**
Emprunt obligataire convertible	2 522 340,00
Dettes financières	359 990,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	681 781,00
Dettes fiscales et sociales	175 271,00
Autres dettes	4 837 257,00
Passif pris en charge (2)	**8 576 639,00**
Soit un actif net apporté au 1er janvier 2022 (1-2)	**36 420 896,30**
Opérations de la période du 1er janvier au 4 novembre 2022	5 040 667,70
Actif net apporté estimé	**41 459 563,00**

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. Diligences mises en oeuvre par le commissaire à la fusion

Notre mission a pour objet d'éclairer les actionnaires de la société Makheia Group sur l'absence de surévaluation de l'apport effectué par la société absorbée. En conséquence, elle ne relève pas d'une mission d'audit ou d'une mission d'examen limité. Elle n'implique pas non plus validation du régime fiscal applicable aux opérations. Elle ne saurait être assimilée à une mission de « due diligences » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Notre rapport ne peut donc pas être utilisé dans ce contexte.

Notre opinion est exprimée à la date du présent rapport qui constitue la fin de notre mission. Il ne nous appartient pas d'assurer un suivi des événements postérieurs survenus éventuellement entre la date du rapport et la date des assemblées appelées à se prononcer sur l'opération de fusion.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Dans ce cadre, nous avons notamment :

- pris connaissance du contexte et des objectifs de la présente fusion ;
- eu des entretiens avec les responsables de l'opération, tant pour appréhender son contexte que pour en comprendre les modalités économiques, comptables, juridiques, fiscales et sociales dans lesquelles elle se situe ;
- examiné le projet de traité de fusion et ses annexes ;
- vérifié le respect de la réglementation comptable en vigueur en matière de valorisation des apports et notamment du règlement CRC n° 2004-01 ;
- contrôlé la réalité des apports et apprécié l'incidence éventuelle d'éléments susceptibles d'en affecter la propriété ;
- vérifié que les commissaires aux comptes avaient certifié sans réserve les comptes au 31 décembre 2021 des sociétés concernées par l'opération ;
- analysé le rapport émis par l'expert indépendant relatif à la valorisation des apports sur la base de leur valeur réelle.

Afin d'apprécier la valeur des apports, nous nous sommes appuyés sur l'ensemble des travaux que nous avons réalisés dans le cadre de notre appréciation de la pertinence des valeurs relatives servant à déterminer le rapport d'échange proposé. À ce titre, nous avons notamment :

- pris connaissance du plan d'affaires de Netmedia Group couvrant la période 2023-2031. Nous nous sommes entretenus avec les responsables concernés afin d'apprécier la pertinence des hypothèses structurantes retenues ;
- apprécié les critères d'évaluation de Netmedia Group au moyen notamment d'une approche intrinsèque par l'actualisation de ses flux prévisionnels de trésorerie et analysé la sensibilité de la valeur à différents paramètres en se fondant sur les indications recueillies auprès de nos interlocuteurs ;
- à titre de recoupement, mis en oeuvre une évaluation de Netmedia Group par des méthodes analogiques à partir des multiples de résultats opérationnels observés sur des groupes cotés exerçant une activité comparable, d'une part, et des transactions comparables intervenues dans le secteur, d'autre part ;
- Comparer la valeur retenue de Netmedia Group dans le cadre du projet de fusion avec la valeur des actions émises par Netmedia Group au profit d'un fonds d'investissement lors de l'augmentation de capital approuvée pour l'assemblée générale extraordinaire du 21 octobre 2022.

Nous avons obtenu une lettre d'affirmation des dirigeants de Netmedia Group et de Makheia Group, qui nous ont confirmé les éléments significatifs utilisés dans le cadre de notre mission.

2.2. Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable

En application du règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, s'agissant d'une fusion à l'envers entre sociétés sous contrôle distinct, les éléments d'actif et de passif doivent être apportés pour leur valeur nette comptable.

Néanmoins et par dérogation, lorsque les apports doivent être évalués à la valeur nette comptable en application des règles prévues par les articles 743-1 et 743-2 du Plan Comptable Général et que l'actif net comptable apporté est insuffisant pour permettre la libération du capital, les valeurs réelles des éléments apportés doivent être retenues. Si l'actif net comptable apporté est insuffisant mais néanmoins positif, cette dérogation ne s'applique qu'au seul cas d'apport à une entité ayant une activité préexistante, et ne peut pas s'appliquer en cas de création ex nihilo d'une entité ni en cas d'aménagement d'une entité préexistante.

Dans le cadre du projet de fusion, l'actif net comptable apporté est insuffisant pour permettre la libération du capital. Dès lors, les apports seront réalisés à leur valeur réelle déterminée par les parties à l'issue d'une analyse multicritère.

Le principe de valorisation ainsi retenu par les dirigeants des sociétés concernées n'appelle pas de remarque de notre part.

2.3. Réalité de l'apport

Nous avons contrôlé que les actifs étaient libres de tout nantissement et que l'apporteuse en avait la libre propriété et nous nous sommes fait confirmer l'absence de toute restriction de propriété par lettre d'affirmation.

2.4. Appréciation de la valeur des apports

2.4.1. Détermination de la valeur de l'apport par les parties

La valeur d'apport a été déterminée par les parties sur la base du rapport d'un expert indépendant qui a tenu comptes d'approches d'évaluation multicritères, fondées sur la rentabilité attendue de Netmedia Group, la dernière augmentation de capital réalisée par Netmedia Group et des comparaisons boursières.

2.4.2. Prévisions

Afin de permettre l'analyse de la valeur attribuée à Netmedia Group, la direction m'a remis des prévisions annuelles s'appuyant sur le plan d'affaires, qui couvrent la période 2022 – 2025, étant précisé que ces données sont soumises aux aléas du marché (opportunités, conditions, etc.).

2.4.3. Valorisation de Netmedia Group

Pour apprécier la valeur globale de l'apport, nous avons mis en oeuvre une évaluation multicritères.

2.4.3.1. Méthodes d'évaluation écartées

Actif net réévalué

L'actif net réévalué correspond à une réévaluation des données patrimoniales de la société (actifs et passifs) sur la base de leur valeur de marché. En l'absence d'actif identifié significatif et individuellement susceptible d'être réévalué, l'approche de l'actif net réévalué n'est pas adaptée.

Par ailleurs, Netmedia group n'a pas une activité capitalistique. Sa valeur est principalement issue de son exploitation qui ne peut être appréhendée que par les approches d'évaluation, présentées ci-après.

Evaluation par les dividendes

Cette méthode repose sur le même principe que la méthode de l'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie décrite au § 2.4.3.2., mais dans ce cas, les flux sont les dividendes versés historiquement au lieu des flux prévisionnels de trésorerie. Netmedia est une société en croissance, dont l'historique de dividendes versés n'est pas représentatif du potentiel de croissance de la société.

2.4.3.2. Méthode d'évaluation retenues

Evaluation par comparaison avec des transactions comparables

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés de Netmedia Group du 21 octobre 2022, une augmentation de capital à hauteur 3.321 euros en valeur nominale, soit près de 11%, au profit d'un fonds d'investissement a été approuvée. En appliquant le prix d'émission de ces actions à l'ensemble des titres de Netmedia Group, la valeur d'entreprise qui en ressortirait s'élève à 39.148.626 euros.

Nous avons tenu compte de cette valorisation dans notre approche, cette transaction étant très proche en termes de date à la fusion envisagée et ayant été effectuée à des conditions de marché.

Évaluation par l'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie

Cette méthode consiste à déterminer la valeur intrinsèque d'une entreprise par l'actualisation des flux financiers issus d'un plan prévisionnel à un taux, qui reflète l'exigence de rentabilité du marché vis à vis de l'entreprise en tenant compte d'une valeur de sortie à l'horizon de ce plan. Dans ce cadre, nous avons tenu compte :

- d'une rentabilité des capitaux propres cohérente avec les principaux acteurs du secteur (12%) ;
- d'une croissance à l'infini de l'activité de 1,5% ;
- du taux d'impôt sur les sociétés en vigueur à la date d'émission de ce rapport ;
- de prévisions de chiffre d'affaires et de marges basées sur le budget 2022-2025, extrapolé jusqu'en 2031 pour calculer la valeur terminale de Netmedia Group.

Evaluation par comparaison boursières

Netmedia Group n'est pas une société cotée. Néanmoins, nous avons mis en oeuvre une valorisation en comparant un échantillon de sociétés cotées évoluant sur le même secteur que Netmedia Group. Nous avons calculé des ratios entre la capitalisation boursière des sociétés de l'échantillon et leurs principaux agrégats financiers (Chiffre d'affaires, EBITDA et EBIT). Nous avons appliqué la moyenne de ces ratios aux prévisions d'agrégats financiers de Netmedia Group tels qu'ils ressortent du budget 2022-2024.

2.4.3.3. Synthèse des valorisations

Les valorisations ressortant des approches intrinsèques et analogiques confortent la valeur d'apport.

Les 20% du capital de la société absorbante Makheia Group et détenus par la société absorbée Netmedia Group ont été intégrés dans la valorisation de l'apport. La valeur de cette quote-part de capital a été ajoutée à la valeur découlant des approches intrinsèques, soit pour un montant de 1.640.000 euros. Ce montant reflète 20% de la valorisation de la société absorbante, effectuée sur la base de méthodes d'évaluation multicritères, et qui correspond à la valeur de la société absorbante dans le calcul du rapport d'échange prévu dans le projet de traité de fusion.

3. SYNTHÈSE – POINTS CLÉS

3.1. Diligences mises en oeuvre

Pour apprécier la valeur de l'apport qui a été valorisé à sa valeur réelle, nous avons mis en oeuvre une approche multicritères reposant sur trois méthodes différentes :

- l'évaluation par comparaison avec des transactions comparables ;
- l'évaluation par les flux futurs de trésorerie ;
- l'évaluation par comparaisons boursières.

3.2. Éléments essentiels ayant une incidence sur la valeur

La valeur de l'apport a été déterminé par des méthodes usuelles pour des sociétés exerçant une activité dans les médias. La valeur retenue correspond à une pondération des résultats obtenus par les différentes méthodes de valorisation. Cette pondération conduit à une valeur de l'action très proche du prix d'émission de l'augmentation de capital approuvée en assemblée générale extraordinaire le 21 octobre 2022.

La valorisation des 20% du capital de la société absorbante Makheia Group et détenus par la société absorbée Netmedia Group ont été intégrés dans la valorisation de l'apport. Cette valorisation correspond à la valeur de la société absorbante dans le calcul du rapport d'échange prévu dans le projet de traité de fusion.

4. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 41.459.563 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant à l'augmentation de capital de la société absorbante, majorée de la prime de fusion.

Versailles, le 4 novembre 2022

Le commissaire aux apports

Altermès S.A.S.

Matthieu Fournier Le Ray

ANNEXE 2

Traité de fusion

DocuSign Envelope ID: 05C41C74-F579-4167-875E-505563FA1183

TRAITE DE FUSION PAR ABSORPTION

Entre

MAKHEIA GROUP

(*Société Absorbante*)

ET

NETMEDIA GROUP

(*Société Absorbée*)

En date du 4 novembre 2022

DocuSign Envelope ID: 05C41C74-F579-4167-875E-505563FA1183

TABLE DES MATIERES

1. PRESENTATION DES SOCIETES - MOTIFS ET BUTS DE L'OPERATION DE FUSION - COMPTES UTILISES POUR ETABLIR SES MODALITES - PRINCIPES DE VALORISATION..... 5

1.1 PRESENTATION DES SOCIETES 5

1.2 MOTIFS ET BUTS DE L'OPERATION.....7

1.3 DATE D'EFFET DE LA FUSION DU POINT DE VUE COMPTABLE ET FISCAL.....8

1.4 DATE DE REALISATION 8

1.5 COMPTES RETENUS POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE LA FUSION.....8

1.6 PRINCIPES DE VALORISATION 8

1.7 PROCEDURE 9

1.8 OPERATIONS INTERVENUES OU A INTERVENIR ENTRE LE 31 DECEMBRE 2021 ET LA DATE DE REALISATION (CI-APRES « LA PERIODE INTERCALAIRE) CHEZ NETMEDIA GROUP 9

2. FUSION PAR ABSORPTION DE NETMEDIA GROUP..... 11

2.1 CONSISTANCE DU PATRIMOINE DE NETMEDIA GROUP AU 31 DECEMBRE 2021 11

2.2 DESIGNATION ET EVALUATION DES ELEMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF TRANSFERES..... 11

2.3 PRISE EN CHARGE DU PASSIF DE NETMEDIA GROUP 12

2.4 DETERMINATION DE L'ACTIF NET APPORTE PAR LA SOCIETE ABSORBEE 13

2.5 ENGAGEMENTS HORS BILAN 14

2.6 PROPRIETE ET JOUISSANCE..... 14

2.7 CHARGES ET CONDITIONS GENERALES DE LA FUSION 14

3. RAPPORT D'ECHANGE DES DROITS SOCIAUX - REMUNERATION - AUGMENTATION DE CAPITAL DE MAKHEIA GROUP - PRIME DE FUSION 16

3.1 RAPPORT D'ECHANGE DES DROITS SOCIAUX 16

3.2 REMUNERATION DE L'ABSORPTION PAR VOIE DE FUSION 16

3.3 AUGMENTATION DE CAPITAL DE MAKHEIA GROUP..... 16

3.4 PRIME DE FUSION – COMPTABILISATION DE LA PRIME DE FUSION..... 17

4. DISSOLUTION DE NETMEDIA GROUP..... 17

5. DECLARATIONS 17

6. REGIME FISCAL DE LA FUSION..... 18

6.1 STIPULATIONS GENERALES 18

6.2 RETROACTIVITE COMPTABLE ET FISCALE 18

6.3 IMPOTS DIRECTS 18

6.4 OBLIGATIONS DECLARATIVES 19

6.5 DROITS D'ENREGISTREMENT 20

6.6 TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE..... 20

6.7 MAINTIEN DE REGIMES FISCAUX DE FAVEUR ANTERIEURS (LE CAS ECHEANT) 20

6.8 AUTRES TAXES..... 21

DocuSign Envelope ID: 05C41C74-F579-4167-875E-505563FA1183

7. REMISE DE TITRES – POUVOIRS – ELECTION DE DOMICILE – LOI APPLICABLE - JURIDICTION COMPETENTE 21

7.1 REMISE DES TITRES ET CONSULTATION 21

7.2 FORMALITES DE PUBLICITE 21

7.3 POUVOIRS - ELECTION DE DOMICILE 21

7.4 LOI APPLICABLE - LITIGE 21

8. SIGNATURE ELECTRONIQUE 21

ANNEXE 1 COMPTES DE REFERENCE DE MAKHEIA GROUP 24

ANNEXE 2 27

COMPTES DE REFERENCE DE NETMEDIA GROUP 27

ANNEXE 3 METHODES D'EVALUATION DE LA VALEUR REELLE DES APPORTS ET DU RAPPORT D'ECHANGE 30

MAKHEIA – METHODE D'EVALUATION 33

DocuSign Envelope ID: 05C41C74-F579-4167-875E-505563FA1183

TRAITE DE FUSION PAR ABSORPTION

ENTRE

(1) **MAKHEIA GROUP,** société anonyme, au capital de 5 035 445,90 euros, dont le siège social est 251 Boulevard Pereire, 75017 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 399 364 751, représentée par Monsieur Edouard RENCKER, Président Directeur Général, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après dénommée "**MAKHEIA GROUP**" ou la "**Société Absorbante**",

D'UNE PART,

ET

(2) **NETMEDIA GROUP,** société par actions simplifiée au capital de 31 219 euros, dont le siège social est 98 rue du château, 92100 Boulogne-Billancourt, représentée par Monsieur Pascal CHEVALIER représentant légal de la société CPI (SASU immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 502 687 577), Président de la société NETMEDIA GROUP immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 829 898 584, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après dénommée "**NETMEDIA GROUP**" ou la "**Société Absorbée**",

D'AUTRE PART.

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après dénommées collectivement les "**Parties**" et individuellement une "**Partie**".

IL A ETE EXPOSE, DECLARE ET CONVENU CE QUI SUIT

1. PRESENTATION DES SOCIETES - MOTIFS ET BUTS DE L'OPERATION DE FUSION - COMPTES UTILISES POUR ETABLIR SES MODALITES - PRINCIPES DE VALORISATION

1.1 Présentation des sociétés

1.1.1 MAKHEIA GROUP (Société Absorbante)

(a) MAKHEIA GROUP est une société anonyme à conseil d'administration constituée le 22 décembre 1994 pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés le 2 janvier 1995 ;

(b) MAKHEIA GROUP a pour objet :

- L'acquisition de toutes actions ou parts de sociétés, de toutes valeurs mobilières, la prise de participation dans le capital de toutes sociétés,
- La gestion de ces participations,
- La conduite de la politique des filiales de la société, toutes prestations au profit de celles-ci dans le domaine de la gestion administrative et financière, de la stratégie commerciale et du marketing, de la recherche et du développement, de l'organisation, de la fabrication et de la production,
- La facturation de toutes prestations relatives aux activités de chacune des filiales du groupe,
- Et plus généralement l'acquisition et la gestion de tout placement ou de tout investissement à caractère mobilier ou immobilier, toutes prestations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

(c) Le capital social de la Société Absorbante s'élève à 5 035 445,90 euros, divisé en 50 354 459 actions ordinaires de 0,10 euro de valeur nominale chacune, toutes entièrement libérées.

(d) MAKHEIA GROUP a émis le 29 juin 2016 sur décision du Président Directeur Général et agissant sur subdélégation du Conseil d'administration du 28 juin 2016, des obligations convertibles en actions. L'intégralité de la dernière tranche des obligations convertibles en actions en circulation a été cédée par ISATIS à la Société Absorbée le 14 septembre 2022. NETMEDIA GROUP détient 434 obligations convertibles en actions de la société MAKHEIA GROUP (les « **OC 2016** »).

(e) MAKHEIA GROUP a émis le 28 octobre 2022 sur décision du Président Directeur Général et agissant sur subdélégation du Conseil d'administration du 21 octobre 2022, 2.000.000 obligations convertibles en actions (les « **OCA-2022** »). L'intégralité des 2.000.000 OCA-2022 est détenue par NETMEDIA GROUP.

(f) Il n'y a plus de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, ni de plans d'attributions gratuites d'actions en vigueur et les plans de bons de souscription d'actions (BSA-A et BSA-B) émis par MAKHEIA GROUP ont définitivement été clôturés le 15 décembre 2021.

(g) Les actions de la Société Absorbante sont admises aux négociations sur Euronext Growth Paris sous le code ISIN FR0000072993.

(h) Un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il

Le Groupe sera composé de 8 filiales opérationnelles, pour un chiffre d'affaires estimé de 40 M€ en 2023.

Les actions de la société MAKHEIA GROUP resteront admises aux négociations sur Euronext Growth.

Pour ces raisons, il a été envisagé de procéder à la fusion-absorption par MAKHEIA GROUP de la société NETMEDIA GROUP (ci-après, la "**Fusion**").

1.3 Date d'effet de la fusion du point de vue comptable et fiscal

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce les Parties ont expressément convenu que d'un point de vue comptable et fiscal les opérations de l'Absorbée seront considérées comme accomplies par l'Absorbante à compter du 1er janvier 2022 **(la "Date de Prise d'Effet").**

1.4 Date de réalisation

La fusion projetée est soumise à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- l'approbation de la Fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de l'Absorbée ;
- l'approbation de la Fusion et de l'augmentation de capital correspondante par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de l'Absorbante.

La Fusion deviendra définitive au jour de la réalisation de la dernière de ces conditions suspensives (la **« Date de Réalisation** »).

A défaut de réalisation de la Fusion au plus tard le 31 décembre 2022, le présent projet sera considéré comme nul et de nul effet, sans indemnité de part ni d'autre.

1.5 Comptes retenus pour établir les conditions de la Fusion

Les conditions de la Fusion ont été établies sur la base :

(i) des comptes sociaux de MAKHEIA GROUP pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces comptes sociaux ont été arrêtés par le Conseil d'administration de MAKHEIA GROUP le 21 avril 2022. Ces comptes sociaux ont été certifiés par le commissaire aux comptes et ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 juin 2022.

Les comptes sociaux de MAKHEIA GROUP au 31 décembre 2021 figurent en **Annexe 1.** (les « **Comptes de Référence de MAKHEIA GROUP** »).

(ii) des comptes sociaux de NETMEDIA GROUP pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces comptes sociaux ont été certifiés par le commissaire aux comptes et ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires de NETMEDIA GROUP en date du 30 juin 2022

Les comptes sociaux de NETMEDIA GROUP au 31 décembre 2021 figurent **en Annexe 2.** (les « **Comptes de Référence de NETMEDIA GROUP** »).

Il est précisé que l'ensemble des documents visés à l'article R. 236-3 du Code de commerce seront mis à la disposition des actionnaires de la Société Absorbante et de la Société Absorbée dans les délais légaux et réglementaires.

1.6 Principes de valorisation

1.6.1 L'ensemble des éléments d'actif et de passif de la Société NETMEDIA GROUP sera apporté dans le cadre de la fusion à leur valeur réelle au 31 décembre 2021 pour leur valeur ci-après indiquée, estimée à ladite date, cette désignation étant énonciative et non limitative.

bénéficie déjà de ce droit. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double sous réserve des exceptions prévues par la loi. (article 28 des statuts).

(i) L'exercice social de l'Absorbante commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

1.1.2 NETMEDIA GROUP (Société Absorbée)

(a) NETMEDIA GROUP est une société par actions simplifiée constituée en 2017 et immatriculée le 24 mai 2017 pour une durée de 99 ans.

(b) NETMEDIA GROUP a pour objet social :

- l'acquisition, la détention, la gestion, la cession ou la prise de toute participation, de quelque manière que ce soit et pour son compte, à titre minoritaire ou majoritaire, dans le capital social et les droits de vote de sociétés existantes ou à créer, et dans toutes autres personnes morales quelle que soit leur forme juridique, ainsi que la souscription à cet effet de tout financement quel qu'en soit la forme ;
- plus généralement, apporter toute assistance utile, administrative, financière, juridique, comptable, notamment, sous toutes les formes, aux sociétés et autres personnes morales dans lesquelles elle détient des participations ;
- enfin réaliser toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en favoriser le développement ou l'extension.

La Société peut agir, en tous pays, pour son compte ou le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association ou société avec toutes autres personnes physiques ou morales de droit privé ou de droit public et réaliser, sous quelle que forme que ce soit, directement ou indirectement les opérations rentrant dans l'objet social.

(c) Le capital social de la Société Absorbée s'élève à 31 219 euros, divisé en 31 219 actions de 1 euro chacune, toutes entièrement libérées. L'assemblée générale extraordinaire a été convoquée le 21 novembre 2022 en vue de décider de réduire le capital d'un montant nominal de 2 000 euros par annulation de 2 000 actions auto détenues à cette date.

(d) Sur décision de l'Assemblée Générale, du 10 mai 2018, 7.484 obligations convertibles en actions les « **OCA-2018** » ont été émises. Sur décision de l'assemblée Générale du 20 septembre 2019, 940 obligations convertibles en actions les « **OCA-2019** » ont été émises. Les 7.484 OCA-2018 ainsi que 470 OCA-2019 ont été intégralement remboursées en numéraire en date du 27 juillet 2022. Aux termes des décisions du Président en date du 27 juillet 2022, il a été décidé la conversion du solde des 470 OCA-2019 encore en circulation. Le capital social a donc été augmenté d'un montant nominal de 470 euros et ainsi porté de 27 428 euros à 27 898 euros. Depuis cette date, il n'existe plus d'obligations convertibles en actions en circulation chez NETMEDIA GROUP.

(e) NETMEDIA GROUP n'a pas émis d'autres valeurs mobilières autres que les actions composant son capital social et les obligations convertibles en actions présentées dans le paragraphe précédent. NETMEDIA GROUP n'a pas attribué d'options de souscription ou d'achat.

(f) Aux termes des décisions du Président en date du 30 juin 2020, il a été décidé l'attribution gratuites de 755 actions. 499 actions gratuites ont été définitivement acquises par leur titulaire le 30 juin 2021 et les 256 actions gratuites restantes ont été quant à elles définitivement

acquises par leur titulaire en date du 30 juin 2022. La période de conservation de ces actions gratuites est venue à expiration le 30 juin 2022.

(g) Chaque action de la société NETMEDIA GROUP donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent (article 21 des statuts).

(h) L'exercice social de l'Absorbée commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

1.1.3 Liens entre les Parties

- Lien en capital

La société NETMEDIA GROUP détient au 1er novembre 2022 10 071 812 actions de la société MAKHEIA GROUP, soit 20% du capital et 19,32 % des droits de vote (sur la base des droits de vote théorique au 30 septembre 2022).

- Les obligations convertibles

La société NETMEDIA GROUP détient 434 OC 2016 de la société MAKHEIA GROUP.

La société NETMEDIA GROUP détient 2.000.000 OCA-2022 de la société MAKHEIA GROUP dont l'émission a été décidée le 28 octobre 2022.

- Les mandataires communs

La société MAKHEIA GROUP et la société NETMEDIA GROUP n'ont aucun mandataire social commun.

1.2 Motifs et buts de l'opération

L'objectif de l'opération de fusion par absorption de NETMEDIA GROUP par MAKHEIA GROUP est de créer un nouveau leader Français des media BtoB, de la communication et du content marketing.

Le nouveau Groupe, ainsi constitué, entrera dans le Top 5 des Groupes de communication indépendants

Cette opération fait suite à l'entrée de NETMEDIA GROUP au capital de MAKHEIA GROUP, intervenue mi-septembre. Pour rappel, NETMEDIA GROUP a acquis un bloc de 10 071 812 titres, soit 20% du capital de MAKHEIA GROUP, ainsi que la dernière tranche des obligations convertibles détenues par ISATIS CAPITAL.

Le projet de fusion vise à poursuivre la consolidation de la structure du nouveau Groupe.

Le Groupe fusionné, deviendra un acteur majeur des médias, du marketing et de la communication avec deux ancrages forts en BtoB et BtoC.

Le projet est de développer des offres uniques sur le marché en associant des expertises majeures pour les entreprises :

- Plateforme de marque et territoire d'expression,
- Le branding et la publicité,
- La création de plateforme digitale et l'amélioration de l'expérience client,
- L'optimisation des parcours d'achats omnicanaux,
- La production de contenu multicanal,
- Le social média et l'activation marketing,
- L'accompagnement des marques dans leur stratégie RSE/ESG

Le Groupe sera composé de 8 filiales opérationnelles, pour un chiffre d'affaires estimé de 40 M€ en 2023.

Les actions de la société MAKHEIA GROUP resteront admises aux négociations sur Euronext Growth.

Pour ces raisons, il a été envisagé de procéder à la fusion-absorption par MAKHEIA GROUP de la société NETMEDIA GROUP (ci-après, la "**Fusion**").

1.3 Date d'effet de la fusion du point de vue comptable et fiscal

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce les Parties ont expressément convenu que d'un point de vue comptable et fiscal les opérations de l'Absorbée seront considérées comme accomplies par l'Absorbante à compter du 1er janvier 2022 **(la "Date de Prise d'Effet").**

1.4 Date de réalisation

La fusion projetée est soumise à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- l'approbation de la Fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de l'Absorbée ;
- l'approbation de la Fusion et de l'augmentation de capital correspondante par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de l'Absorbante.

La Fusion deviendra définitive au jour de la réalisation de la dernière de ces conditions suspensives (la **« Date de Réalisation** »).

A défaut de réalisation de la Fusion au plus tard le 31 décembre 2022, le présent projet sera considéré comme nul et de nul effet, sans indemnité de part ni d'autre.

1.5 Comptes retenus pour établir les conditions de la Fusion

Les conditions de la Fusion ont été établies sur la base :

(i) des comptes sociaux de MAKHEIA GROUP pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces comptes sociaux ont été arrêtés par le Conseil d'administration de MAKHEIA GROUP le 21 avril 2022. Ces comptes sociaux ont été certifiés par le commissaire aux comptes et ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 juin 2022.

Les comptes sociaux de MAKHEIA GROUP au 31 décembre 2021 figurent en **Annexe 1.** (les « **Comptes de Référence de MAKHEIA GROUP** »).

(ii) des comptes sociaux de NETMEDIA GROUP pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces comptes sociaux ont été certifiés par le commissaire aux comptes et ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires de NETMEDIA GROUP en date du 30 juin 2022

Les comptes sociaux de NETMEDIA GROUP au 31 décembre 2021 figurent **en Annexe 2.** (les « **Comptes de Référence de NETMEDIA GROUP** »).

Il est précisé que l'ensemble des documents visés à l'article R. 236-3 du Code de commerce seront mis à la disposition des actionnaires de la Société Absorbante et de la Société Absorbée dans les délais légaux et réglementaires.

1.6 Principes de valorisation

1.6.1 L'ensemble des éléments d'actif et de passif de la Société NETMEDIA GROUP sera apporté dans le cadre de la fusion à leur valeur réelle au 31 décembre 2021 pour leur valeur ci-après indiquée, estimée à ladite date, cette désignation étant énonciative et non limitative.

DocuSign Envelope ID: 05C41C74-F579-4167-875E-505563FA1183

1.6.2 La détermination du rapport d'échange des actions NETMEDIA GROUP contre des actions de MAKHEIA GROUP a été déterminée suivant une approche multicritères reposant sur les méthodes de valorisation usuelles et appropriées pour l'opération envisagée, tout en tenant compte des caractéristiques intrinsèques des sociétés MAKHEIA GROUP et NETMEDIA GROUP et de leur secteur :

Ces éléments **sont détaillés** en Annexe 3.

Dans le cadre de cette analyse multicritères, les valeurs des capitaux propres par action de MAKHEIA et NETMEDIA GROUP ont été calculées sur la base des nombres d'actions en circulation :

- MAKHEIA : 50 354 459 actions (compte tenu de 172 471 actions auto-détenues et aucun instrument dilutif en place au moment de la transaction en dehors des obligations convertibles décrites ci-dessus) ;
- NETMEDIA GROUP : 29 219 actions (tenant compte de l'annulation prévue le 21 novembre 2022 de 2 000 actions auto détenues et du fait qu'aucun instrument dilutif n'a été mis en place au moment de la transaction)

1.6.3 Compte tenu de ce qui précède, le rapport d'échange retenu prévoit l'émission de 8727 nouvelles actions ordinaires MAKHEIA GROUP pour 1 action ordinaire NETMEDIA GROUP.

1.7 Procédure

1.7.1 Le 13 octobre 2022, le Conseil d'administration de MAKHEIA GROUP a décidé à l'unanimité de s'engager dans la mise en œuvre de l'opération de fusion envisagée entre MAKHEIA GROUP et NETMEDIA GROUP.

1.7.2 Le 13 octobre 2022, MAKHEIA GROUP a annoncé par voie de communiqué de presse le lancement d'un projet de fusion entre les deux sociétés.

1.7.3 Conformément aux dispositions des articles L. 236-10, L.225-147, R 22- 10-7, R. 236-6 et R. 236-7 du Code de commerce, par ordonnance du 21 octobre 2022, Madame Catherine DREVILLON, agissant sur délégation de Monsieur Jacques FINESCHI, Président du Tribunal de Commerce de Nanterre a nommé en qualité de commissaire à la fusion : le cabinet ALTERMES (47 boulevard de la Reine, 78000 Versailles) représenté par Monsieur Matthieu FOURNIER LE RAY.

1.7.4 Le Conseil d'administration de MAKHEIA GROUP lors de sa séance du 3 novembre 2022 a arrêté et approuvé les termes du présent traité de Fusion (le "**Traité de Fusion**") conformément à l'article R. 236-1 du Code de commerce et à leurs statuts.

1.7.5 L'avis de réunion de l'assemblée générale des actionnaires de la Société MAKHEIA GROUP appelée à statuer sur la fusion sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 7 novembre 2022.

1.7.6 Un document d'information visant à assurer une bonne information du marché sur la fusion du fait de la cotation de MAKHEIA GROUP, ainsi que l'ensemble des documents requis par la réglementation sera mis à disposition des actionnaires de MAKHEIA GROUP et de NETMEDIA GROUP dans les délais prévus par la réglementation.

1.8 Opérations intervenues ou à intervenir entre le 31 décembre 2021 et la Date de Réalisation (ci-après « la Période Intercalaire) chez NETMEDIA GROUP

- Les augmentations de capital par apport en nature en date du 30 juin 2022 qui se sont traduites par une augmentation des capitaux propres d'un montant de 410.745,60 euros pour le premier apport et d'un montant de 315 458,10 euros pour le deuxième apport, soit un total de 726 203,70 euros qu'il convient d'ajouter à l'actif net transmis.

- Les conversions des obligations convertibles en date du 27 juillet 2022 qui se sont traduites par une augmentation des capitaux propres d'un montant de 149 930 euros qu'il convient d'ajouter à l'actif net transmis.
- L'augmentation de capital par apport en numéraire en date du 25 octobre 2022 qui se traduit par une augmentation des capitaux propres d'un montant de 4 164 534 euros qu'il convient d'ajouter à l'actif net transmis.
- La réduction du capital d'un montant nominal de 2000 euros par annulation de 2000 actions auto détenues devant intervenir avec la réalisation définitive de la fusion.

DocuSign Envelope ID: 05C41C74-F579-4167-875E-505563FA1183

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

2. FUSION PAR ABSORPTION DE NETMEDIA GROUP

2.1 Consistance du patrimoine de NETMEDIA GROUP au 31 décembre 2021

NETMEDIA GROUP transmet à MAKHEIA GROUP, à titre de Fusion, ce qui est accepté par MAKHEIA GROUP, l'intégralité des éléments d'actif et de passif composant son patrimoine à la Date de Réalisation, étant précisé que l'énumération qui va suivre est par principe non limitative, la Fusion constituant une transmission universelle des éléments d'actif et de passif composant le patrimoine de NETMEDIA GROUP.

En outre, la Fusion est consentie et acceptée aux charges, clauses et conditions stipulées ci-après.

2.2 Désignation et évaluation des éléments d'actif et de passif transférés

L'ensemble des éléments d'actif et de passif de la Société NETMEDIA GROUP dont la désignation suit sera apporté dans le cadre de la fusion à leur valeur réelle au 31 décembre 2021 pour leur valeur ci-après indiquée, estimée à ladite date.

2.2.1 Actif immobilisé

(a) **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles transférées par NETMEDIA GROUP comprennent :

ELEMENTS TRANSMIS	*Valeur brute en euros au 31/12/21*	*Amortis-sement/ provision en euros*	*Valeur nette comptable*	*Ajustement valeur réelle*	*Valeur réelle nette en euros*
Fonds commercial	-			33 811 234,30 €	33 811 233,30 €

(b) **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières transférées par NETMEDIA GROUP comprennent :

ELEMENTS TRANSMIS	*Valeur brute en euros au 31/12/21*	*Amortissement / provision en euros*	*Valeur nette comptable*	*Ajustement valeur réelle*	*Valeur réelle nette en euros*
Autres Participations	6 569 972 €	-	6 569 972 €	-	6 569 972 €
Autres Immobilisations financières	164 200 €	-	164 200 €	-	164 200 €

DocuSign Envelope ID: 05C41C74-F579-4167-875E-505563FA1183

2.2.2 Actif circulant

Les éléments d'actif circulant transférés par NETMEDIA GROUP comprennent :

ELEMENTS TRANSMIS	*Valeur brute en euros*	*Amortissement / provision en euros*	*Valeur nette comptable*	*Ajustement valeur réelle*	*Valeur réelle nette en euros*
Créances clients et comptes rattachés	844 689 €	-	844 689 €	--	844 689 €
Autres créances	3 461 463 €	-	3 461 463 €	-	3 461 463 €
Valeurs mobilières de placement	2 000 €	-	2 000 €	-	2 000 €
Disponibilités	137 337 €	-	137 337 €	-	137 337 €

2.2.3 Comptes de régularisation

ELEMENTS TRANSMIS	*Valeur brute en euros*	*Amortissement / provision en euros*	*Valeur nette comptable*	*Ajustement valeur réelle*	*Valeur réelle nette en euros*
Frais d'émission d'emprunts à décaler	6 640 €	-	6 640 €	-	6 640 €

LES ACTIFS TRANSFERES PAR NETMEDIA GROUP S'ELEVENT DONC A UN MONTANT GLOBAL NET DE :	**44 997 534,30 euros**

2.3 Prise en charge du passif de NETMEDIA GROUP

La Société MAKHEIA GROUP prendra en charge les éléments de passif suivants :

Emprunt obligataires convertibles	2 522 340 €
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	200 000 €
Emprunts et dettes financières divers	159 990 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	681 781 €

Dettes fiscales et sociales	175 271 €
Autres dettes	4 837 257 €

LES PASSIFS PRIS EN CHARGE PAR MAKHEIA GROUP S'ELEVENT DONC A UN MONTANT DE :	**8 576 639 euros**

2.4 Détermination de l'actif net apporté par la Société Absorbée

Des désignations et évaluations ci-dessus, il résulte que :

- les éléments d'actifs apportés par NETMEDIA GROUP s'élèvent à : 44 997 534,30 euros

- le passif pris en charge par MAKHEIA GROUP s'élève à : 8 576 639 euros

Evènements de la Période Intercalaire

Les éléments d'actifs et de passifs apportés par absorption de NETMEDIA GROUP tels qu'ils figurent dans les comptes sociaux de NETMEDIA GROUP au 31 décembre 2021 doivent être corrigés des éléments suivants intervenus sur NETMEDIA GROUP à partir du 31 décembre 2021 :

- Les augmentations de capital par apport en nature en date du 30 juin 2022 qui se sont traduits par une augmentation des capitaux propres d'un montant de 410.745,60 euros pour le premier apport et d'un montant de 315 458,10 euros pour le deuxième apport, soit un total de 726.203,70 euros qu'il convient d'ajouter à l'actif net transmis.
- Les conversions des obligations convertibles en date du 27 juillet 2022 qui se sont traduites par une augmentation des capitaux propres d'un montant de 149 930 euros qu'il convient d'ajouter à l'actif net transmis.
- L'augmentation de capital par apport en numéraire en date du 25 octobre 2022 qui se traduit par une augmentation des capitaux propres d'un montant de 4 164 534 euros qu'il convient d'ajouter à l'actif net transmis.
- L'annulation des actions auto détenues devant intervenir avant la date de la réalisation définitive de la fusion qui se traduit par une diminution des capitaux propres d'un montant de 2 000 euros qu'il convient de soustraire à l'actif net transmis.

L'actif net apporté corrigé ressort ainsi à :

• Eléments d'actifs apportés par NETMEDIA GROUP s'élèvent à	44 997 534,30 euros
• Augmentation de capital par apports en nature en date du 30 juin 2022	+ 726 203,70 euros
• Les conversions des obligations convertibles en date du 27 juillet 2022	+ 149 930 euros

DocuSign Envelope ID: 05C41C74-F579-4167-875E-505563FA1183

• Augmentation de capital par apports en numéraire en date du 25 octobre 2022, constatée aux termes des décisions du président le 25 octobre 2022	+ 4 164 534 euros
• Annulation des 2000 actions autodétenues à intervenir avant la date de réalisation de la fusion	- 2 000 euros
• Passif pris en charge par MAKHEIA s'élève à	- 8 576 639 euros

ACTIF NET APPORTE CORRIGE **41 459 563 euros**

Si la réduction de capital par annulation des 2000 actions auto détenues n'était pas réalisée à la date de la réalisation de la fusion, le montant de l'actif net apporté serait ajusté en conséquence.

2.5 Engagements hors bilan

MAKHEIA GROUP bénéficiera des engagements reçus par NETMEDIA GROUP au titre des biens et droits transférés, se substituera à NETMEDIA GROUP et sera seule tenue, dans la charge des engagements donnés par cette dernière au titre des biens et droits transférés.

Liste des engagements hors bilan reçus et donnés par NETMEDIA GROUP :

- Garantie de passif au bénéfice de NETMEDIAGROUP (dans le cadre de l'acquisition de Uprogress),
- Promesse d'achat d'actions consentie par NETMEDIAGROUP (dans le cadre de l'acquisition de Uprogress),
- Nantissement des titres de la société EDITIABYS et de la société NETMEDIAEUROPE en garantie de contrats de prêt.

2.6 Propriété et jouissance

MAKHEIA GROUP sera propriétaire et entrera en possession des éléments d'actif et de passif transmis par NETMEDIA GROUP à la Date de Réalisation.

MAKHEIA GROUP sera réputée en avoir la jouissance rétroactivement à compter de la Date de Prise d'Effet, et toutes les opérations dont les éléments transmis auront pu faire l'objet à compter de la Date de Prise d'Effet jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion seront considérées de plein droit comme ayant été réalisées pour le compte et aux risques de MAKHEIA GROUP.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, MAKHEIA GROUP accepte dès la date des présentes, de prendre, à la Date de Réalisation, les éléments d'actifs et de passifs composant le patrimoine de NETMEDIA GROUP tels qu'ils existeront alors.

Jusqu'au jour où la Fusion sera devenue définitive, la Société Absorbée s'oblige à gérer les biens et droits transférés avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, à ne prendre aucun engagement important ou pouvant affecter la propriété ou la libre disposition des éléments d'actif qui y sont attachés ou susceptible d'emporter un changement significatif dans sa situation financière, le tout sans l'accord préalable de la Société Absorbante. La société pourra cependant réaliser les opérations citées à l'article 2.8. Charges et conditions générales de la Fusion.

2.7 Charges et conditions générales de la fusion

Sous réserve de ce qui est stipulé dans le Traité de Fusion, la Fusion est réalisée sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, notamment sous celles suivantes, que les Parties s'engagent à accomplir et à exécuter :

DocuSign Envelope ID: 05C41C74-F579-4167-875E-505563FA1183

2.7.1 Conformément aux dispositions de l'article L. 236-14 du Code de commerce, les créanciers de MAKHEIA GROUP et de NETMEDIA GROUP dont la créance sera antérieure à la publication du présent projet de Fusion pourront faire opposition dans un délai de 30 jours à compter de la dernière publication de ce projet.

Au cas où des créanciers ou des bailleurs de locaux formeraient opposition à la Fusion projetée, dans les conditions légales et réglementaires, MAKHEIA GROUP ferait son affaire, avec l'assistance de NETMEDIA GROUP, pour en obtenir mainlevée.

2.7.2 La Fusion opérant transmission universelle du patrimoine de NETMEDIA GROUP, l'ensemble des éléments de passif et les engagements hors bilan qui y sont attachés seront supportés par MAKHEIA GROUP, laquelle sera débitrice de ces dettes au lieu et place de NETMEDIA GROUP, sans que cette substitution n'entraîne novation à l'égard des créanciers.

MAKHEIA GROUP subira la charge de toutes garanties qui auraient pu être conférées relativement au passif pris en charge par elle.

MAKHEIA GROUP sera tenue également, et dans les mêmes conditions, à l'exécution des engagements de cautions et des avals pris par NETMEDIA GROUP et bénéficiera de toutes contre-garanties y relatives.

Dans le cas où il se révélerait une différence en plus ou en moins, entre les passifs énoncés ci-dessus et les sommes réclamées par les tiers et reconnues exigibles, MAKHEIA GROUP sera tenue d'acquitter ou bénéficiera de tout excédent éventuel, sans revendication possible de part ni d'autre. Il en sera de même en cas d'insuffisance des provisions comprises dans le passif pris en charge.

2.7.3 MAKHEIA GROUP supportera toutes les charges et obligations postérieures à la Date de Réalisation de la Fusion (impôts, contributions, taxes, etc.) auxquelles les biens ou les activités apportés peuvent ou pourront être assujettis.

2.7.4 MAKHEIA GROUP sera tenue de continuer jusqu'à leur expiration ou résiliera à ses frais, sans recours contre NETMEDIA GROUP, tous les contrats auxquels cette société est partie.

2.7.5 MAKHEIA GROUP prendra les biens et droits apportés dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation sans pouvoir exercer de recours contre NETMEDIA GROUP pour quelque cause que ce soit.

2.7.6 MAKHEIA GROUP sera purement et simplement substituée dans tous les droits et obligations de NETMEDIA GROUP, étant précisé que NETMEDIA GROUP ne confère aucune autre garantie que celles possédées par elle-même, ce qui est expressément reconnu et accepté par MAKHEIA GROUP.

Dans l'hypothèse où la transmission de certains contrats ou certains biens serait subordonnée à accord ou agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la Société Absorbée sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à la Société Absorbante. Dans le cas où la Société Absorbée n'obtiendrait pas les consentements ou agréments nécessaires, elle en informera sans délai la Société Absorbante.

2.7.7 MAKHEIA GROUP sera subrogée dans le bénéfice de tous droits ainsi que dans le bénéfice et la charge de toutes conventions conclues par NETMEDIA GROUP, avec tous tiers et toutes administrations, ainsi que dans le bénéfice et la charge de toutes autorisations ou permissions administratives qui auraient été consenties à NETMEDIA GROUP, à charge pour MAKHEIA GROUP d'en assumer les charges et obligations correspondantes.

2.7.8 MAKHEIA GROUP remplira toutes les formalités requises en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des divers éléments d'actif ou droits transférés par NETMEDIA GROUP aux termes de la Fusion, tous pouvoirs étant donnés à cet effet au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes.

NETMEDIA GROUP s'oblige à fournir à MAKHEIA GROUP tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans la Fusion et l'entier effet des dispositions du Traité de Fusion. Notamment, NETMEDIA GROUP devra, à première demande de MAKHEIA GROUP, concourir à l'établissement de tous actes complémentaires, modificatifs, réitératifs ou confirmatifs du Traité de

DocuSign Envelope ID: 05C41C74-F579-4167-875E-505563FA1183

Fusion et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires pour faire opérer la transmission régulière des biens et droits transférés.

2.7.9 MAKHEIA GROUP aura, si besoin était, après la Date de Réalisation, tout pouvoir pour, aux lieu et place de NETMEDIA GROUP et relativement aux biens transmis aux termes de la Fusion, intenter ou poursuivre toutes actions judiciaires et procédures arbitrales, donner tous acquiescements à toutes décisions, recevoir ou payer toutes les sommes dues en suite de ces actions, procédures et décisions.

2.7.10 MAKHEIA GROUP se conformera aux lois, décrets et arrêtés, règlements et usages concernant le patrimoine transféré aux termes de la Fusion.

2.7.11 La réalisation définitive de la Fusion entraînera, en application des dispositions de l'article L. 1224-1 du Code de travail, le transfert automatique des contrats de travail des membres du personnel de NETMEDIA GROUP à la Date de Réalisation.

3. RAPPORT D'ECHANGE DES DROITS SOCIAUX - REMUNERATION - AUGMENTATION DE CAPITAL DE MAKHEIA GROUP - PRIME DE FUSION

3.1 Rapport d'échange des droits sociaux

Compte tenu de ce qui est précisé à l'Article 1.6.2 ci-dessus, le rapport d'échange des droits sociaux est fixé, d'un commun accord entre les parties, à :

8 727 actions MAKHEIA GROUP pour 1 action NETMEDIA GROUP.

3.2 Rémunération de l'absorption par voie de fusion

29 219 actions ordinaires NETMEDIA GROUP participeront à l'échange. Si la réduction de capital par annulation des 2000 actions autodétenues de NETMEDIA GROUP n'était pas réalisée à la date de réalisation de la fusion, lesdites actions ne participeraient pas à l'échange en application de l'article L.236-3 II du Code de commerce.

Sur ces bases, il devrait résulter de cette parité, la création de 254 994 213 actions nouvelles MAKHEIA GROUP.

En conséquence, en rémunération et représentation de l'actif net corrigé de NETMEDIA GROUP transféré au titre de la Fusion, il sera attribué aux actionnaires de NETMEDIA GROUP 254 994 213 actions nouvelles entièrement libérées, à créer par MAKHEIA GROUP, selon le rapport d'échange mentionné à l'Article 3.1 ci-dessus.

3.3 Augmentation de capital de MAKHEIA GROUP

MAKHEIA GROUP créera 254 994 213 actions nouvelles en rémunération du transfert de l'actif net de 41 459 563 euros, et procédera ainsi à une augmentation de capital d'un montant nominal de 25 499 421,30 euros.

Le capital de MAKHEIA GROUP sera donc augmenté de 25 499 421,30 euros et ainsi porté de 5 035 445,90 euros à 30 534 867,20 euros.

Il sera divisé en 305 348 672 actions entièrement libérées, toutes de même catégorie et de 0,10 euro de nominal.

Les 254 994 213 actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires de MAKHEIA GROUP, seront entièrement assimilées aux actions anciennes, porteront jouissance courante et donneront droit à toute distribution dont le détachement intervient postérieurement à leur émission.

Ces 254 994 213 actions nouvelles de MAKHEIA GROUP seront toutes négociables dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital de MAKHEIA GROUP rémunérant l'absorption par voie de fusion de NETMEDIA GROUP, conformément aux dispositions de l'article L. 228-10 du Code de commerce, et feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris.

3.4 Prime de fusion – Comptabilisation de la prime de fusion

La différence entre :

- l'actif net apporté, soit	41 459 563 euros
- et le montant nominal des actions à créer par l'Absorbante, soit	25 499 421,30 euros
représentant la somme de :	15 960 141,70 euros

Constitue la prime de fusion.

Elle sera comptabilisée en prime de fusion par l'Absorbante.

Si la réduction de capital de NET MEDIA GROUP par annulation des 2000 actions auto détenues n'était pas réalisée à la date de la réalisation de la fusion, le montant de l'actif net apporté et le montant de la prime seraient ajustés en conséquence, étant précisé que la prime de fusion réajustée serait ensuite diminuée de la valeur comptable des actions auto détenues et que la prime de fusion nette s'élèverait à 15 960 141,70 euros.

La prime de fusion sera portée au compte "Prime d'émission", au passif du bilan de la Société Absorbante. Sur celle-ci porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux de MAKHEIA GROUP. Elle pourra recevoir toute affectation conforme aux principes en vigueur décidée par l'assemblée générale des actionnaires de MAKHEIA GROUP. Notamment, il sera proposé à l'assemblée générale de MAKHEIA GROUP appelée à approuver le présent projet de fusion de décider ou d'autoriser tout prélèvement sur son montant en vue de reconstituer le cas échéant les provisions réglementées existant au bilan de NETMEDIA GROUP, de l'imputer de tout ou partie des frais et droits résultant de la présente opération de fusion et de prélever sur ladite Prime de Fusion les sommes nécessaires pour la dotation à la réserve légale et plus généralement de faire toute affectation conforme aux règles en vigueur.

4. <u>DISSOLUTION DE NETMEDIA GROUP</u>

Conformément à l'article L. 236-3 I du Code de commerce, la réalisation de la Fusion à la Date de Réalisation entraînera la dissolution sans liquidation de NETMEDIA GROUP et la transmission universelle de son patrimoine à MAKHEIA GROUP.

5. <u>DECLARATIONS</u>

NETMEDIA GROUP fait les déclarations suivantes :

(i) NETMEDIA GROUP a été régulièrement constituée et existe valablement conformément aux lois et règlements applicables et elle a le pouvoir et la capacité de conclure le présent Traité de Fusion et exécuter les obligations qui en résultent ;

(ii) l'exécution par NETMEDIA GROUP des obligations résultant du Traité de Fusion ont été valablement autorisées par les organes sociaux compétents de NETMEDIA GROUP et aucune autre autorisation ou formalité n'est requise de NETMEDIA GROUP à cet effet ;

(iii) le Traité de Fusion constitue un engagement licite, valable, ayant force obligatoire à l'encontre de NETMEDIA GROUP conformément à ses termes ;

(iv) NETMEDIA GROUP ou l'une de ses filiales n'est pas en état de faillite, liquidation, ou redressement amiable ou judiciaire ou autre procédure similaire et aucune demande, requête ou déclaration en vue de l'ouverture d'une telle procédure n'est intervenue ;

(v) NETMEDIA GROUP et ses filiales sont à jour, relativement aux biens transférés, du paiement de ses impôts et cotisations sociales ou parafiscales, ainsi que de toutes autres obligations à l'égard de l'administration fiscale et des divers organismes de sécurité sociale ;

(vi) dans le patrimoine de NETMEDIA GROUP, transféré à titre de fusion, ne figure aucun immeuble, ni droit immobilier ;

(vii) le patrimoine de NETMEDIA GROUP transféré à titre de fusion ne comprend aucun contrat de crédit-bail mobilier ou immobilier ;

(viii) les éléments et droits incorporels, les biens mobiliers, les valeurs mobilières, droits sociaux ou parts de toute nature transférés ne font l'objet d'aucun nantissement (à l'exception des actes de nantissements mentionnés 2.5), privilège, saisie ou droit quelconque qui soit de nature à en restreindre la jouissance ou l'exercice du droit de propriété, ni d'aucune disposition statutaire ou extrastatutaire susceptible de faire obstacle à leur transfert et pour lesquelles les autorisations nécessaires n'auraient pas été obtenues.

6. REGIME FISCAL DE LA FUSION

6.1 Stipulations générales

Les représentants des Parties obligent celles-ci à se conformer à toutes les dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de Fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

Les soussignés, ès qualités, déclarent :

(i) que la Société Absorbante et la Société Absorbée sont des sociétés ayant leur siège réel en France qui sont soumises à l'impôt sur les sociétés ;

(ii) placer l'opération de Fusion sous le régime fiscal de faveur prévu par l'article 210 A du Code général des impôts en matière d'impôt sur les sociétés.

En conséquence, les options et engagements relatifs au présent projet de traité de Fusion s'établissent ainsi qu'il suit.

6.2 Rétroactivité comptable et fiscale

La Fusion prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2022 d'un point de vue comptable et fiscal.

En conséquence, les résultats bénéficiaires ou déficitaires, produits depuis cette date par l'exploitation de la Société Absorbée seront englobés dans le résultat imposable de la Société Absorbante.

6.3 Impôts directs

Les Parties entendent soumettre la présente Fusion au régime de faveur prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions prévues à l'article 210 A 1. du Code général des impôts, la plus-value d'annulation dégagée par la Société Absorbante lors de l'annulation de ses propres titres apportés dans le cadre de la fusion sera expressément exonérée d'impôt sur les sociétés.

En conséquence, la Société Absorbante s'engage à respecter les prescriptions légales prévues à cet égard, pour autant qu'elles trouvent à s'appliquer, et notamment :

(i) à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la Société Absorbée, ainsi que les provisions réglementées figurant le cas échéant au passif de son bilan, et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la présente Fusion ;

(ii) à se substituer à la Société Absorbée pour la réintégration des plus-values et des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;

(iii) à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées ou des biens qui leur sont assimilés en application des 5 et 6 de l'article 210 A du Code Général des Impôts, d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ;

(iv) à réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, dans les conditions fixées par l'article 210 A-3-d du Code Général des Impôts, les plus-values dégagées par la Société Absorbée relatives aux biens amortissables transmis dans le cadre de la présente Fusion et à procéder, en cas de cession de l'un de ces biens, à l'imposition immédiate de la plus-value non encore réintégrée. Toutefois, la Fusion étant réalisée sur la base des valeurs nettes comptables, aucune plus-value ne sera constatée lors de la Fusion ;

(v) à inscrire à son bilan les éléments d'actifs qui lui sont transmis, autres que les immobilisations ou les biens qui leur sont assimilés, pour la valeur que ces éléments avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ;

(vi) à reprendre les engagements souscrits par la Société Absorbée à l'occasion de la réalisation d'opérations antérieures d'apports partiels d'actifs ou de fusions ou d'opérations assimilées soumises au régime fiscal de faveur prévu aux articles 210 A et 210 B du Code général des impôts, notamment quant au suivi des valeurs fiscales des biens transmis dans le cadre de ces opérations qui seraient compris dans le cadre du projet de Fusion ;

(vii) à poursuivre, le cas échéant, l'engagement de conservation pendant un délai de deux ans des titres de participation reçus en apport pris par la Société Absorbée conformément aux dispositions des articles 145 et 216 du Code général des impôts.

La Société Absorbée élargira son groupe fiscal, au sens des dispositions prévues à l'article 223 A du CGI, aux filiales de la Société Absorbée membre du groupe fiscal formé par cette dernière, avec effet au 1er janvier 2022, date d'ouverture de l'exercice en cours de la Société Absorbée dans les conditions prévues au c) de l'article 223 L 6 du CGI. La Société Absorbante formulera cette option au plus tard fin avril 2023.

6.4 Obligations déclaratives

La Société Absorbante s'engage à accomplir au titre de la présente opération, pour son propre compte ainsi que pour celui de la Société Absorbée, les obligations déclaratives prévues au I de l'article 54 septies du Code général des impôts et à l'article 38 quindecies de l'annexe III au Code Général des Impôts.

La Société Absorbante devra également tenir à la disposition de l'Administration un registre du suivi des plus-values sur éléments d'actif non amortissables donnant lieu à sursis d'imposition, conformément au II de l'article 54 septies du Code général des impôts. Ce registre est conservé jusqu'à la fin de la troisième année qui suit celle au titre de laquelle le dernier bien porté sur le registre est sorti de l'actif de l'entreprise et dans les conditions prévues à l'article L 102 B du LPF.

Par ailleurs, la Société Absorbante s'engage à accomplir, pour le compte de la Société Absorbée, dans les 45 jours de la Date de Réalisation Définitive la déclaration de cessation prévue à l'article 221 du Code général des impôts à laquelle seront annexées les obligations déclaratives précitées.

La Société Absorbante s'engage également à produire, pour le compte de la Société Absorbée, dans les 60 jours suivants la Date de Réalisation Définitive, la déclaration de résultat prévue à l'article 201, 1 et 3 du Code général des impôts.

6.5 Droits d'enregistrement

La Fusion intervenant entre des personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, elle bénéficiera, de plein droit, de l'enregistrement gratuit visé par les dispositions prévues à l'article 816 du Code général des impôts.

6.6 Taxe sur la valeur ajoutée

Les Parties entendent bénéficier de la dispense de taxation prévue par l'article 257 bis du Code général des impôts pour les livraisons de biens et les prestations de services réalisées entre redevables lors de la transmission à titre onéreux ou à titre gratuit d'une universalité totale ou partielle de biens.

Conformément aux dispositions de cet article, le transfert de propriété de l'ensemble des biens et des services qui appartiennent à l'universalité transmise, quelle que soit leur nature (marchandises neuves et autres biens détenus en stocks, biens mobiliers corporels ou incorporels d'investissement, immeubles et terrains à bâtir), est dispensé de TVA et ne donnera pas lieu à régularisation de droits à déduction.

En application des dispositions précitées, la Société Absorbante sera tenue aux régularisations prévues à l'article 207 de l'annexe II du Code général des impôts qui auraient été exigibles si la Société Absorbée avait continué à utiliser les biens.

Par ailleurs, le cas échéant, la Société Absorbée transférera purement et simplement à la Société Absorbante les crédits et créances de TVA dont elle disposera au jour de la réalisation de la présente opération de fusion. La Société Absorbante reportera le montant du crédit de TVA transféré à la ligne 21 de sa déclaration de TVA (formulaire CA3) et indiquera l'origine de ce montant dans le cadre réservé à la correspondance.

Sur le plan formel, conformément au BOI-TVA-DECLA-20-30-20, § 20, publié au BOFIP et mis à jour le 16 juin 2021, le montant total hors taxe de l'universalité de biens transmise sera mentionné sur la ligne 05 (« autres opérations non imposables ») de la déclaration de TVA souscrite par la Société Absorbante et de celle souscrite par la Société Absorbée au titre de la période au cours de laquelle la Fusion prendra effet.

6.7 Maintien de régimes fiscaux de faveur antérieurs (le cas échéant)

La Société Absorbante reprend le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Absorbée à l'occasion d'opérations antérieures ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement et/ou d'impôts sur les sociétés, ou encore de taxes sur le chiffre d'affaires.

6.8 Autres taxes

De façon générale, la Société Absorbante se substituera de plein droit à la Société Absorbée pour toutes impositions, taxes ou obligations fiscales pouvant être mises à sa charge au titre de la Fusion et qui n'auraient pas fait l'objet d'une mention expresse dans le présent Projet de Traité de Fusion.

7. REMISE DE TITRES – POUVOIRS – ELECTION DE DOMICILE – LOI APPLICABLE - JURIDICTION COMPETENTE

7.1 Remise des titres et consultation

Lorsque la Fusion sera devenue définitive, il sera remis à la Société Absorbante tous les titres de propriété, actes, documents et autres pièces concernant les biens et droits apportés.

7.2 Formalités de publicité

7.2.1 Le Traité de Fusion sera publié conformément à la loi. Les oppositions de créanciers, s'il en survient, seront portées devant le tribunal de commerce compétent qui en réglera le sort.

7.2.2 La Société Absorbante fera également son affaire personnelle, le cas échéant et si besoin, de toute signification requise.

7.3 Pouvoirs - Election de domicile

7.3.1 Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie, d'une expédition ou d'un extrait du Traité de Fusion, pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi, pour faire toutes significations et notifications qui seraient nécessaires et, d'une manière générale, pour accomplir toutes formalités légales.

7.3.2 En tant que de besoin, tous pouvoirs avec faculté de substitution sont conférés aux représentants légaux de chacune des Parties à l'effet de compléter, si besoin est, la désignation de tous les éléments d'actifs, apports, de faire s'il y a lieu, tout complément et toute rectification de désignation, d'établir en conséquence tous actes complémentaires, modificatifs relatifs ou confirmatifs des présentes.

7.3.3 Pour l'exécution du Traité de Fusion et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite et la conséquence, les Parties feront respectivement élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs.

7.4 Loi applicable - Litige

La Fusion est soumise à la loi française.

Tout litige auquel pourrait donner lieu l'exécution et/ou l'interprétation de la Fusion sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.

8. SIGNATURE ELECTRONIQUE

De convention expresse valant convention sur la preuve, le présent Traité de fusion a été signé électroniquement par le biais du service www.closd.com, chacune des Parties s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent Traité de fusion par le biais du service www.closd.com. Chacune des Parties reconnaît qu'elle a reçu toutes les informations requises pour la signature électronique du Traité de fusion et qu'elle a signé

le Traité de fusion par voie électronique en toute connaissance de la technologie utilisée et de ses conditions générales, et renonce par conséquent à toute réclamation et/ou action en justice afin de remettre en cause la fiabilité de ce système de signature électronique et/ou son intention de conclure le Traité de fusion. En outre, conformément aux dispositions de l'article 1375 du Code civil, l'obligation de remise d'un exemplaire original papier à chacune des Parties n'est pas nécessaire comme preuve des engagements et obligations de chaque Partie au Traité de fusion. La remise d'une copie électronique du Traité de fusion directement par le service www.closd.com à chacune des Parties constitue une preuve suffisante et irréfutable des engagements et obligations de chaque Partie au Traité de fusion.

DocuSign Envelope ID: 05C41C74-F579-4167-875E-505563FA1183

****

PAGE DE SIGNATURE DU TRAITE DE FUSION

Fait à Boulogne Billancourt et à Paris en quatre (4) exemplaires originaux

Edouard Rencker

MAKHEIA GROUP
Représentée par Monsieur Edouard RENCKER

PASCAL CHEVALIER

NETMEDIA GROUP
Représentée par Monsieur Pascal CHEVALIER

DocuSign Envelope ID: 05C41C74-F579-4167-875E-505563FA1183

ANNEXE 1
COMPTES DE REFERENCE DE MAKHEIA GROUP

1.1 Bilan

Actif

(en €)		Exercice clos le 31 décembre 2021 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
		Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé	(0)					
Actif immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles		111 052	83 845	27 207	16 078	11 126
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations		25 847 984	14 065 195	11 782 789	11 215 744	567 045
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés		70 533	62 069	8 464	8 464	
Prêts						
Autres immobilisations financières		90 000		90 000	90 000	
Total	**(I)**	**26 119 569**	**14 211 109**	**11 908 460**	**11 330 286**	**578 173**
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes					5 547	- 5 547
Clients et comptes rattachés		302 440		302 440	354 618	- 52 178
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux					1 520	- 1 520
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		38 395		38 395	109 442	- 71 047
. Autres		4 902 463	567 045	4 335 418	3 910 399	425 019
Capital souscrit et appelé, non versé					16 817	- 16 817
Valeurs mobilières de placement		25 684		25 684	10 021	15 663
Disponibilités		945 464		945 464	1 008 463	- 62 999
Instruments de trésorerie						
Charges constatées d'avance		13 086		13 086	34 294	- 21 208
Total	**(II)**	**6 227 533**	**567 045**	**5 660 488**	**5 451 121**	**209 366**
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)	4 236		4 236	4 524	- 288
Primes de remboursement des obligations	(IV)					
Ecarts de conversion actif	(V)					
TOTAL ACTIF	**(0 à V)**	**32 351 338**	**14 778 155**	**17 573 183**	**16 785 932**	**787 251**

DocuSign Envelope ID: 05C41C74-F579-4167-875E-505563FA1183

Passif

(en €)		Exercice clos le 31 décembre 2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 3 471 971)		5 035 446	3 488 788	1 546 658
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		9 496 169	8 463 712	1 032 457
Écarts de réévaluation				
Réserve légale		523 730	523 730	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées		1 105 053	2 333 733	- 1 228 680
Autres réserves				
Report à nouveau		106 845	106 845	
Résultat de l'exercice		- 260 491	- 1 228 680	968 189
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées		43 969	43 969	
Total	**(I)**	**16 050 739**	**13 732 116**	**2 318 623**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Total	**(II)**			
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Total	**(III)**			
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles		571 744	1 394 784	- 823 040
Autres Emprunts obligataires		147 887	140 768	7 119
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts		14 686	96 767	- 82 081
. Découverts, concours bancaires			500	- 500
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés			205 280	- 205 280
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		5 040	5 040	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		206 371	648 617	- 442 246
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel		110 995	60 624	50 371
. Organismes sociaux		322 261	371 304	- 49 043
. État, impôts sur les bénéfices				
. État, taxes sur le chiffre d'affaires		61 109	58 118	2 991
. État, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés		7 575	8 186	- 611
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes		74 776	63 828	10 948
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
Total	**(IV)**	**1 522 444**	**3 053 815**	**- 1 531 371**
Écart de conversion passif	(V)			
TOTAL PASSIF	**(I à V)**	**17 573 183**	**16 785 932**	**787 251**

DocuSign Envelope ID: 05C41C74-F579-4167-875E-505563FA1183

1.2 Compte de résultat

(en €)	Exercice clos le 31 décembre 2021 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	3 509 695		3 509 695	3 585 085	- 75 391	- 2
Chiffres d'affaires Nets	**3 509 695**		**3 509 695**	**3 585 085**	**- 75 391**	**- 2**
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			13 003	12 173	830	7
Autres produits			66	8	58	723
Total des produits d'exploitation (I)			**3 522 764**	**3 597 266**	**- 74 502**	**- 2**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			2 133 622	2 069 331	64 291	3
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			498 345	660 217	- 161 872	- 25
Impôts, taxes et versements assimilés			20 404	49 321	- 28 917	- 59
Salaires et traitements			777 890	805 761	- 27 871	- 3
Charges sociales			369 680	373 722	- 4 042	- 1
Dotations aux amortissements sur immobilisations			15 247	11 255	3 992	35
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			52 640	50 605	2 035	4
Total des charges d'exploitation (II)			**3 867 828**	**4 020 212**	**- 152 384**	**- 4**
RÉSULTAT EXPLOITATION (I-II)			**- 345 064**	**- 422 946**	**77 882**	**- 18**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			48 770	37 362	11 408	31
Reprises sur provisions et transferts de charges			571 800	494 173	77 626	16
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			4 264	10 378	- 6 114	- 59
Total des produits financiers (V)			**624 834**	**541 914**	**82 920**	**15**
Dotations financières aux amortissements et provisions			571 642	24 138	547 504	ns
Intérêts et charges assimilées			16 694	693 982	- 677 288	- 98
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			4 922	27 749	- 22 827	- 82
Total des charges financières (VI)			**593 258**	**745 869**	**- 152 611**	**- 20**
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			**31 576**	**- 203 956**	**235 531**	**- 115**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV+V-VI)			**- 313 488**	**- 626 902**	**313 414**	**- 50**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			52 779		52 779	
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges			60 000	33 000	27 000	82
Total des produits exceptionnels (VII)			**112 779**	**33 000**	**79 779**	**242**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			- 218	383 436	- 383 655	- 100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				251 342	- 251 342	- 100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			60 000		60 000	
Total des charges exceptionnelles (VIII)			**59 782**	**634 778**	**- 574 997**	**- 91**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			**52 997**	**- 601 778**	**654 776**	**- 109**
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)			**4 260 376**	**4 172 180**	**88 197**	**2**
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)			**4 520 868**	**5 400 860**	**- 879 992**	**- 16**
RÉSULTAT NET			**- 260 491**	**- 1 228 680**	**968 189**	**- 79**
Dont Crédit-bail mobilier			9 283	20 019	- 10 736	- 54
Dont Crédit-bail immobilier						

DocuSign Envelope ID: 05C41C74-F579-4167-875E-505563FA1183

ANNEXE 2

COMPTES DE REFERENCE DE NETMEDIA GROUP

SAS NETMEDIA GROUP

I. BILAN AU 31/12/2021

A. Bilan actif

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	6 569 972		6 569 972	6 247 428
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	164 200		164 200	164 200
ACTIF IMMOBILISE	**6 734 172**		**6 734 172**	**6 411 628**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	844 689		844 689	1 633 543
Autres créances	3 461 463		3 461 463	1 454 967
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	2 000		2 000	2 000
(Dont actions propres :)				
Disponibilités	137 337		137 337	241 411
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				128 608
ACTIF CIRCULANT	**4 445 489**		**4 445 489**	**3 460 530**
Frais d'émission d'emprunts à étaler	6 640		6 640	11 620
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**11 186 302**		**11 186 302**	**9 883 778**

DocuSign Envelope ID: 05C41C74-F579-4167-875E-505563FA1183

SAS NETMEDIA GROUP

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
Capital social ou individuel (dont versé : 26 311)	26 311	24 780
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 201 909	1 703 440
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :		
Réserve légale	2 478	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat oeuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	183 417	-125 979
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	90 672	311 874
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	104 875	77 175
CAPITAUX PROPRES	**2 609 662**	**1 991 290**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	2 522 340	2 541 454
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	200 000	200 000
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)	159 990	159 990
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	681 781	753 944
Dettes fiscales et sociales	175 271	272 839
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		78 911
Autres dettes	4 837 257	3 885 351
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	**8 576 640**	**7 892 488**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**11 186 302**	**9 883 778**

DocuSign Envelope ID: 05C41C74-F579-4167-875E-505563FA1183

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2021

Rubriques	Exercice 2021 France	Exportation	Total	Exercice 2020
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	931 066		931 066	1 191 390
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**931 066**		**931 066**	**1 191 390**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			1	1
PRODUITS D'EXPLOITATION			**931 067**	**1 191 391**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			671 303	805 429
Impôts, taxes et versements assimilés			10 544	116 496
Salaires et traitements			11 867	35 600
Charges sociales			10 997	12 797
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 980	4 980
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			5	9
CHARGES D'EXPLOITATION			**709 696**	**975 310**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**221 371**	**216 081**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			**28 805**	**9 990**
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			1 261	9 271
Reprises sur provisions et transferts de charges			27 544	
Différences positives de change				719
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**103 941**	**173 610**
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			103 941	173 610
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			**-75 137**	**-163 620**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**146 234**	**52 461**
PRODUITS EXCEPTIONNELS				**290 613**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				290 613
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES			**55 562**	**31 200**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			12 900	5 000
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			14 962	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			27 700	26 200
RESULTAT EXCEPTIONNEL			**-55 562**	**259 413**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			**959 871**	**1 491 994**
TOTAL DES CHARGES			**869 199**	**1 180 120**
BENEFICE OU PERTE			**90 672**	**311 874**

DocuSign Envelope ID: 05C41C74-F579-4167-875E-505563FA1183

ANNEXE 3
METHODES D'EVALUATION DE LA VALEUR REELLE DES APPORTS ET DU RAPPORT D'ECHANGE

Pour réaliser le travail de valorisation, un cabinet externe a été mandaté pour travailler d'une part sur la valorisation d'entreprise et déterminer la parité d'échange.

Le cabinet s'est appuyé sur des données transmises par chaque société, étant précisé que ces données ne constituent aucunement des objectifs ni des prévisions et sont soumises aux aléas du marché (opportunités, conditions, etc.).

Plusieurs méthodes ont été utilisées afin de déterminer une valeur pondérée.
Sur ces bases, il en ressort, en fonction des différentes méthodes, les valorisations suivantes :

- **Netmedia de 41,46 M€ soit 1 418,92 € par action**

Méthode	Valorisation (M€)	Pondération	Contribution (M€)
DCF	48,40	50%	24,20
Comparaisons Boursières	23,49	25%	5,87
Augmentation Capital Octobre 2022	39,00	25%	9,75
		Valorisation pondérée	**39,82**
+ Valeur participation Makheia			1,64
		Total (M€)	**41,46**
	Nombre d'actions		29 219
	Valorisation par action (€)		**1 418,92**

La valorisation pondérée de Netmedia ressort à 39,82 M€.

En ajoutant la valeur de la participation détenue dans Makheia qui s'élève à 1,64 M€, la valorisation totale de Netmedia Group ressort à 41,46 M€.

En tenant compte d'un nombre d'actions de Netmedia après annulation de l'autocontrôle de 29 219, nous obtenons une valeur par action de 1 418,92 €.

- **Makheia de 8,19 M€ soit 0,162585 € par action**

Méthode	Valorisation (M€)	Pondération	Contribution (M€)
DCF	7,91	50%	3,96
Comparaisons Boursières	4,50	5%	0,23
Prix Entrée NetMedia	8,06	35%	2,82
Cours de bourse - Scénario bas	10,30	5%	0,51
Cours de bourse - Scénario haut	13,41	5%	0,67
	Total (M€)	**100%**	**8,19**
	Nombre d'actions (M)		50,354
	Valorisation par action (€)		**0,162585**

La valorisation pondérée de Makheia ressort à 8,19 M€ soit 0,16258 € par action.

DocuSign Envelope ID: 05C41C74-F579-4167-875E-505563FA1183

Dans le cadre d'une absorption de Netmedia par Makheia par émission de titres, la parité d'échange s'établit selon les travaux à 8 727,3. Dans un but d'éviter la gestion des rompus, il a été décidé d'arrondir au nombre entier le plus proche soit 8 727.

NETMEDIA GROUP – METHODE D'EVALUATION

1. Valorisation

a. Méthodes écartées

Référence directe assise sur l'actif net comptable consolidé

En général, l'actif net comptable d'une entreprise n'est pas considéré comme une référence pertinente de la Valeur Intrinsèque des actions, notamment parce qu'il n'intègre ni le goodwill généré en interne par la croissance et la rentabilité du portefeuille d'activités, ni les plus-values éventuelles susceptibles d'être dégagées par la cession d'actifs non directement nécessaires à l'exploitation.

Référence au cours de bourse

Netmedia Group n'est pas coté en bourse.

b. Augmentation de capital d'octobre 2022

La direction de Netmedia a indiqué avoir réalisé fin octobre 2022 une augmentation de capital de 4 M€ externalisant une valeur d'entreprise post money de 39 M€.

c. DCF

Nous avons retenu les éléments suivants :

- Un taux de croissance à l'infini de 1,5% ;
- Un taux d'actualisation de 12% intégrant une prime de risque de marché de 5%, un taux sans risque de 2,5% et un Beta spécifique à la société de 1,90 ;

Selon la méthode du DCF, **la valorisation de Netmedia s'établit à 48,40 M€**

d. Comparaisons boursières

Nous avons retenu un échantillon de sociétés cotées évoluant dans l'univers des médias aussi bien des acteurs traditionnels que ceux ayant réussi la bascule dans le digital.

DocuSign Envelope ID: 05C41C74-F579-4167-875E-505563FA1183

Nous obtenons une valorisation moyenne sur la base des ratios de VE/CA, VE/EBITDA et de PER pour la période 2022e-2024e de 23,49 M€.

DocuSign Envelope ID: 05C41C74-F579-4167-875E-505563FA1183

MAKHEIA – METHODE D'EVALUATION

1. **Valorisation**

a. Méthodes écartées

Référence directe assise sur l'actif net comptable consolidé
En général, l'actif net comptable d'une entreprise n'est pas considéré comme une référence pertinente de la Valeur Intrinsèque des actions, notamment parce qu'il n'intègre ni le goodwill généré en interne par la croissance et la rentabilité du portefeuille d'activités, ni les plus-values éventuelles susceptibles d'être dégagées par la cession d'actifs non directement nécessaires à l'exploitation.

b. Méthode des transactions comparables

Le 16 septembre 2022, Makheia a annoncé que NetMedia Group a acquis un bloc de 10 071 812 titres, ce qui représente près de 20% du capital de Makheia Group.

L'acquisition de ce bloc s'est faite au prix de 0,16 € par action. Le prix de 0,16 € par action fait ressortir une prime de 33% sur la moyenne des 30 derniers cours de bourse.

En tenant compte d'un nombre action total composant le capital de Makheia de 50 354 459 cette opération fait ressortir une valorisation de Makheia de 8,06 M€.

c. Référence au cours de bourse

Au 6 octobre 2022, la capitalisation boursière de Makheia s'élève à 8,21 M€. Le flottant est de 75,6% soit 6,2 M€.

Sur une base annuelle, le marché du titre est actif puisque le volume échangé représente 419% du flottant et 317% du capital.

Sur une base quotidienne, le volume est plus faible avec en moyenne 674 303 titres échangés par jour au cours des 3 derniers mois, soit 1,2% du capital. La liquidité relativement réduite peut donc être un frein pour les investisseurs.

On peut donc en conclure que si le cours de bourse du groupe constitue une référence pour une estimation immédiate de la valeur de marché de ses activités, il est vraisemblable qu'il intègre une décote liée à cette liquidité réduite.

Selon plusieurs études académiques, il est établi que le cours de bourse intègre une décote de liquidité comprise entre 20% et 40%. Après correction de cette décote, **la valeur de marché des capitaux propres de Makheia s'établit entre 9,34 M€ et 12,45 M€**, selon le pourcentage supposé de décote.

DocuSign Envelope ID: 05C41C74-F579-4167-875E-505563FA1183

Sur ces bases et après prise en compte de l'endettement financier net et des autres passifs à caractère de dette, la valeur d'entreprise de Makheia ressort dans une fourchette allant de 10,30 M€ à 13,41 M€.

d. DCF

Nous avons retenu également les éléments suivants :

- Un taux de croissance à l'infini de 1,5% ;
- Un taux d'actualisation de 12% intégrant une prime de risque de marché de 5%, un taux sans risque de 2,5% et un Beta spécifique à la société de 1,9 ;

Selon la méthode du DCF, la valorisation de Makheia s'établit **à 7,91 M€.**

e. Comparaisons boursières

Nous avons retenu un échantillon de sociétés cotées évoluant dans l'univers de la communication et de la publicité.

Nous obtenons une valorisation moyenne sur la base des ratios de VE/CA, VE/EBITDA et de PER pour la période 2022e- 2024e de 4,50 M€.

ANNEXE 3

Comptes annuels, rapports du commissaire aux comptes y afférents, comptes consolidés et rapports de gestion des exercices 2019, 2020 et 2021 de Netmedia Group

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de NETMEDIA GROUP sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 et comptes sociaux de NETMEDIA GROUP sur l'exercice clos le 31 décembre 2019

NETMEDIA GROUP

Société par Actions Simplifiée

98, rue du Château
92100 Boulogne-Billancourt

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

YUMA AUDIT
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
5, rue Catulle Mendes
75017 Paris

NETMEDIA GROUP

Société par Actions Simplifiée

98, rue du Château
92100 Boulogne-Billancourt

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NETMEDIA GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 jusqu'à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 2 juin 2020

Le commissaire aux comptes

YUMA AUDIT

Laurent HALFON

I. BILAN AU 31/12/2019

A. Bilan actif

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	4 098 972	27 544	4 071 428	4 104 526
Créances rattachées à des participations	489 500		489 500	490 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	164 200		164 200	164 200
ACTIF IMMOBILISE	4 752 672	27 544	4 725 128	4 758 726
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	992 161		992 161	501 857
Autres créances	365 528		365 528	70 452
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	2 000		2 000	2 000
(Dont actions propres :)				
Disponibilités	3 585		3 585	199 448
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	126 281		126 281	
ACTIF CIRCULANT	1 489 555		1 489 555	773 757
Frais d'émission d'emprunts à étaler	16 600		16 600	21 580
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	6 258 828	27 544	6 231 284	5 554 063

1

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
Capital social ou individuel (dont versé : 24 148)	24 148	24 148
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 502 464	1 513 264
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	-105 328	-16 134
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**-20 652**	**-89 193**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	50 975	22 108
CAPITAUX PROPRES	**1 451 607**	**1 454 192**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	2 541 817	2 200 296
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)	159 990	159 990
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	490 421	89 844
Dettes fiscales et sociales	151 659	70 814
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	503 911	1 223 667
Autres dettes	931 878	355 261
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	**4 779 676**	**4 099 871**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**6 231 284**	**5 554 063**

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2019

Rubriques	Exercice 2019 France	Exportation	Total	Exercice 2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	972 423		972 423	404 889
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	972 423		972 423	404 889
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges				24 900
Autres produits			3	0
PRODUITS D'EXPLOITATION			972 426	429 790
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			660 010	261 476
Impôts, taxes et versements assimilés			80 406	931
Salaires et traitements			35 600	116 095
Charges sociales			12 843	47 211
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 980	3 320
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			8	121
CHARGES D'EXPLOITATION			793 847	429 153
RESULTAT D'EXPLOITATION			178 580	637
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			45 932	
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			45 932	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			205 897	66 961
Dotations financières aux amortissements et provisions			27 544	
Intérêts et charges assimilées			178 353	66 961
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			-159 965	-66 961
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			18 615	-66 324
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES			39 267	22 869
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			10 400	2 511
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			28 867	20 358
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-39 267	-22 869
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			1 018 358	429 790
TOTAL DES CHARGES			1 039 010	518 983
BENEFICE OU PERTE			-20 652	-89 193

III. ANNEXE

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 5

1.1. ACTIVITE DE LA SOCIETE 5
1.2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 5
1.3. COMPARABILITE DES COMPTES 5

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 5

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES 6

3.1. REGLES GENERALES 6
3.2. RECOURS A DES ESTIMATIONS 6
3.3. DEROGATIONS AUX PRINICIPES GENERAUX 6

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF 8

4.1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES 8
4.2. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES 8
4.3. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES 10
4.4. CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE 10

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF 11

5.1. CAPITAUX PROPRES 11
1.1.1. Composition du capital social 11
1.1.2. Variation des capitaux propres 11
5.2. ETAT DES PROVISIONS 12
1.2.1. Provisions pour risques et charges 12
1.2.2. Provision réglementées 13
1.2.3. Provision pour dépréciation des immobilisations 13
5.3. ETATS DES ECHEANCES DES DETTES 14
5.4. CHARGES A PAYER 15

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT 16

6.1. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES 16
6.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION 16
6.3. RESULTAT FINANCIER 17
6.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL 17

7. INFORMATIONS DIVERSES 18

7.1. LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS 18
7.2. REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION 18

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Activité de la société

La SAS NETMEDIA GROUP au capital de 24 148 euros dont le siège social est 98 Rue DU CHATEAU 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT et dont le SIREN est 829898584 présente le bilan avant répartition de l'exercice clos au 31/12/2019 qui se caractérise par les données suivantes :

- Total bilan : 6 231 284 euros
- Résultat net comptable : -20 652 euros

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1.2. Faits caractéristiques de l'exercice

Néant

1.3. Comparabilité des comptes

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 soit une durée de 12 mois. Les comptes clos au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019 sont donc comparables.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le contexte épidémique lié au coronavirus COVID-19 crée une situation incertaine. A ce stade, il est difficile d'en mesurer les impacts sur l'activité ; la société met en place les mesures appropriées pour ses employés et pour répondre aux besoins de ses clients. Aucun impact n'est à mentionner au 31 décembre 2019.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1. Règles générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.2. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable de certains éléments du bilan et/ou du compte de résultat, ainsi que sur les notes fournies dans l'annexe des comptes annuels. Ces estimations peuvent être révisées sur si les bases d'informations sur les lesquelles elles sont établies évoluent. Elles peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité. Les principales estimations concernent les hypothèses retenues pour :

- L'évaluation et la valorisation des titres de participations.

3.3. Dérogations aux prinicipes généraux

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

.

4.1. Immobilisations financières

Participations et autres titres :

Les titres de participations ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, y compris les frais accessoires.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité de l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de la valeur de l'actif net, de la rentabilité et des perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2018	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2019	Provision	Valeur Nette au 31/12/2019
Autres participations	4 594 526		6 054	4 588 472	27 544	4 560 928
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	164 200			164 200		164 200
TOTAL	**4 758 726**		**6 054**	**4 752 672**		**4 752 672**

4.2. Etat des échéances des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale et/ou lorsque des difficultés de recouvrement des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques sont clairement identifiées. Les dépréciations sont évaluées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

Les créances détenues par la société s'élèvent à 2 137 670 € en valeur brute au 31/12/2019 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	**653 700**	**489 500**	**164 200**
Créances rattachées à des participations	489 500	489 500	
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	164 200		164 200
ACTIF CIRCULANT :	**1 483 970**	**1 483 970**	
Clients	992 161	992 161	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	125 226	125 226	
Groupe et associés (2)	236 886	236 886	
Débiteurs divers	3 416	3 416	
Charges constatées d'avance	126 281	126 281	
TOTAL	**2 137 670**	**2 137 670**	
(1) Montants des prêts accordés en cours d'exercice (1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice (2) Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

4.3. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Créances clients et comptes rattachés	992 161		992 161	501 857
Autres créances	365 528		365 528	70 452
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	**1 357 689**		**1 357 689**	**572 309**

4.4. Charges et produits constatés d'avance

			Variation	
Rubrique	31/12/2019	31/12/2018	Montant	%
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	126 281		126 281	n.a.
TOTAL	126 281		126 281	n.a.

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1. Capitaux propres

Affectation des résultats de l'exercice 2018 :

Les comptes de l'exercice 2018 ont fait apparaître un résultat de -89 193 €. Selon la décision de l'AGO statuant sur les comptes, ce profit a été affecté comme suit :

- au poste « Report à nouveau ».

1.1.1. Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Crées pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	24 148			1 €

1.1.2. Variation des capitaux propres

Capitaux propres	Solde au 31/12/2018	Variation de capital	Affectation du résultat 2018	Résultat de l'exercice	Solde au 31/12/2019
Capital social	24 148				24 148
Prime d'émission, de fusion, d'apport	1 513 264	-10 800			1 502 464
Ecart de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	-16 134		-89 193		-105 328
Résultat de l'exercice	-89 193		89 193	-20 652	-20 652
Subvention d'investissement					
Provision réglementées	22 108	28 867			50 975
TOTAL	**1 454 192**	**18 067**		**-20 652**	**1 451 607**

5.2. Etat des provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

1.2.1. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation en application du règlement CRC n° 2000- 06 sur les passifs. En fin d'exercice, cette estimation est faite en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes.

	Au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Au 31/12/2019
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amandes et pénalités				
Provisions pour perte de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL				

1.2.2. Provision réglementées

Les provisions règlementées figurant au bilan font partie des capitaux propres au bilan.

Les provisions réglementées figurant au bilan représentent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant les modalités énoncés ci-avant. La contrepartie des provisions réglementées est comptabilisée en charges exceptionnelles, au poste "Dotations aux provisions réglementées - Amortissements dérogatoires".

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Au 31/12/2019
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires	22 108	28 866		50 975
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL	22 108	**28 866**		50 975

1.2.3. Provision pour dépréciation des immobilisations

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Au 31/12/2019
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations		27 544		27 544
Provisions autres immos financières				
TOTAL		27 544		27 544

5.3. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	2 541 817		2 541 817	
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : (1)				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	159 990	159 990		
Fournisseurs et comptes rattachés	490 421	490 421		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 740	14 740		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	136 444	136 444		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	474	474		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	503 911	503 911		
Groupe et associés (2)	930 618	930 618		
Autres dettes	1 261	1 261		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**4 779 676**	**4 779 676**		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	229 860			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques.				

5.4. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 405	89 844
Dettes fiscales et sociales	246	70 814
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	41 661	2 200 296
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 223 667
Autres dettes		355 261
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	**86 312**	**4 099 871**

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Les revenus provenant des ventes de biens sont comptabilisés lorsque les principaux risques et avantages économiques liés à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés en fonction de l'avancement des travaux à la clôture de l'exercice lorsqu'ils peuvent être mesurés de manière fiable.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2019			Exercice 2018
	France	CEE + Export	Total	Total
Ventes de marchandises				
Ventes de produits finis				
Production vendue de services	972 423		972 423	404 889
Chiffre d'affaires	972 423		972 423	404 889
%	100,00 %	%	100,00 %	140%

6.2. Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Production stockée		
Production immobilisée		
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation		
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	3	24 900
TOTAL	3	24 900

6.3. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -159 965 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
PRODUITS FINANCIERS	45 932	
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	45 932	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	205 897	66 961
Dotations financières aux amortissements et provisions	27 544	
Intérêts et charges assimilées	178 353	66 961
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	-159 965	-66 961

6.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de -39 267 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	39 267	22 869
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 400	2 511
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	28 867	20 358
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-39 267	-22 869

7. INFORMATIONS DIVERSES

7.1. Liste des filiales et des participations

Sociétés concernées	Capital	Capitaux propres	Q.P de capital Détenue	Chiffre d'affaires Résultat
Filiales (plus de 50%)				
NETMEDIA EUROPE	2 363 889	1 069 196	58.80%	2 352 464
				- 1 994 552
EDITIABYS	4 805 000	1 892 203	100%	0
		-		- 46 794
COMNECT	6 250	- 28 326	60%	1 066 623
				- 34 576
NEW DBN	26 794	- 100 122	100%	0
				- 7536

7.2. Rémunération des organes d'administration

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

Rapport de gestion de NETMEDIA GROUP sur l'exercice clos le 31 décembre 2019

NETMEDIA GROUP
Société par actions simplifiée au capital de 24.148 €
Siège social : 98, rue du Château – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
829 898 584 RCS NANTERRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 12 JUIN 2020

Rapport du Président

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire conformément à la loi ainsi qu'à nos statuts à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

I. Résolutions à caractère ordinaire

1. Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président et aux Directeurs Généraux ;
2. Approbation des charges non déductibles visées par l'article 39-4 du C.G.I. ;
3. Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 ;
4. Approbation des conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
5. Rémunération des organes sociaux au titre de l'exercice 2020 ;

II. Résolutions à caractère extraordinaire

6. Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant total de 217.558 € se décomposant en 682 € de valeur nominale et de 216.876 € de prime d'émission par création de 682 actions au prix unitaire de 319 € se décomposant en 1 € de valeur nominale et 318 € de prime d'émission – délégation de pouvoir au Président ;
7. Délégation de compétence à donner au Président en vue de procéder à des attributions d'actions gratuites existantes ou à créer ;
8. Délégation à consentir au Président en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise ;
9. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

L'objet du présent rapport est de vous communiquer les informations nécessaires afin de vous prononcer sur les résolutions qui vous seront soumises le 12 juin 2020.

1. Marche des affaires sociales de NETMEDIA GROUP

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-113 du Code de commerce, vous trouverez ci-après un exposé sur la marche des affaires sociales de la Société.

1.1. Présentation de la situation financière au 31 décembre 2019

Les principales informations du compte de résultat à la date du 31 décembre 2019 sont les suivantes :

Résultats de la Société au 31 décembre 2019 (en €)	
Chiffre d'affaires net	972.423
Résultat d'Exploitation	167.650
Résultat financier	(132.421)
Résultat net	(4.037)

Les capitaux propres (périmètre social) de la Société au 31 décembre 2019 sont les suivants :

Capitaux propres de la Société au 31 décembre 2019 (en €)	
Capital social	24.148
Primes d'émissions, de fusion...	1.502.464
Réserve légale	/
Autres réserves	/
Report à nouveau	(105.328)
Résultat de l'exercice	(4.037)
Provisions règlementées	/
Total	**(1.468.222)**

1.2. Evènements importants intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 septembre 2019, il a été décidé d'émettre en une seule fois et sans offre de titres au public, un emprunt obligataire d'un montant total de 299.860 euros, divisé en 940 obligations se décomposant en 470 OCA-2019-1 et en 470 OCA-2019-2 d'une valeur de 319 euros chacune, convertible en actions ordinaires de la Société au profit de Madame Michèle POGGI.

1.3. Evènements importants intervenus depuis le début de l'exercice

Le contexte épidémique lié au coronavirus COVID-19 crée une situation incertaine. A ce stade, il est difficile d'en mesurer les impacts sur l'activité ; la Société met en place les mesures appropriées pour ses employés et pour répondre aux besoins de ses clients. Aucun impact n'est à mentionner au 31 décembre 2019.

2. Résolutions à caractère extraordinaire

2.1 Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant total de 217.558 € se décomposant en 682 € de valeur nominale et de 216.876 € de prime d'émission par création de 682 actions au prix unitaire de 319 € se décomposant en 1 € de valeur nominale et 318 € de prime d'émission – délégation de pouvoir au Président

2.1.1 Motifs de l'augmentation de capital

Nous vous proposerons de procéder à une augmentation de capital destinée à renforcer les fonds propres de la Société et à financer son développement.

2.1.2 Modalités de l'augmentation de capital

Aux termes de la **sixième résolution**, il vous sera proposé :

- de décider de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant total de 217.558 € se décomposant en 682 € de valeur nominale et de 216.876 € de prime d'émission par l'émission de 682 actions ordinaires nouvelles au prix unitaire de 319 € se décomposant en 1 € de valeur nominale et 318 € de prime d'émission (les « **Actions** »),

  les associés ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises en vertu de la présente décision. Les titulaires de droits de souscription bénéficieraient en outre d'un droit de souscription à titre réductible.

  Les actions non souscrites à titre irréductible seraient attribuées aux titulaires de droits de souscription qui auraient souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre irréductible et ce, proportionnellement au nombre de leurs droits de souscription et, en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes ;

- de décider que le droit préférentiel de souscription s'exercerait comme suit : 1 action ancienne donnerait droit de souscrire à environ 0,02831 Action nouvelle ;

- de décider que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Président pourrait utiliser dans l'ordre qu'il déterminerait les facultés prévues ci-après ou l'une d'entre elles seulement :

  - limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions, étant précisé qu'en aucun cas, le montant de l'augmentation de capital ne pourrait être inférieur aux trois quarts de l'augmentation décidée,

  - et/ou répartir totalement ou partiellement les actions non souscrites au profit des personnes de son choix, sans qu'elles puissent être offertes au public.

L'augmentation de capital ne serait pas réalisée, lorsqu'après l'exercice de ces facultés, le montant des souscriptions reçues n'atteint pas les trois quarts de cette augmentation ;

- de décider que le nombre de titres pourrait être augmenté dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription pour faire face à une demande supplémentaire de titres. Cette augmentation du nombre de titres ne pourrait, toutefois, excéder 15 % de l'émission initiale de l'émission initiale. La souscription complémentaire s'effectuerait au même prix que la souscription initiale ;

- de décider que la souscription des Actions émises en vertu de la présente décision pourrait être opérée en numéraire et/ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société ;

- de décider que ces Actions nouvelles devraient être libérées intégralement lors de leur souscription (a) en numéraire par chèque ou par virement bancaire ou (b) par compensation de créance ;

- de décider que la souscription à cette augmentation de capital serait ouverte à compter du 12 juin 2020 (date de notification aux associés de l'avis les informant de la présente émission) et s'achèverait le 30 juin 2020 inclus ; ce délai de souscription serait clos par anticipation dès que l'augmentation de capital aurait été souscrite en totalité ;

- de décider qu'à compter de la date de réalisation définitive de cette augmentation de capital, les actions nouvelles :
  - seraient soumises à toutes les dispositions statutaires de la Société et aux décisions sociales ;
  - jouiraient des mêmes droits que les actions anciennes, sous réserve des droits attachés à chaque catégorie d'actions, et leur seraient complètement assimilées ;

- de décider de conférer tous pouvoirs au Président, avec faculté de délégation, à l'effet de :
  - recueillir les souscriptions et recevoir les versements correspondants ;
  - d'établir l'arrêté de compte prévu par les dispositions de l'article R.225-134 du Code de commerce, permettant de libérer le montant de la souscription à l'augmentation de capital par voie de compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la Société ;
  - remettre les fonds correspondants au dépositaire des fonds ;
  - s'il y a lieu, proroger la période de souscription ou la clore par anticipation si avant le terme du délai de souscription, l'intégralité de l'augmentation de capital est souscrite et libérée ;
  - constater la souscription et la libération intégrale des actions nouvelles ;
  - constater la réalisation de l'augmentation de capital ;
  - modifier les statuts de la Société en conséquence ;
  - accomplir les formalités légales subséquentes ;

et, plus généralement, faire tout ce qui se révélerait nécessaire et/ou utile à cette fin.

Chaque associé pourra, s'il le désire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce, dernier alinéa, renoncer individuellement à son droit préférentiel de souscription.

En cas de renonciation au profit d'un ou plusieurs bénéficiaire(s) dénommé(s) de l'acception du ou des bénéficiaires, la renonciation notifiée à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception devra être accompagnée de l'acception du ou des bénéficiaires.

2.2 Délégation de compétence à donner au Président en vue de procéder à des attributions d'actions gratuites existantes ou à créer

Aux termes de la **septième résolution**, il vous sera proposé :

- d'autoriser le Président, dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce, à procéder, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée conformément aux dispositions législatives et réglementaires, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salariés ou de certaines catégories d'entre eux qu'il déterminerait parmi les membres du personnel salarié, en France ou à l'étranger, et éventuellement les mandataires sociaux de la Société qui répondent aux conditions fixées par la loi (a) de la Société et/ou (b) des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions de l'article L.225-197-2 du Code de Commerce, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société ;

- de prendre acte de ce que la présente autorisation emporterait de plein droit au profit des bénéficiaires des attributions gratuites d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui pourraient être émises dans ce cadre ainsi que sur la fraction de réserves, primes et bénéfices à incorporer au capital pour permettre la libération des actions attribuées ;

- de décider que le Président déterminerait l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;

- décider que le nombre total d'actions attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourrait être supérieur à dix-pour cent (10 %) du capital social au jour de la décision du Président, étant précisé que, pour le calcul de cette limite ne sont pas prises en compte dans ces pourcentage (i) les actions qui n'ont pas été définitivement attribuées au terme de la période d'acquisition ainsi que (ii) les actions qui ne sont plus soumises à l'obligation de conservation,

  A ce montant, s'ajouterait le nombre d'actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des bénéficiaires d'attribution gratuite d'actions au titre des ajustements, liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, que le Président aura prévu le cas échéant. A cette fin, l'Assemblée Générale autorise, en tant que de besoin, le Président à augmenter le capital social à due concurrence, il est précisé que, pour le calcul de cette limite, il serait tenu compte, conformément aux dispositions légales, de la totalité des attributions gratuites d'actions qui ne seront pas caduques et qui ne seront pas encore définitives au jour de la décision du Président ;

- de décider que le Président fixerait, lors de chaque attribution, (i) la période d'acquisition à l'issue de laquelle l'attribution d'actions existantes ou nouvelles deviendrait définitive, et (ii) la période d'obligation de conservation qui court à compter de l'attribution définitive des actions existantes ou nouvelles, étant précisé que l'attribution desdites actions deviendrait définitive :

- soit au terme d'une période d'acquisition minimale de un (1) an étant entendu que les bénéficiaires devraient alors conserver lesdites actions pendant une durée minimale de un (1) an à compter de leur attribution définitive,

- soit pour tout ou partie des actions attribuées, au terme d'une période d'acquisition minimale de deux (2) ans, et dans ce cas la période de conservation pourrait être supprimée,

étant entendu que le Président aurait la faculté de choisir entre ces deux possibilités et de les utiliser alternativement ou concurremment et pourrait dans l'un et l'autre cas allonger la période d'acquisition, ainsi que, dans le premier cas, allonger la période de conservation et, dans le second cas, fixer une période de conservation ;

Toutefois, en cas d'invalidité du bénéficiaire remplissant les conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, l'attribution définitive des actions aura lieu avant le terme de la période d'acquisition, sauf disposition contraire fixée par le Président ;

- de prendre acte de ce que l'attribution gratuite d'actions nouvelles à émettre en application de la présente décision emporterait, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions, opération pour laquelle le Président dispose d'une délégation de compétence conformément aux dispositions de l'article L.225-129-2 du Code de Commerce ou rachat d'actions représentative du capital social de la Société ;

- de conférer en conséquence tous pouvoirs au Président avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée conformément aux dispositions législatives et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente autorisation et notamment, sans que cette liste soit limitative :
  - déterminer si les actions attribuées gratuitement sont des actions à émettre ou existantes,
  - déterminer l'identité des bénéficiaires, ou de la ou des catégories de bénéficiaires, des attributions gratuites d'actions et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
  - fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, notamment la période d'acquisition minimale et la durée de conservation requise de chaque bénéficiaire, dont les conditions prévues ci-dessus étant précisé que s'agissant des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux, le Président doit, soit (a) décider que les actions gratuites ne pourront être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit (b) fixer la quantité d'actions qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions,
  - prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits à attribution en cas d'opérations financières,
  - constater les dates d'attribution définitives et les dates à partir desquelles les actions pourront être librement cédées, compte tenu des restrictions légales,
  - arrêter la date de jouissance même rétroactive des actions nouvelles,
  - constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions nouvelles gratuites qui seront effectivement attribuées, modifier les statuts en conséquence et, sur sa seule décision, s'il le juge opportun, procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur les primes d'émission des frais occasionnés par la réalisation des

émissions et prélever sur celles-ci les sommes nécessaires pour doter à plein la réserve légale,

- fixer à sa discrétion les règles d'ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement nécessaires à l'effet de neutraliser les effets d'éventuelles opérations portant sur le capital de la Société sur les droits des attributaires d'actions gratuites (et à raison des actions en cours d'acquisition). Le cas échéant, il est précisé que les actions attribuées en application de ces ajustements seront réputées attribuées le même jour que les actions initialement attribuées.

- de prendre acte du fait que, dans l'hypothèse où le Président viendrait à faire usage de la présente autorisation, il informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de Commerce, dans les conditions prévues par l'article L. 225-197-4 dudit Code ;

- de prendre acte que la présente délégation priverait d'effet à compter de l'Assemblée Générale à venir à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au Président à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société ou de certains d'entre eux ;

- de décider que la présente autorisation serait valable pour une durée de trente-huit (38) mois à compter de l'Assemblée Générale à venir.

2.3 Délégation à consentir au Président en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise

Afin de satisfaire les exigences de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail et de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce, il vous sera proposé aux termes de la **huitième résolution :**

- de décider de réserver aux salariés de la Société une augmentation de capital de la Société, par émission d'actions en numéraire en une ou plusieurs fois, sur décisions du Président, dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail,

- de décider que le nombre total d'actions émises ne pourrait pas être supérieur à 3% du capital social au jour de la présente assemblée générale,

- en conséquence, de déléguer au Président tous pouvoirs, dans la limite de dix-huit (18) mois à compter de l'assemblée générale, afin de fixer les autres modalités de l'émission des titres, et plus précisément pour :

  - réaliser, après la mise en place du PEE conformément aux dispositions de l'article L.3332-1 du Code du travail et dans un délai maximum de dix-huit (18) mois à compter de la présente décision, l'augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents audit PEE en faveur desquels le droit préférentiel de souscription des associés serait supprimé ;

- fixer, le cas échéant, dans les limites légales, les conditions d'ancienneté à remplir pour souscrire à l'augmentation de capital, fixer la liste précise des bénéficiaires, le nombre de titres devant être attribués à chacun d'entre eux dans la limite précitée ;

- fixer, avec sa justification, le prix définitif d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L.3332-20 du Code du travail,

- de décider ainsi que le prix de souscription des actions devrait être déterminé conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise,

- de décider qu'à défaut de pouvoir appliquer ces méthodes, le prix de souscription serait déterminé en divisant par le nombre d'actions existantes le montant de l'actif net réévalué d'après le bilan le plus récent.

- de déléguer votre compétence au Président pour :
  - fixer le montant de chaque émission et fixer la date de jouissance des actions nouvelles
  - fixer les dates d'ouverture et de clôture de la souscription ; recueillir la souscription ;
  - fixer, dans la limite légale de trois ans à compter de la souscription, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription, étant précisé que, conformément aux dispositions légales, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la Société ou du souscripteur, soit par versements périodiques, soit par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur ;
  - recueillir les sommes correspondant à la libération de la souscription, qu'elle soit effectuée par voie de versement d'espèces ou de compensation de créances ; le cas échéant, arrêter le solde du compte courant du souscripteur par compensation ;
  - déterminer si la souscription aux actions nouvelles devra être réalisée directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ;
  - constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
  - procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
  - d'une manière générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La présente autorisation serait valable pendant une durée de 18 mois à compter de son adoption.

Nous vous indiquons toutefois que cette proposition vous est soumise aux fins de satisfaire aux obligations légales résultant des dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de commerce. Nous considérons néanmoins qu'il n'est pas opportun à ce jour de mettre en place une telle autorisation et vous invitons en conséquence à <u>rejeter</u> cette résolution lors de l'Assemblée Générale.

2.4 Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Aux termes de la **<u>neuvième résolution</u>**, il vous sera proposé de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités en suite de l'adoption ou du rejet des résolutions qui précèdent.

Nous vous remercions de votre confiance et vous demandons de bien vouloir adopter les décisions que nous soumettons à votre vote, à l'exception de la **huitième résolution** que nous vous proposons de rejeter.

Le Président

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de NETMEDIA GROUP sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 et comptes sociaux de NETMEDIA GROUP sur l'exercice clos le 31 décembre 2020

NETMEDIA GROUP

Société par Actions Simplifiée

98, rue du Château
92100 Boulogne-Billancourt

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

YUMA AUDIT
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
5, rue Catulle Mendes
75017 Paris

NETMEDIA GROUP

Société par Actions Simplifiée

98, rue du Château
92100 Boulogne-Billancourt

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NETMEDIA GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participations, qui figurent au bilan pour 6 247 428 euros, ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note « 4.1 – Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons vérifié que l'annexe donne une information appropriée. Comme indiqué dans le paragraphe « 3.2 – Recours à des estimations » de l'annexe aux comptes annuels, le recours à des estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 26 avril 2021

Le commissaire aux comptes

YUMA AUDIT

Laurent HALFON

I. BILAN AU 31/12/2020

A. Bilan actif

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	6 274 972	27 544	6 247 428	4 071 428
Créances rattachées à des participations				489 500
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	164 200		164 200	164 200
ACTIF IMMOBILISE	6 439 172	27 544	6 411 628	4 725 128
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 633 543		1 633 543	992 161
Autres créances	1 454 967		1 454 967	365 528
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	2 000		2 000	2 000
(Dont actions propres :)				
Disponibilités	241 411		241 411	3 585
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	128 608		128 608	126 281
ACTIF CIRCULANT	3 460 530		3 460 530	1 489 555
Frais d'émission d'emprunts à étaler	11 620		11 620	16 600
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	9 911 322	27 544	9 883 778	6 231 284

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Capital social ou individuel (dont versé : 24 780)	24 780	24 148
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 703 440	1 502 464
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	-125 979	-105 328
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**311 874**	**-20 652**
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées	77 175	50 975
CAPITAUX PROPRES	**1 991 290**	**1 451 607**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	2 541 454	2 541 817
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	200 000	
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)	159 990	159 990
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	753 944	490 421
Dettes fiscales et sociales	272 839	151 659
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	78 911	503 911
Autres dettes	3 885 351	931 878
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	**7 892 488**	**4 779 676**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**9 883 778**	**6 231 284**

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020

Rubriques	Exercice 2020			Exercice 2019
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 191 390		1 191 390	972 423
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 191 390		1 191 390	972 423
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			1	3
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 191 391	972 426
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			805 429	660 010
Impôts, taxes et versements assimilés			116 496	80 406
Salaires et traitements			35 600	35 600
Charges sociales			12 797	12 843
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 980	4 980
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			9	8
CHARGES D'EXPLOITATION			**975 310**	**793 847**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**216 081**	**178 580**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			**9 990**	**45 932**
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			9 271	45 932
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			719	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**173 610**	**205 897**
Dotations financières aux amortissements et provisions				27 544
Intérêts et charges assimilées			173 610	178 353
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			**-163 620**	**-159 965**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**52 461**	**18 615**
PRODUITS EXCEPTIONNELS			290 613	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital			290 613	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES			31 200	39 267
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			5 000	10 400
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			26 200	28 867
RESULTAT EXCEPTIONNEL			259 413	-39 267
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			**1 491 994**	**1 018 358**
TOTAL DES CHARGES			**1 180 120**	**1 039 010**
BENEFICE OU PERTE			**311 874**	**-20 652**

III. ANNEXE

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 5

1.1. ACTIVITE DE LA SOCIETE 5
1.2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 5
1.3. COMPARABILITE DES COMPTES 5

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 6

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES 7

3.1. REGLES GENERALES 7
3.2. RECOURS A DES ESTIMATIONS 7
3.3. DEROGATIONS AUX PRINICIPES GENERAUX 7

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF 8

4.1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES 8
4.2. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES 9
4.3. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES 10
4.4. CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE 10

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF 11

5.1. CAPITAUX PROPRES 11
5.1.1. Composition du capital social 11
5.1.2. Variation des capitaux propres 11
5.2. ETAT DES PROVISIONS 12
5.2.1. Provision réglementées 12
5.2.2. Provision pour dépréciation des immobilisations 12
5.3. ETATS DES ECHEANCES DES DETTES 13
5.4. CHARGES A PAYER 14

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT 14

6.1. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES 14
6.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION 15
6.3. RESULTAT FINANCIER 15
6.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL 16

7. INFORMATIONS DIVERSES 17

7.1. LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS 17
7.2. REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION 17

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Activité de la société

La SAS NETMEDIA GROUP au capital de 24 780 euros dont le siège social est 98 Rue DU CHATEAU 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT et dont le SIREN est 829898584 présente le bilan avant répartition de l'exercice clos au 31/12/2020 qui se caractérise par les données suivantes :

- Total bilan : 9 883 778 euros
- Résultat net comptable : 311 874 euros

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1.2. Faits caractéristiques de l'exercice

- La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation des comptes de cet exercice. Cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. La société n'a néanmoins pas été impactée de manière significative à ce stade par la situation sanitaire en Europe.

- Aux termes des décisions du Président en date du 1er octobre 2020, sur délégation de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 12 juin 2020, il a été constaté une augmentation du capital social d'un montant de 632€ de valeur nominale par création et émission de 632 actions nouvelles. Le capital est ainsi porté de 24.148€ à 24.780€.

- La société a bénéficié d'un prêt Garanti par l'Etat (PGE) d'un montant de 200K€ au cours de l'exercice.

1.3. Comparabilité des comptes

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 soit une durée de 12 mois. Les comptes clos au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020 sont donc comparables.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE l'EXERCICE

Néant.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1. Règles générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.2. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable de certains éléments du bilan et/ou du compte de résultat, ainsi que sur les notes fournies dans l'annexe des comptes annuels. Ces estimations peuvent être révisées sur les bases d'informations sur lesquelles elles sont établies évoluent. Elles peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité. Les principales estimations concernent les hypothèses retenues pour :

- L'évaluation et la valorisation des titres de participations.

3.3. Dérogations aux prinicipes généraux

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1. Immobilisations financières

Participations et autres titres :

Les titres de participations ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, y compris les frais accessoires.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité de l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de la valeur de l'actif net, de la rentabilité et des perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2019	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2020	Provision	Valeur Nette au 31/12/2020
Autres participations	4 588 472	2 270 825	584 325	6 274 972	27 544	6 247 428
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	164 200			164 200		164 200
TOTAL	**4 752 672**	**2 270 825**	**584 325**	**6 439 172**	27 544	**6 411 628**

4.2. Etat des échéances des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale et/ou lorsque des difficultés de recouvrement des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques sont clairement identifiées. Les dépréciations sont évaluées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

Les créances détenues par la société s'élèvent à 3 381 318 € en valeur brute au 31/12/2020 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	**164 200**		**164 200**
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	164 200		164 200
ACTIF CIRCULANT :	**3 217 118**	**3 217 118**	
Clients	1 633 543	1 633 543	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	213 440	213 440	
Groupe et associés (2)	1 212 787	1 212 787	
Débiteurs divers	28 739	28 739	
Charges constatées d'avance	128 608	128 608	
TOTAL	**3 381 318**	**3 217 118**	**164 200**
(1) Montants des prêts accordés en cours d'exercice (1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice (2) Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

4.3. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Créances clients et comptes rattachés	1 633 543		1 633 543	992 161
Autres créances	1 454 967		1 454 967	365 528
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	**3 088 510**		**3 088 510**	**1 357 689**

4.4. Charges et produits constatés d'avance

			Variation	
Rubrique	31/12/2020	31/12/2019	Montant	%
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	128 608	126 281	2 327	2 %
TOTAL	128 608	126 281	2 327	2 %

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1. Capitaux propres

Affectation des résultats de l'exercice 2019 :

Les comptes de l'exercice 2019 ont fait apparaître un résultat de -20 652 €. Selon la décision de l'AGO statuant sur les comptes, ce résultat a été affecté comme suit :

- Au poste « Report à nouveau ».

5.1.1. Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Crées pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	24 780			1€

5.1.2. Variation des capitaux propres

Capitaux propres	Solde au 31/12/2019	Variation de capital	Affectation du résultat 2019	Résultat de l'exercice	Solde au 31/12/2020
Capital social	24 148	632			24 780
Prime d'émission, de fusion, d'apport	1 502 464	200 976			1 703 440
Ecart de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	-105 328		-20 652		-125 979
Résultat de l'exercice	-20 652		20 652	311 874	311 874
Subvention d'investissement					
Provision réglementées	50 975	26 200			77 175
TOTAL	**1 451 607**	**227 808**		**311 874**	**1 991 290**

5.2. Etat des provisions

5.2.1. Provision réglementées

Les provisions règlementées figurant au bilan font partie des capitaux propres au bilan.

Les provisions réglementées figurant au bilan représentent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant les modalités énoncés ci-avant. La contrepartie des provisions réglementées est comptabilisée en charges exceptionnelles, au poste "Dotations aux provisions réglementées - Amortissements dérogatoires".

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires	50 975	26 200		77 175
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL	50 975	**26 200**		77 175

5.2.2. Provision pour dépréciation des immobilisations

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations	27 544			27 544
Provisions autres immos financières				
TOTAL	27 544			27 544

5.3. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	2 541 454		2 541 454	
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : (1)				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine	200 000		200 000	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	159 990			159 990
Fournisseurs et comptes rattachés	753 944	753 944		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 941	10 941		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	261 521	261 521		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	377	377		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	78 911	78 911		
Groupe et associés (2)	3 885 351	3 885 351		
Autres dettes				
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**7 892 488**	**4 991 044**	**2 741 454**	**159 990**

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice 200 000
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice.
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques.

5.4. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 114	44 405
Dettes fiscales et sociales	684	246
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	41 298	41 661
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	**57 096**	**86 312**

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Les revenus provenant des ventes de biens sont comptabilisés lorsque les principaux risques et avantages économiques liés à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés en fonction de l'avancement des travaux à la clôture de l'exercice lorsqu'ils peuvent être mesurés de manière fiable.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2020 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2020			Exercice 2019
	France	CEE + Export	Total	Total
Ventes de marchandises				
Ventes de produits finis				
Production vendue de services	1 191 390		1 191 390	972 423
Chiffre d'affaires	1 191 390		1 191 390	972 423
%	100,00 %		100,00 %	82%

6.2. Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Production stockée		
Production immobilisée		
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation		
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	1	3
TOTAL	1	3

6.3. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -163 620 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS FINANCIERS	9 990	45 932
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	9 271	45 932
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	719	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	173 610	205 897
Dotations financières aux amortissements et provisions		27 544
Intérêts et charges assimilées	173 610	178 353
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	-163 620	-159 965

6.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de 259 413 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS	290 613	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	290 613	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	31 200	39 267
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 000	10 400
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	26 200	28 867
RESULTAT EXCEPTIONNEL	259 413	-39 267

7. INFORMATIONS DIVERSES

7.1. Liste des filiales et des participations

Sociétés concernées	Capital	Capitaux propres	Q.P Détenue	Chiffre d'affaires Résultat
Filiales (plus de 50%)				
NETMEDIA EUROPE	3 181 944	3 333 358	84.70%	4 068 789 € 264 162 €
EDITIABYS	1 507 865	1 842 661	100%	0 € - 49 542 €
COMNECT	6 250	179 512	60%	2 113 609 € 108 907 €
NEW DBN	26 794	139 986	100%	246 401 € 240 108 €
EKOVA	15 000	6 012	80%	23 697 € - 2 721 €

7.2. Rémunération des organes d'administration

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

Comptes consolidés de NETMEDIA GROUP sur l'exercice clos le 31 décembre 2020

NETMEDIA GROUP

COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos au 31 décembre 2020

NETMEDIA GROUP
98, rue du Chateau, 92100 Boulogne Billancourt

Bilan consolidé

Actif	2020.12*
Capital souscrit non appelé	-
Immobilisations incorporelles	6 993
dont écart d'acquisition	4 325
Immobilisations corporelles	119
Immobilisations financières	1 012
Titres mis en équivalence	-
Total actif Immobilisé	**8 124**
Stocks et en-cours	-
Créances d'exploitation	9 766
Créances hors exploitation	389
Charges constatées d'avance	159
Disponibilités et VMP	4 270
Total actif circulant	**14 584**
Total actif	**22 708**
Passif	**2020.12***
Capital	25
Primes	1 703
Ecart de réévaluation	-
Réserves	-41
Résultat de l'exercice	485
Subventions et Provisions réglementées	-
Capitaux propres (part du groupe)	**2 172**
Intérêts minoritaires	126
Capitaux propres totaux	**2 298**
Autres fonds propres	**-**
Ecart d'acquisition négatif	**23**
Impôt différés Passifs	
Provisions pour risques et charges	**212**
Emprunts et dettes financières	6 937
Dettes d'exploitation	12 490
Dettes hors exploitation	240
Produits constatés d'avance	509
Total des dettes	**20 411**
Total passif	**22 708**

**chiffres non audités*

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat	2020.12*
Chiffre d'affaires	14 125
Autres Produits	4
Subventions d'exploitation	14
Part. résultat /opérat. commun bénéfice	-
Total des produits d'exploitation	**14 143**
Achats consommés	-4 216
Charges externes	-2 177
Charges de personnel	-6 448
Impôts et taxes	-257
Autres charges d'exploitation	-11
Total charges d'exploitation	**-13 110**
EBITDA	**1 034**
Reprises d'amort et prov, Transfert de charges	23
Dotations aux amortissements et aux provisions	-72
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	**985**
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	**985**
Produits financiers	26
Charges financières	-312
Résultat financier	**-287**
Résultat courant des sociétés intégrées	**698**
Charges et produits exceptionnels	-134
Impôt sur les résultats	-
Résultat net des entreprises intégrées	**564**
Résultat net de l'ensemble consolidé	**564**
Intérêts minoritaires	79
Résultat net (part du groupe)	**485**

**chiffres non audités*

Rapport de gestion de NETMEDIA GROUP sur l'exercice clos le 31 décembre 2020

NETMEDIA GROUP
Société par actions simplifiée au capital de 24.780 euros
Siège social : 98, rue du Château – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
829 898 584 RCS NANTERRE
(la « **Société** »)

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 6 MAI 2021

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire conformément à la loi ainsi qu'à nos statuts pour vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soumettre à votre approbation le bilan et les comptes de l'exercice ainsi que l'affectation des résultats et vous inviter à vous prononcer sur les autres questions inscrites à l'ordre du jour.

1. Activité de la Société

- Situation et évolution de la Société au cours de l'exercice

Aux termes des décisions du Président du 30 juin 2020, il a été décidé d'émettre 755 Actions Gratuites.

Aux termes des décisions du Président en date du 1er octobre 2020, sur délégation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 12 juin 2020, il a été décidé de constater une augmentation de capital social d'un montant de 632 euros de valeur nominale par création et émission de 632 actions nouvelles. Le capital est ainsi porté de 24.148 euros à 24.780 euros.

La société a bénéficié d'un prêt Garanti par l'Etat (PGE) d'un montant du 200K€ au cours de l'exercice.

Le contexte épidémique lié au coronavirus COVID-19 crée une situation incertaine. A ce stade, il est difficile d'en mesurer les impacts sur l'activité ; la société a mis en place les mesures appropriées pour ses employés et pour répondre aux besoins de ses clients. Aucun impact n'est à mentionner au 31 décembre 2020.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société continuera son activité de holding animatrice du groupe, constitué d'elle-même et des sociétés NETMEDIAEUROPE, EDITIABYS, COMNECT et NEW DBN.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aux termes d'un contrat d'acquisition en date du 28 octobre 2020 conclu entre NETMEDIA GROUP d'une part, et FCPI TRUFFLE FORTUNE 5, FCPI UFF INNOVATION 15, FCPI UFF INNOVATION 16, FCPI TRUFFLE FORTUNE 6, FCPI INNOCROISSANCE 2015, FCPI INNOCROISSANCE 2016 et FCPI INNOVATION 17, représentés par sa société de gestion TRUFFLE CAPITAL, d'autre part, la société NETMEDIA GROUP a acquis la pleine propriété de 7.739.401 actions de la société NETMEDIAEUROPE, société par actions simplifiée, dont le siège social est sis 98, rue du Château – 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée sous le numéro d'identification unique 498 647 882 RCS NANTERRE.

Aux termes des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 janvier 2021, la Société a souscrit à 6.000 actions de la société ONE EXPERIENCE, société anonyme dont le siège social est situé au 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée sous le numéro unique d'identification 824 187 579 RCS NANTERRE. La réalisation de cette augmentation de capital a été constatée aux termes des décisions du Conseil d'administration en date du 22 janvier 2021.

Il est prévu une décision du Président le 29 avril 2021, agissant sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 avril 2021, une augmentation de capital d'un montant total de 500.000 se décomposant en 1.032 euros de valeur nominale et de 498.968 euros de prime d'émission, par création de 1.032 actions au prix unitaire de 484,50 euros en décomposant en 1 euro de valeur nominale et 483,50 euros de prime d'émission. Le capital est ainsi porté de 24.780 euros à 25.812 euros.

- Activité en matière de recherche et de développement

Néant

2. Résultats - Affectation

- Examen des comptes et résultats

Le chiffre d'affaires est de 1.191.390 euros contre 972.423 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 975.310 euros, contre 793.847 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort donc pour l'exercice à 216.081 euros, contre un résultat de 178.580 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts s'élève à 52.461 euros, contre un résultat de 18.615 euros pour l'exercice précédent.

Après un résultat exceptionnel de 259.413 euros contre (39.267) euros l'exercice précédent, l'exercice clos le 31 décembre 2020 se traduit par un bénéfice de 311.874 euros, contre une perte de (20.652) euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 311.874 euros.

Nous vous proposerons d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- dotation de la réserve légale à hauteur de .....**2.478 euros**
- le solde de .....**309.396 euros**
intégralement au poste « Report à nouveau »
afin de le porter de (125.979) euros à .....**183.417 euros.**

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a distribué aucun dividende au titre des trois précédents exercices.

3. **Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément à l'article 223 *quater* du Code général des impôts nous vous demanderons également, lors de l'assemblée, de constater qu'aucune charge ni aucune dépense somptuaire n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

4. **Information sur les délais de paiement « fournisseurs » et « clients »**

En application des dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous apportons les précisions suivantes au regard des délais de paiements fournisseurs et clients :

FACTURES REÇUES ET ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

	Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					29
Montant total des factures concernées TTC	10 701€ TTC	800€ TTC	2000 € TTC	467 292€ TTC	480 793 € TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	1%	0%	0%	42%	43%

Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées	
Nombre de factures exclues	Néant
Montant total des factures exclues TTC	Néant
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)	
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délai légaux : 60 jours date de facture

	Article D. 441 I, 2° du Code de commerce: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					15
Montant total des factures concernées TTC	14 400€ TTC			343 955€ TTC	358 355€ TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	2%			55%	57%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					

Nombre de factures exclues	Néant
Montant total des factures exclues TTC	Néant
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)	
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délai légaux : 60 jours date de facture

5. Filiales et participations

La société détient directement à ce jour :

- 100% du capital et des droits de vote de la société EDITIABYS (société par actions simplifiée dont le siège social est situé 98, rue du Château – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 517 649 836 RCS NANTERRE) ;
- 100% du capital et des droits de vote de la société NEW DBN (société par actions simplifiée dont le siège social est situé 98, rue du Château – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 833 786 791 RCS NANTERRE) ;
- 100 % du capital et des droits de vote de la société NETMEDIAEUROPE (société par actions simplifiée dont le siège social est situé 98, rue du Château – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 498 647 882 RCS NANTERRE) ;
- 80% du capital et des droits de vote de la société EKOVA (-) ;
- 60% du capital et des droits de vote de la société COMNECT (société par actions simplifiée dont le siège social est situé 98, rue du Château – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 843 833 815 RCS NANTERRE) ;

La société détient indirectement 100% du capital et des droits de vote des sociétés suivantes :

- EDITIALIS MEDIA (société par actions simplifiée dont le siège social est situé 98, rue du Château – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 815 358 254 RCS NANTERRE)
- EDITIALIS (société par actions simplifiée dont le siège social est situé 98, rue du Château – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 732 030 705 RCS

NANTERRE)

- WEFACTORY (société par actions simplifiée dont le siège social est situé 98, rue du Château – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 522 339 472 RCS NANTERRE)

- NETMEDIAEUROPE SPAIN SLU, société de droit Espagnol, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Madrid sous le numéro N.I.F : B84870765, dont le siège social est sis C/ Jose Pla 18 – Local Madrid – 28 Madrid (Espagne),

- NETMEDIAEUROPE DEUTSCHLAND GmbH société de droit Allemand, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Munich sous le numéro HRB 167999, dont le siège social est sis Herzog-Wilhelm-Str.26 – 80331 Munich (Allemagne)

- NETMEDIAEUROPE UK LIMITED, société de droit Anglais, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 06871902, dont le siège social est sis 1 St Peter's Square – M2 3 AE Manchester (Royaume-Uni)

EDITIABYS

EDITIABYS a une activité de gestion de fonds. Au cours du dernier exercice social clos le 31 décembre 2020, EDITIABYS a réalisé un chiffre d'affaires nul et une perte de 49.542 euros.

NEW DBN

New DBN a une activité de location gérance. Au cours du dernier exercice social clos le 31 décembre 2020, New DBN a réalisé un chiffre d'affaires de 246.401 euros et un bénéfice de 240.108 euros.

NETMEDIAEUROPE

NETMEDIAEUROPE a une activité d'agence de presse. Au cours du dernier exercice social clos le 31 décembre 2020, NETMEDIAEUROPE a réalisé un chiffre d'affaires de 4.068.789 euros et un bénéfice de 264.162 euros.

EKOVA

EKOVA a une activité d'agence de presse. Au cours du dernier exercice social clos le 31 mars 2020, EKOVA a réalisé un chiffre d'affaires de 23.697 euros et une perte de 2.721 euros.

COMNECT

COMNECT a une activité d'accompagnement à la transformation et au développement digital de clients B2B. Au cours du dernier exercice social clos le 31 décembre 2020, COMNECT a réalisé un chiffre d'affaires de 2.113.609 euros et un bénéfice de 108.907 euros.

EDITIALIS MEDIA

EDITIALIS MEDIA a une activité de communication éditoriale sur tout type de support. Au cours du dernier exercice social clos le 31 décembre 2020, EDITIALIS MEDIA a réalisé un chiffre d'affaires de 3.242.330 euros et un bénéfice de 18.765 euros.

EDITIALIS

EDITIALIS a une activité d'édition et publication de presse. Au cours du dernier exercice social clos le 31 décembre 2020, EDITIALIS a réalisé un chiffre d'affaires de 7.761.433 euros et un bénéfice de 163.524 euros.

WEFACTORY

WE FACTORY a une activité de communication éditoriale sur tout type de support. Au cours du dernier exercice social clos le 31 décembre 2020, WE FACTORY a réalisé un chiffre d'affaires de 1.112.577 euros et une perte de 145.887 euros.

NETMEDIAEUROPE SPAIN SLU

NETMEDIAEUROPE SPAIN SLU a une activité de régie publicitaire. Au cours du dernier exercice social clos le 31 décembre 2020, NETMEDIAEUROPE SPAIN SLU a réalisé un chiffre d'affaires de 904 908 euros et un bénéfice de 50 033 euros.

NETMEDIAEUROPE DEUTSCHLAND GmbH

NETMEDIAEUROPE DEUTSCHLAND GmbH a une activité de régie publicitaire. Au cours du dernier exercice social clos le 31 décembre 2020, NETMEDIAEUROPE DEUTSCHLAND GmbH a réalisé un chiffre d'affaires de 590 323 euros et une perte de 340 658 euros.

NETMEDIAEUROPE UK LIMITED

NETMEDIAEUROPE UK LIMITED a une activité de régie publicitaire. Au cours du dernier exercice social clos le 31 décembre 2020, NETMEDIAEUROPE UK LIMITED a réalisé un chiffre d'affaires de 842 425 euros et une perte de 50 380 euros.

6. Succursales

Nous vous rappelons que la Société ne possède aucune succursale.

7. Programme de rachat d'actions

Nous vous rappelons que la Société n'a procédé à aucun programme de rachat d'actions.

8. **Montant des prêts interentreprises**

En application des dispositions des articles L.511-6 et R.511-2-1-1 II du Code monétaire et financier, les sociétés par actions dont les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes doivent communiquer dans le rapport de gestion le montant des prêts à moins de trois ans consentis aux entreprises avec lesquelles elles entretiennent des liens économiques, tel qu'attesté par le Commissaire aux Comptes (régime différent des prêts intragroupes autorisés par l'article L.511-7 du Code monétaire et financier).

Aucune convention de cette nature n'est à signaler au sein de la Société au titre de l'exercice écoulé.

9. **Pratiques anticoncurrentielles**

En application des dispositions de l'article L.464-2 du Code de commerce, il est précisé que l'Autorité de la Concurrence n'a ordonné aucune injonction ou sanctions pour pratiques anticoncurrentielles à l'encontre de la Société.

10. **Conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce**

Nous vous demanderons d'approuver les conventions visées par le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce dont il vous sera donné lecture.

11. **Actionnariat – Administration et contrôle de la Société**

- ***Capital social***

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2020 à 24.780 €, divisé en 24.780 actions ordinaire de 1 euros valeur nominale chacune, entièrement libérées.

- ***Administration***

La gestion est assurée par la société CPI, représentée par M. Pascal CHEVALIER, Président, nommée pour une durée non limitée depuis la constitution de la Société.

Il est rappelé que la rémunération fixe mensuelle du Président, la société CPI, a été fixée à 5.000 euros H.T, par l'Assemblée Générale du 1er juin 2017 et que celle-ci restera inchangée pour l'exercice 2021.

En tant que de besoin, il est précisé que ses frais de mission et de représentation lui sont remboursés sur pièces justificatives.

Aucune rémunération variable n'a été perçue par le Président au titre de l'exercice écoulé.

Deux Directeur Généraux, la société JAG CONSEIL, représentée par M. Gautier NORMAND, et M. Hervé Lenglart ont respectivement été nommés aux termes des statuts constitutifs et par assemblée générale du 16 novembre 2018 pour une durée indéterminée.

Compte tenu de la démission de M. Hervé LENGLART de ses fonctions de Directeur Général à l'issue de l'assemblée approuvant les comptes clos le 31 décembre 2020, il vous sera demandé de nommer en lieu et place pour la durée illimitée :

HL FINANCES, société civile au capital de 800.001 € sise 26B Avenue Foch – 92250 La Garenne Colombes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 838 381 168 RCS Nanterre, représentée par Monsieur Hervé LENGLART son Gérant.

La société HL FINANCES percevra au titre de son mandat de Directeur général une rémunération fixe annuelle de 60.000 € HT au titre de l'exercice 2021. Par ailleurs, il est rappelé en tant que de besoin, que ses frais de mission et de représentation lui seront remboursés sur pièces justificatives.

Par ailleurs, en conséquence de sa démission M. Hervé LENGLART renoncera à la rémunération variable qui avait été fixée aux termes de l'Assemblée Générale du 30 juin 2020.

Il est rappelé que la rémunération fixe mensuelle de la société JAG CONSEILS, Directeur Général, a été fixée à 5.000 euros H.T, par l'Assemblée Générale du 1er juin 2017 et que celle-ci restera inchangée pour l'exercice 2021.

En tant que de besoin, il est précisé que ses frais de mission et de représentation lui sont remboursés sur pièces justificatives.

Aucune rémunération variable n'a été perçue par le Président au titre de l'exercice écoulé.

12. <u>Commissariat aux comptes de la Société</u>

Le cabinet YUMA AUDIT a été nommé Commissaire aux Comptes titulaire, pour une durée de 6 exercices, son mandant prenant fin lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes à clore le 31 décembre 2022.

M. Sami Daniel CHRIQUI a été nommé Commissaire aux Comptes suppléant, pour une durée de 6 exercices, son mandant prenant fin lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes à clore le 31 décembre 2022.

13. <u>Modifications statutaires</u>

Afin de procéder à la dématérialisation des registres légaux nous vous proposons l'insertion d'un nouveau paragraphe, à savoir :

« ARTICLE 30 - REGISTRES LEGAUX

La Société accepte et permet sans réserve le recours à des moyens de dématérialisation pour l'élaboration et le suivi des registres légaux, de même que pour la tenue et l'organisation de ses assemblées. En conséquence, l'ensemble des registres légaux que la Société est tenue d'établir seront établis, renseignés et mis à jour conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus spécifiquement à l'article R 227-1-1 du code de commerce. »

14. Pouvoirs au président

Il vous sera demandé de donner tout pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour remplir toutes les formalités légales consécutives à l'adoption des décisions précédente.

Enfin, si vous approuvez les comptes tels qu'ils vous sont présentés, vous voudrez bien donner à quitus au Président pour l'exercice considéré.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous en remercions.

Le Président

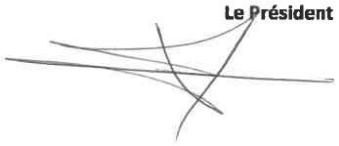

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de NETMEDIA GROUP sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 et comptes sociaux de NETMEDIA GROUP sur l'exercice clos le 31 décembre 2021

NETMEDIA GROUP

Société par Actions Simplifiée

98, rue du Château
92100 Boulogne-Billancourt

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

YUMA AUDIT
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
5, rue Catulle Mendes
75017 Paris

NETMEDIA GROUP

Société par Actions Simplifiée

98, rue du Château
92100 Boulogne-Billancourt

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NETMEDIA GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participations, qui figurent au bilan pour 6 569 972 euros, ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note « 4.1 – Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons vérifié que l'annexe donne une information appropriée. Comme indiqué dans le paragraphe « 3.2 – Recours à des estimations » de l'annexe aux comptes annuels, le recours à des estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 16 juin 2022

Le commissaire aux comptes

YUMA AUDIT

2022.00
1.20117

Laurent HALFON

I. BILAN AU 31/12/2021

A. Bilan actif

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	6 569 972		6 569 972	6 247 428
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	164 200		164 200	164 200
ACTIF IMMOBILISE	**6 734 172**		**6 734 172**	**6 411 628**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	844 689		844 689	1 633 543
Autres créances	3 461 463		3 461 463	1 454 967
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	2 000		2 000	2 000
(Dont actions propres :)				
Disponibilités	137 337		137 337	241 411
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				128 608
ACTIF CIRCULANT	**4 445 489**		**4 445 489**	**3 460 530**
Frais d'émission d'emprunts à étaler	6 640		6 640	11 620
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**11 186 302**		**11 186 302**	**9 883 778**

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
Capital social ou individuel (dont versé : 26 311)	26 311	24 780
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 201 909	1 703 440
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :		
Réserve légale	2 478	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	183 417	-125 979
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**90 672**	**311 874**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	104 875	77 175
CAPITAUX PROPRES	**2 609 662**	**1 991 290**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	2 522 340	2 541 454
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	200 000	200 000
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)	159 990	159 990
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	681 781	753 944
Dettes fiscales et sociales	175 271	272 839
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		78 911
Autres dettes	4 837 257	3 885 351
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	**8 576 640**	**7 892 488**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**11 186 302**	**9 883 778**

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2021

Rubriques	Exercice 2021 France	Exportation	Total	Exercice 2020
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	931 066		931 066	1 191 390
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**931 066**		**931 066**	**1 191 390**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			1	1
PRODUITS D'EXPLOITATION			**931 067**	**1 191 391**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			671 303	805 429
Impôts, taxes et versements assimilés			10 544	116 496
Salaires et traitements			11 867	35 600
Charges sociales			10 997	12 797
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 980	4 980
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			5	9
CHARGES D'EXPLOITATION			**709 696**	**975 310**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**221 371**	**216 081**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			**28 805**	**9 990**
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			1 261	9 271
Reprises sur provisions et transferts de charges			27 544	
Différences positives de change				719
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**103 941**	**173 610**
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			103 941	173 610
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			**-75 137**	**-163 620**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**146 234**	**52 461**
PRODUITS EXCEPTIONNELS				**290 613**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				290 613
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES			**55 562**	**31 200**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			12 900	5 000
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			14 962	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			27 700	26 200
RESULTAT EXCEPTIONNEL			**-55 562**	**259 413**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			**959 871**	**1 491 994**
TOTAL DES CHARGES			**869 199**	**1 180 120**
BENEFICE OU PERTE			**90 672**	**311 874**

III. ANNEXE

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 5

1.1. ACTIVITE DE LA SOCIETE 5
1.2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 5
1.3. COMPARABILITE DES COMPTES 5

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 6

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES 7

3.1. REGLES GENERALES 7
3.2. RECOURS A DES ESTIMATIONS 7
3.3. DEROGATIONS AUX PRINICIPES GENERAUX 7

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF 8

4.1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES 8
4.2. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES 8
4.3. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES 9
4.4. CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE 10

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF 11

5.1. CAPITAUX PROPRES 11
5.1.1 Composition du capital social 11
5.1.2 Variation des capitaux propres 11
5.2. ETAT DES PROVISIONS 12
5.2.1 Provisions réglementées 12
5.2.2 Provision pour dépréciation des immobilisations 12
5.3. ETATS DES ECHEANCES DES DETTES 13
5.4. CHARGES A PAYER 14

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT 14

6.1. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES 14
6.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION 15
6.3. RESULTAT FINANCIER 15
6.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL 16

7. INFORMATIONS DIVERSES 17

7.1. LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS 17
7.2. REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION 17

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Activité de la société

La SAS NETMEDIA GROUP au capital de 26 311 euros dont le siège social est 98 Rue DU CHATEAU 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT et dont le SIREN est 829898584 présente le bilan avant répartition de l'exercice clos au 31/12/2021 qui se caractérise par les données suivantes :

- Total bilan : 11 186 302 euros
- Résultat net comptable : 90 672 euros

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1.2. Faits caractéristiques de l'exercice

Aux termes des décisions du Président en date du 21 mai 2021, sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire, il a été constaté une augmentation de capital de 1 032 euros par création de 1 032 actions au prix unitaire de 484.50 euros. Le capital social est ainsi porté de 24 780 euros à 25 812 euros.

Aux termes des décisions du Président en date du 30 juin 2021, sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire, il a été constaté une augmentation de capital de 499 euros par création et emission de 499 actions ordinaires nouvelles résultant de l'attribution définitive de 499 actions gratuites. Le capital social est ainsi porté de 25 812 euros à 26 311 euros.

Renforcement de participation :

- Renforcement de participation dans la société de Netmmedia Europe amenant sa participation de 84.70% à 100%.
- Renforcement de participation dans la société EKOVA passant de 80% à 100%.

Prise de participation :

- Acquisition de 6 000 actions de la société ONE EXPERIENCE SA.

1.3. Comparabilité des comptes

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 soit une durée de 12 mois. Les comptes clos au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021 sont donc comparables.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE l'EXERCICE

La guerre en Ukraine a été déclenchée par la Russie en date du 24 février 2022. Les conséquences économiques et financières de cette guerre ainsi que les sanctions visant la Russie devraient avoir des incidences significatives pour les sociétés ayant des flux d'activité avec la Russie.

Au 31 décembre 2021, la société n'a aucun actif ou passif envers la Russie ou l'Ukraine. Toutefois, les activités 2022 pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit non quantifiables à ce jour.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1. Règles générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.2. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable de certains éléments du bilan et/ou du compte de résultat, ainsi que sur les notes fournies dans l'annexe des comptes annuels. Ces estimations peuvent être révisées sur si les bases d'informations sur les lesquelles elles sont établies évoluent. Elles peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité. Les principales estimations concernent les hypothèses retenues pour :

- L'évaluation et la valorisation des titres de participations.

3.3. Dérogations aux prinicipes généraux

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1. Immobilisations financières

Participations et autres titres :

Les titres de participations ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, y compris les frais accessoires.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité de l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de la valeur de l'actif net, de la rentabilité et des perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2020	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2021	Provision	Valeur Nette au 31/12/2021
Autres participations	6 274 972	295 000		6 569 972		6 569 972
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	164 200			164 200		164 200
TOTAL	**6 439 172**	**295 000**		**6 734 172**		**6 734 172**

4.2. Etat des échéances des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale et/ou lorsque des difficultés de recouvrement des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques sont clairement identifiées. Les dépréciations sont évaluées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

Les créances détenues par la société s'élèvent à 4 470 352 € en valeur brute au 31/12/2021

et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	**164 200**		**164 200**
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	164 200		164 200
ACTIF CIRCULANT :	**4 306 152**	**4 306 152**	
Clients	844 689	844 689	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	169 818	169 818	
Groupe et associés (2)	3 163 959	3 163 959	
Débiteurs divers	127 686	127 686	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	**4 470 352**	**4 306 152**	**164 200**
(1) Montants des prêts accordés en cours d'exercice (1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice (2) Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

4.3. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Créances clients et comptes rattachés	844 689		844 689	1 633 543
Autres créances	3 461 463		3 461 463	1 454 967
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	**4 306 152**		**4 306 152**	**3 088 510**

4.4. Charges et produits constatés d'avance

			Variation	
Rubrique	31/12/2021	31/12/2020	Montant	%
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		128 608	-128 608	-100 %
TOTAL		**128 608**	**-128 608**	**-100 %**

10

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1. Capitaux propres

Affectation des résultats de l'exercice 2020 :

Les comptes de l'exercice 2020 ont fait apparaître un résultat de 311 874 €. Selon la décision de l'AGO statuant sur les comptes, ce profit a été affecté comme suit :

- 2 478 euros au poste « Reserve légale »
- 309 396 eurso au poste « Report à nouveau ».

5.1.1 Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Crées pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	24 780	1531		1

5.1.2 Variation des capitaux propres

Capitaux propres	Solde au 31/12/2020	Variation de capital	Affectation du résultat 2020	Résultat de l'exercice	Solde au 31/12/2021
Capital social	24 780	1 531			26 311
Prime d'émission, de fusion, d'apport	1 703 440	498 469			2 201 909
Ecart de réévaluation					
Réserve légale			2 478		2 478
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	-125 979		309 396		183 417
Résultat de l'exercice	311 874		-311 874	90 672	90 672
Subvention d'investissement					
Provision réglementées	77 175	27 700			104 875
TOTAL	**1 991 290**	**527 700**		**90 672**	**2 609 662**

5.2. Etat des provisions

5.2.1 Provisions réglementées

Les provisions règlementées figurant au bilan font partie des capitaux propres au bilan.

Les provisions réglementées figurant au bilan représentent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant les modalités énoncées ci-avant. La contrepartie des provisions réglementées est comptabilisée en charges exceptionnelles, au poste "Dotations aux provisions réglementées - Amortissements dérogatoires".

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Au 31/12/2021
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires	77 175	27 700		104 875
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL	**77 175**	**27 700**		**104 875**

5.2.2 Provision pour dépréciation des immobilisations

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Au 31/12/2021
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations	27 544		27 544	
Provisions autres immos financières				
TOTAL	**27 544**		**27 544**	

5.3. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	2 522 340		2 522 340	
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : (1)				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine	200 000	28 878	171 121	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	159 990			159 990
Fournisseurs et comptes rattachés	681 781	681 781		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 628	11 628		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	161 739	161 739		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	1 904	1 904		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	4 837 257	4 837 257		
Autres dettes				
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**8 576 640**	**5 723 187**	**2 693 461**	**159 990**

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques.

5.4. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	126 549	15 114
Dettes fiscales et sociales	5 559	684
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	22 184	41 298
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	**154 292**	**57 096**

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Les revenus provenant des ventes de biens sont comptabilisés lorsque les principaux risques et avantages économiques liés à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés en fonction de l'avancement des travaux à la clôture de l'exercice lorsqu'ils peuvent être mesurés de manière fiable.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2021 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2021			Exercice 2020
	France	CEE + Export	Total	Total
Ventes de marchandises				
Ventes de produits finis				
Production vendue de services	931 066		931 066	1 191 390
Chiffre d'affaires	**931 066**		**931 066**	**1 191 390**
%	100,00 %	%	100,00 %	-22%

6.2. Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Production stockée		
Production immobilisée		
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation		
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	1	1
TOTAL	**1**	**1**

6.3. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -75 137 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS FINANCIERS	**28 805**	**9 990**
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 261	9 271
Reprises sur provisions et transferts de charges	27 544	
Différences positives de change		719
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	**103 941**	**173 610**
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	103 941	173 610
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	**-75 137**	**-163 620**

6.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de -55 562 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS EXCEPTIONNELS		290 613
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		290 613
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	55 562	31 200
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12 900	5 000
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	14 962	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	27 700	26 200
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-55 562	259 413

7. INFORMATIONS DIVERSES

7.1. Liste des filiales et des participations

Sociétés concernées	Capital	Capitaux propres	Q.P Détenue	Chiffre d'affaires Résultat
Filiales (plus de 50%)				
NETMEDIA EUROPE	3 181 944	3 679 864	100%	4 221 097 346 507
EDITIABYS	1 507 865	1 804 078	100%	0 - 38 583
COMNECT	6 250	70 650	60%	1 956 177 - 9 930
NEW DBN	26 794	248 969	100%	126 929 108 983
EKOVA	15 000	-61 727	100%	23 697 - 45 003

7.2. Rémunération des organes d'administration

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

Comptes consolidés de NETMEDIA GROUP sur l'exercice clos le 31 décembre 2021

NETMEDIA GROUP

COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos au 31 décembre 2021

NETMEDIA GROUP
98, rue du Chateau, 92100 Boulogne Billancourt

Bilan consolidé

Actif	2021.12*	2020.12* PROFORMA
Capital souscrit non appelé		-
Immobilisations incorporelles	7 222	6 993
dont écart d'acquisition	4 532	4 325
Immobilisations corporelles	84	119
Immobilisations financières	1 020	1 012
Titres mis en équivalence	-	-
Total actif Immobilisé	**8 325**	**8 124**
Stocks et en-cours	-	-
Créances d'exploitation	8 222	9 766
Créances hors exploitation	169	389
Charges constatées d'avance	47	159
Disponibilités et VMP	4 354	4 270
Total actif circulant	**12 793**	**14 584**
Total actif	**21 119**	**22 708**
Passif	**2021.12***	**2020.12* PROFORMA**
Capital	26	25
Primes	2 202	1 703
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves	499	-41
Résultat de l'exercice	1 055	485
Subventions et Provisions réglementées	-	-
Capitaux propres (part du groupe)	**3 782**	**2 172**
Intérêts minoritaires	-44	126
Capitaux propres totaux	**3 738**	**2 298**
Autres fonds propres	**-**	**-**
Ecart d'acquisition négatif	**-**	**23**
Impôt différés Passifs		
Provisions pour risques et charges	**140**	**212**
Emprunts et dettes financières	6 426	6 937
Dettes d'exploitation	10 203	12 490
Dettes hors exploitation	208	240
Produits constatés d'avance	404	509
Total des dettes	**17 381**	**20 411**
Total passif	**21 119**	**22 708**

**chiffres non audités*

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat	2021.12*	2020.12*
Chiffre d'affaires	16 775	14 125
Autres Produits	19	4
Subventions d'exploitation	179	14
Part. résultat /opérat. commun bénéfice	-	-
Total des produits d'exploitation	**16 973**	**14 143**
Achats consommés	-5 118	-4 216
Charges externes	-2 404	-2 177
Charges de personnel	-7 076	-6 448
Impôts et taxes	-205	-257
Autres charges d'exploitation	-17	-11
Total charges d'exploitation	**-14 821**	**-13 110**
EBITDA	**2 152**	**1 034**
Reprises d'amort et prov, Transfert de charges	147	23
Dotations aux amortissements et aux provisions	-339	-72
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	**1 961**	**985**
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-	-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	**1 961**	**985**
Produits financiers	34	26
Charges financières	-205	-312
Résultat financier	**-171**	**-287**
Résultat courant des sociétés intégrées	**1 790**	**698**
Charges et produits exceptionnels	-749	-134
Impôt sur les résultats	-29	-
Résultat net des entreprises intégrées	**1 011**	**564**
Résultat net de l'ensemble consolidé	**1 011**	**564**
Intérêts minoritaires	-44	79
Résultat net (part du groupe)	**1 055**	**485**

**chiffres non audités*

Tableau de flux de trésorerie

	Tableau des flux de trésorerie	2021.12*	2020.12*
OPERATIONS D'EXPLOITATION	***OPERATIONS D'EXPLOITATION***		
	RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	**1 011**	**564**
	Autres retraitements sans incidence sur la trésorerie	-2	-
	Dérive de résultat + Résultat de dilution		
	Dotations et reprises sur amortissements et provisions	-20	111
	Plus et moins values de cession	55	55
	Impôts différés	-	-
	Quote-part de résultat des mises en équivalence	-	-
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**1 045**	**730**
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	Dividendes reçus des sociétés en équivalence	-	-
	Variations des stocks	-	2
	Variations des créances clients et autres débiteurs	1 171	881
	Variations des provisions clients et autres débiteurs	206	0
	Variations des fournisseurs et autres créditeurs	-1 979	523
	VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	**-602**	**1 406**
	Flux net de trésorerie lié à l'activité	**443**	**2 136**
OPERATION D'INVESTISSEMENT	***OPERATIONS D'INVESTISSEMENT***		
	Acquisitions d'immobilisations (hors crédit-bail)	-617	-755
	Cessions, réductions d'immobilisations	197	14
	Incidences des variations de périmètre sur la trésorerie	-	-87
	Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**-420**	**-829**
OPERATION DE FINANCEMENT	***OPERATIONS DE FINANCEMENT***		
	Dividendes versés par la société mère et aux minoritaires	-	-
	Augmentation (réductions) de capital	500	202
	Subventions d'investissements reçus	-	-
	Emissions d'emprunts	-	2 931
	Int.courus s/autres empts & det.fin.	-	-
	Remboursements d'emprunts	-477	136
	Variations des comptes courants	68	0
	Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**92**	**3 268**
	Incidence de la variation des taux de change	4	-1
	Divers (E)	-	-1
VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE		**119**	**4 575**
	Trésorerie d'ouverture	4 232	-344
	Trésorerie de clôture	4 351	4 232

**chiffres non audités*

Rapport de gestion de NETMEDIA GROUP sur l'exercice clos le 31 décembre 2021

NETMEDIA GROUP
Société par actions simplifiée au capital de 26.311 Euros
Siège social : 98, rue du Château – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
829 898 584 RCS NANTERRE
(la « **Société** »)

RAPPORT DU PRÉSIDENT RELATIF AUX RÉSOUTIONS SOUMISES
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2022

Chers Associés,

Nous vous adressons le présent rapport, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, afin de vous éclairer concernant les résolutions qui seront prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire le 30 juin 2022 (le « **Texte des résolutions** », dont un projet est joint en **Annexe 1** des présentes) et se rapportant à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président (le « **Rapport du Président** ») ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (le « **Rapport du Commissaire aux Comptes** ») ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 du Code de commerce (le « **Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes** ») ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux Apports sur l'évaluation de l'Apport n°1 et de l'Apport n°2 conformément aux articles L. 225-147 alinéa 2 et R225.136 du Code de commerce (les « **Rapports du Commissaire aux Apports** »).

A caractère ordinaire :

1. Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président et aux Directeurs Généraux ;
2. Approbation des charges non déductibles visées par l'article 39-4 du C.G.I. ;
3. Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 ;
4. Approbation des conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
5. Ratification de la rémunération variable perçue par la société HL FINANCES en sa qualité de Directeur Général de la Société au cours de l'exercice 2021 ;
6. Fixation de la rémunération du Président au titre de l'exercice 2022 ;
7. Fixation de la rémunération de la Société JAG CONSEILS au titre de l'exercice 2022 ;
8. Fixation de la rémunération de la Société HL FINANCES au titre de l'exercice 2022
9. Autorisation à donner au Directeur Général de souscrire deux contrats de crédits ;
10. Autorisation à donner au Directeur Général de signer les conventions de nantissement et les déclarations de nantissement de comptes de titres financiers des sociétés EDITIABYS et NETMEDIAEUROPE.

A caractère extraordinaire :

11. Approbation de l'Apport en Nature n°1 au profit de la Société et constatation de sa réalisation définitive ;
12. Augmentation du Capital social de la Société d'un montant nominal de 540 Euros, par l'émission de 540 actions nouvelles de la Société en rémunération de l'Apport en Nature n°1 ;
13. Approbation de l'Apport en Nature n°2 au profit de la Société et constatation de sa réalisation définitive ;
14. Augmentation de Capital social de la Société d'un montant nominal de 415 euros, par l'émission de 415 actions nouvelles de la Société en rémunération de l'Apport en Nature n°2 ;
15. Modification corrélative des statuts de la Société ;
16. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Afin de vous permettre de vous prononcer sur les projets de résolutions et conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, nous tenons à vous apporter les informations et/ou précisions suivantes concernant le contenu des résolutions que vous serez amenés à adopter lors de l'Assemblée Générale ordinaire et Extraordinaire du 30 juin 2022.

RAPPORT SUR LES RÉSOLUTIONS QUI SERONT ADOPTÉES A TITRE ORDINAIRE

1. PRESENTATION DES COMPTES RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Dans le cadre du présent rapport, nous soumettons à votre examen les comptes de la Société relatifs à l'exercice ouvert le 1er janvier 2021 et clôturé le 31 décembre 2021 (l'« **Exercice 2021** ») et vous rendons compte de l'activité de la Société durant ledit exercice.

1. Activité de la Société

- Situation et évolution de la Société au cours de l'exercice 2021

Aux termes d'un contrat d'acquisition conclu le 11 mars 2021 entre NETMEDIA GROUP et FIP TERRE D'ENTREPRENEURS, NETMEDIA GROUP a acquis 2.000.000 actions de la société NETMEDIAEUROPE pour la somme de 280.000 Euros. A la suite de cette acquisition, NETMEDIA GROUP détient 100% du capital et des droits de vote de la société NETMEDAEUROPE.

Aux termes de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 6 mai 2021, M. Hervé LENGLART a démissionné de ses fonctions de Directeur Général de la société. La société HL FINANCES, représentée par M. Hervé LENGLART a été nommée Directeur Général en remplacement de M. Hervé LENGLART.

Aux termes des décisions du Président en date du 21 mai 2021, sur délégation de l'Assemblée Générale extraordinaire du 29 avril 2021, il a été constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant de 1.032 Euros de valeur nominale par création de 1.032 actions ordinaires nouvelles souscrites par la société HOPSCOTCH GROUPE. Le capital a donc été porté à 25.812 Euros.

En date du 24 mai 2021, les sociétés 50 PARTNERS GESTION et REWORLD MEDIA ont cédé l'intégralité de leurs actions au profit de certains associés de la société, soit respectivement 611 actions et 189 actions.

Aux termes des décisions du Président en date du 30 juin 2021, sur délégation de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire en date du 12 juin 2020, il a été constaté une augmentation de capital d'un montant de 499 Euros de valeur nominale par création et émission de 499 actions ordinaires nouvelles résultant de l'attribution définitive de 499 actions gratuites. Le capital a ainsi été porté à 26.311 Euros.

Aux termes d'un contrat de cession de parts sociales conclu le 24 décembre 2021 entre NETMEDIA GROUP et Mme Emilie KOVACS, NETMEDIA GROUP a acquis le solde des 300 parts sociales de la société EKOVA détenues par Mme Emilie KOVACS. La Société détient désormais 100% du capital et des droits de vote de la société EKOVA.

La Société détient également 6.000 actions de la société ONE EXPERIENCE SA depuis le 12 Janvier 2021.
Le contexte épidémique lié au coronavirus COVID-19 crée une situation incertaine. A ce stade, il est difficile d'en mesurer les impacts sur l'activité ; la Société a mis en place les mesures appropriées pour ses salariés et pour répondre aux besoins de ses clients. Aucun impact n'est à mentionner au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La société continuera son activité de holding du groupe, constitué d'elle-même et des sociétés NETMEDIAEUROPE, EDITIABYS, COMNECT, NEW DBN et EKOVA.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Le conflit armé entre la république d'Ukraine et la république fédérale de Russie déclenchée par la Russie en date du 24 février 2022 laisse entrevoir d'ores et déjà des conséquences sur l'économie internationale. Les conséquences économiques et financières de cette guerre ainsi que les sanctions visant la Russie devraient avoir des incidences significatives pour les sociétés ayant des flux avec la Russie.
Au 31 décembre 2021, la Société n'a aucun actif ou passif envers la Russie ou l'Ukraine. Toutefois, les activités 2022 pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit non quantifiables à ce jour.

- Activité en matière de recherche et de développement

Néant

2. Résultats - Affectation

- Examen des comptes et résultats

Le chiffre d'affaires est de 931.066 Euros contre 1.191.390 Euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 709.696 Euros, contre 975.310 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort donc pour l'exercice à 221.371 Euros, contre un résultat de 216.081 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts s'élève à 146.234 Euros, contre un résultat de 52.461 Euros pour l'exercice précédent.

Après un résultat exceptionnel de (55.562) Euros contre 259.413 Euros l'exercice précédent, l'exercice clos le 31 décembre 2021 se traduit par un bénéfice de 90.672 Euros, contre un bénéfice de 311.874 Euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 90.672 Euros.

Nous vous proposerons d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- dotation de la réserve légale à hauteur de ..... 153,10 Euros
- le solde de ..... 90.518,90 Euros

intégralement au poste « Report à nouveau »
afin de le porter de 183.417 Euros à ..... 273.935,90 Euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a distribué aucun dividende au titre des trois précédents exercices.

3. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément à l'article 223 *quater* du Code général des impôts nous vous demanderons également, lors de l'assemblée, de constater qu'aucune charge ni aucune dépense somptuaire n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

4. Information sur les délais de paiement « fournisseurs » et « clients »

En application des dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous apportons les précisions suivantes au regard des délais de paiements fournisseurs et clients :

FACTURES REÇUES ET EMISES NON REGLEES A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ECHU

Article D. 441 I, 1° du Code de commerce: Factures **reçues** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)

(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					31
Montant total des factures concernées TTC	0,00 €	9 959,12 €	900,00 €	473 237,56 €	484 096,68 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	0,00 %	1,53 %	0,14 %	72,68 %	74,34 %
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues TTC	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	60 jours				

	Article D. 441 I, 2° du Code de commerce : Factures **émises** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					16
Montant total des factures concernées TTC	158 232,52 €	542 630,69 €	0,00 €	0,00 €	700 863,21 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	6,61 %	22,68 %	0,00 %	0,00 %	29,29 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues TTC	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	60 jours				

5. **Filiales et participations**

La société détient directement à ce jour :

- 100% du capital et des droits de vote de la société EDITIABYS (société par actions simplifiée dont le siège social est situé 98, rue du Château – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 517 649 836 RCS NANTERRE) ;

- 100% du capital et des droits de vote de la société NEW DBN (société par actions simplifiée dont le siège social est situé 98, rue du Château – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 833 786 791 RCS NANTERRE) ;

- 60% du capital et des droits de vote de la société COMNECT (société par actions simplifiée dont le siège social est situé 98, rue du Château – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 843 833 815 RCS NANTERRE) ;

- 100 % du capital et des droits de vote de la société EKOVA, (société à responsabilité limitée, dont le siège est 98, rue du Château – 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée sous le numéro d'identification unique 829 341 221 RCS NANTERRE) ;

- 100 % du capital et des droits de vote de la société NETMEDIAEUROPE (société par actions simplifiée dont le siège social est situé 98, rue du Château – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 498 647 882 RCS NANTERRE) ;

La société détient indirectement 100% du capital et des droits de vote des sociétés suivantes :

- EDITIALIS MEDIA (société par actions simplifiée dont le siège social est situé 98, rue du Château – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 815 358 254 RCS NANTERRE)

- EDITIALIS (société par actions simplifiée dont le siège social est situé 98, rue du Château – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 732 030 705 RCS NANTERRE)

- WEFACTORY (société par actions simplifiée dont le siège social est situé 98, rue du Château – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 522 339 472 RCS NANTERRE)

- NETMEDIAEUROPE SPAIN SLU, société de droit Espagnol, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Madrid sous le numéro N.I.F : B84870765, dont le siège social est sis C/ Jose Pla 18 – Local Madrid – 28 Madrid (Espagne),

- NETMEDIAEUROPE DEUTSCHLAND GmbH société de droit Allemand, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Munich sous le numéro HRB 167999, dont le siège social est sis Herzog-Wilhelm-Str.26 – 80331 Munich (Allemagne)

- NETMEDIAEUROPE UK LIMITED, société de droit Anglais, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 06871902, dont le siège social est sis 1 St Peter's Square – M2 3 AE Manchester (Royaume-Uni)

EDITIABYS

EDITIABYS a une activité de gestion de fonds. Au cours du dernier exercice social clos le 31 décembre 2021, EDITIABYS a réalisé un chiffre d'affaires nul et une perte de 38.583 Euros.

NEW DBN

New DBN a une activité de location gérance. Au cours du dernier exercice social clos le 31 décembre 2021, New DBN a réalisé un chiffre d'affaires de 126.930 Euros et un bénéfice de 108.983 Euros.

NETMEDIAEUROPE

NETMEDIAEUROPE a une activité d'agence de presse. Au cours du dernier exercice social clos le 31 décembre 2021, NETMEDIAEUROPE a réalisé un chiffre d'affaires de 4.221.098 Euros et un bénéfice de 346.507 Euros.

EKOVA

EKOVA a une activité d'agence de presse. Au cours du dernier exercice social clos le 31 décembre 2021, EKOVA a réalisé un chiffre d'affaires de 102.592 Euros et une perte de 45.003 Euros.

COMNECT

COMNECT a une activité d'accompagnement à la transformation et au développement digital de clients B2B. Au cours du dernier exercice social clos le 31 décembre 2021, COMNECT a réalisé un chiffre d'affaires de 1.956.177 Euros et une perte de 9.931 Euros.

EDITIALIS MEDIA

EDITIALIS MEDIA a une activité de communication éditoriale sur tout type de support. Au cours du dernier exercice social clos le 31 décembre 2021, EDITIALIS MEDIA a réalisé un chiffre d'affaires de 4.191.076 Euros et un bénéfice de 129.611 Euros.

EDITIALIS

EDITIALIS a une activité d'édition et publication de presse. Au cours du dernier exercice social clos le 31 décembre 2021, EDITIALIS a réalisé un chiffre d'affaires de 8.706.132 Euros et un bénéfice de 572.864 Euros.

WEFACTORY

WE FACTORY a une activité de communication éditoriale sur tout type de support. Au cours du dernier exercice social clos le 31 décembre 2021, WE FACTORY a réalisé un chiffre d'affaires de 1.628.155 Euros et un bénéfice de 9.405 Euros.

NETMEDIAEUROPE SPAIN SLU

NETMEDIAEUROPE SPAIN SLU a une activité de régie publicitaire. Au cours du dernier exercice social clos le 31 décembre 2021, NETMEDIAEUROPE SPAIN SLU a réalisé un chiffre d'affaires de 1.194.000 Euros et une perte de 32.000 Euros.

NETMEDIAEUROPE DEUTSCHLAND GmbH

NETMEDIAEUROPE DEUTSCHLAND GmbH a une activité de régie publicitaire. Au cours du dernier exercice social clos le 31 décembre 2020, NETMEDIAEUROPE DEUTSCHLAND GmbH a réalisé un chiffre d'affaires de 1.027.000Euros et une perte de 195.000 Euros.

NETMEDIAEUROPE UK LIMITED

NETMEDIAEUROPE UK LIMITED a une activité de régie publicitaire. Au cours du dernier exercice social clos le 31 décembre 2020, NETMEDIAEUROPE UK LIMITED a réalisé un chiffre d'affaires de 969.000 Euros et un bénéfice 66.000 Euros.

6. Succursales

Nous vous rappelons que la Société ne possède aucune succursale.

7. Programme de rachat d'actions

Nous vous rappelons que la Société n'a procédé à aucun programme de rachat d'actions.

8. Montant des prêts interentreprises

En application des dispositions des articles L.511-6 et R.511-2-1-1 II du Code monétaire et financier, les sociétés par actions dont les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes doivent communiquer dans le rapport de gestion le montant des prêts à moins de trois ans consentis aux entreprises avec lesquelles elles entretiennent des liens économiques, tel qu'attesté par le Commissaire aux Comptes (régime différent des prêts intragroupes autorisés par l'article L.511-7 du Code monétaire et financier).

Aucune convention de cette nature n'est à signaler au sein de la Société au titre de l'exercice écoulé.

9. Pratiques anticoncurrentielles

En application des dispositions de l'article L.464-2 du Code de commerce, il est précisé que l'Autorité de la Concurrence n'a ordonné aucune injonction ou sanctions pour pratiques anticoncurrentielles à l'encontre de la Société.

10. Conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce

Nous vous demanderons d'approuver les conventions visées par le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce dont il vous sera donné lecture.

11. Commissariat aux comptes de la Société

Le cabinet YUMA AUDIT a été nommé Commissaire aux Comptes titulaire, pour une durée de 6 exercices, son mandant prenant fin lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes à clore le 31 décembre 2022.

M. Sami Daniel CHRIQUI a été nommé Commissaire aux Comptes suppléant, pour une durée de 6 exercices, son mandant prenant fin lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes à clore le 31 décembre 2022.

12. Actionnariat – Administration et contrôle de la Société

- ***Capital social***

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2021 à 26.311 Euros, divisé en 26.311 actions ordinaire de 1 Euro valeur nominale chacune, entièrement libérées.

CINQUIEME RESOLUTION : RATIFICATION DE LA REMUNERATION VARIABLE PERÇUE PAR LA SOCIETE HL FINANCES EN SA QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2021

Aux termes de la **cinquième résolution**, il vous sera proposé de :

- **Prendre acte** que la société HL FINANCES, agissant en qualité de Directeur Général de la société a perçu une rémunération fixe de 40.000 Euros H.T au titre de l'exercice 2021 ;

- **Prendre acte** que la société HL FINANCES a également perçu une rémunération variable fixée de la manière suivante :

Rémunération variable au titre de l'exercice 2021 (1er janvier 2021 – 31 décembre 2021) :

Le Directeur Général pourra percevoir une rémunération variable au titre de l'exercice 2021 comme suit (la « ***Rémunération Variable 2021*** ») :

Rémunération Variable 2021 = 80.000 € + (2 x Taux d'Atteinte x 80.000 €)

- *« **Objectif EBITDA 2021** » désigne l'objectif de l'EBITDA 2021 du Groupe NETMEDIA GROUP (à savoir la Société et ses filiales dont elle détient le contrôle au sens de l'article L233-3 du code de Commerce).*

- *« **EBITDA 2021 Réalisé** » désigne le montant du EBITDA 2021 qui sera effectivement réalisé au titre de l'exercice social de 12 mois du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.*

- *« **EBITDA 2021** » désigne le montant du résultat d'exploitation consolidé du groupe NETMEDIA, retraité des dotations et reprises d'amortissement et provisions d'exploitation au titre de l'exercice social de 12 mois du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.*

- *« **Taux d'Atteinte** » désigne le pourcentage d'atteinte de l'Objectif EBITDA 2021 déterminé suivant la formule suivante :*

Taux d'Atteinte = (EBITDA 2021 Réalisé - Objectif EBIDA 2021) /Objectif EBITDA 2021

Si l'EBITDA 2021 Réalisé est inférieur à 70 % de l'Objectif EBITDA 2021, la rémunération variable ne sera pas dû.

Si l'EBITDA 2021 Réalisé est compris entre 71% et 99,99 % de l'Objectif EBITDA 2021, la rémunération variable due sera minorée du pourcentage manquant multiplié par 2.

Si l'EBITDA est égal ou dépasse l'Objectif EBITDA 2021, la rémunération variable sera majorée du pourcentage de dépassement multiplié par 2 et plafonné à 30 %.

- **Ratifie** la rémunération variable perçue par la société HL FINANCES en sa qualité de Directeur Général de la Société et représentant un montant de 60.000 Euros H.T au titre de l'exercice 2021.

SIXIEME RESOLUTION : FIXATION DE LA REMUNERATION DU PRESIDENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

Aux termes de la **sixième résolution**, il vous sera proposé de :

- **Prendre acte** que la société CPI, en sa qualité de Président de la Société, perçoit une rémunération de 60.000 Euros H.T et ce décidé depuis l'Assemblée Générale du 1er juin 2017 ;

- **Décider** que la société CPI, agissant en qualité de Président de la Société, percevrait au titre de l'exercice 2022 une rémunération fixe égale à 60.000 Euros H.T et par conséquent constater que cette rémunération fixe est restée inchangée depuis 2017 ;

- **Décider** que les frais de mission et de représentation engagés par la société CPI, agissant en qualité de Président de la Société, lui sont remboursés sur pièces justificatives ;

- **Prendre acte** qu'aucune rémunération variable n'a été perçue par la société CPI, en sa qualité de Président de la Société, au titre de l'exercice écoulé.

SEPTIEME RESOLUTION : FIXATION DE LA REMUNERATION DE LA SOCIETE JAC GONSEILS AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

Aux termes de la **septième résolution**, il vous sera proposé de :

- **Prendre acte** que la société JAG CONSEILS, en sa qualité de Directeur Général de la Société, perçoit une rémunération de 60.000 Euros H.T et ce décidé depuis l'Assemblée Générale du 1er juin 2017 ;

- **Décider** que la société JAG CONSEILS, agissant en qualité de Directeur Général de la Société, percevrait au titre de l'exercice 2022 une rémunération fixe égale à 60.000 Euros H.T et par conséquent constater que cette rémunération est restée inchangée depuis 2017 ;

- **Décider** que les frais de mission et de représentation engagés par la société JAG CONSEILS, agissant en qualité de Directeur Général de la Société, lui sont remboursés sur pièces justificatives ;

- **Prendre acte** qu'aucune rémunération variable n'a été perçue par la société JAG CONSEILS, en sa qualité de Directeur Général de la Société, au titre de l'exercice écoulé.

HUITIEME RESOLUTION : FIXATION DE LA REMUNERATION DE LA SOCIETE HL FINANCES EN SA QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

Aux termes de la **huitième résolution**, il vous sera proposé de :

- **Rappelant** que la société HL FINANCES, en sa qualité de Directeur Général de la Société, a perçu une rémunération fixe de 60.000 Euros H.T et ce décidé depuis l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 6 mai 2021 ;

- **Décider** que la société HL FINANCES, agissant en qualité de Directeur Général de la Société, percevrait au titre de l'exercice 2022 une rémunération fixe égale à 60.000 Euros H.T et par conséquent constater que cette rémunération reste inchangée par rapport à l'exercice précédent ;

- **Rappelant** que les frais de mission et de représentation engagés par la société HL FINANCES, agissant en qualité de Directeur Général de la Société, lui sont remboursés sur pièces justificatives ;

- **Décider** que la société HL FINANCES pourrait également percevoir une rémunération variable au titre de l'exercice 2022, laquelle sera déterminée de la manière suivante (la « **Rémunération Variable 2022** ») :

  Rémunération Variable au titre de l'exercice 2022 (1er janvier 2022 – 31 décembre 2022) :

Le Directeur Général pourra percevoir une rémunération variable au titre de l'exercice 2022 comme suit (la « ***Rémunération Variable 2022*** ») :

Rémunération Variable 2022 = 80.000 € + (2 x Taux d'Atteinte x 80.000 €)

- « ***Objectif EBITDA 2022*** » *désigne l'objectif de l'EBITDA 2022 du Groupe NETMEDIA GROUP (à savoir la Société et ses filiales dont elle détient le contrôle au sens de l'article L233-3 du code de Commerce).*

- « ***EBITDA 2022 Réalisé*** » *désigne le montant du EBITDA 2022 qui sera effectivement réalisé au titre de l'exercice social de 12 mois du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.*

- « ***EBITDA 2022*** » *désigne le montant du résultat d'exploitation consolidé du groupe NETMEDIA, retraité des dotations et reprises d'amortissement et provisions d'exploitation au titre de l'exercice social de 12 mois du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.*

- « ***Taux d'Atteinte*** » *désigne le pourcentage d'atteinte de l'Objectif EBITDA 2022 déterminé suivant la formule suivante :*

Taux d'Atteinte = (EBITDA 2022 Réalisé - Objectif EBIDA 2022) /Objectif EBITDA 2022

Si l'EBITDA 2022 Réalisé est inférieur à 70 % de l'Objectif EBITDA 2022, la rémunération variable ne sera pas dû.

Si l'EBITDA 2022 Réalisé est compris entre 71% et 99,99 % de l'Objectif EBITDA 2022, la rémunération variable due sera minorée du pourcentage manquant multiplié par 2.

Si l'EBITDA est égal ou dépasse l'Objectif EBITDA 2022, la rémunération variable sera majorée du pourcentage de dépassement multiplié par 2 et plafonné à 30 %.

NEUVIEME RESOLUTION : AUTORISATION A DONNER AU DIRECTEUR GENERAL DE SOUSCRIRE DEUX CONTRATS DE CREDITS

Aux termes de la **neuvième résolution**, il vous sera proposé :

- **De prendre acte** des principaux termes et conditions rappelés ci-dessous pour les emprunts à souscrire par la Société auprès de la BNP PARIBAS et de la Société Générale en vue de refinancer les obligations convertibles et la prime de non conversion.

  ✓ **Emprunt souscrit auprès de la Société Générale :**
  - Montant : 1.750 K €
  - Taux fixe : 1.92%
  - Durée : 7 ans
  - Frais de dossier : 4.500 €

  ✓ **2- Emprunt souscrit par la Société auprès de la BNP PARIBAS** :
  - Montant : 1.750 K €
  - Taux fixe : 2.1%
  - Durée : 7 ans
  - Frais de dossier : 9 100 €
  - Assurance Homme clé : équivalent à deux annuités de la dette

- **De prendre acte** qu'en garantie des contrats de crédits susvisés, la Société s'engage à ne pas procéder à des distributions de dividendes au cours des sept prochaines années ;

- **De décider** à l'unanimité d'approuver les termes et conditions des contrats de crédits visés ci-dessus et d'autoriser le Directeur Général à conclure lesdits contrats de crédits.

DIXIEME RESOLUTION : AUTORISATION A DONNER AU DIRECTEUR GENERAL DE SIGNER LES CONVENTIONS DE NANTISSEMENT ET LES DECLARATIONS DE NANTISSEMENT DE COMPTES DE TITRES FINANCIERS DES SOCIETES EDITIABYS ET NETMEDIAEUROPE

Aux termes de la **dixième résolution**, il vous sera proposé :

- **De prendre acte** qu'en garanties des contrats de crédits susvisés, il est prévu le nantissement compte-titres et la déclaration de nantissement de compte-titres financiers y afférente de 100 % des titres de la société EDITIABYS et de 100 % des titres de la société NETMEDIAEUROPE ;

- **De prendre acte** que les nantissements comptes-titres présentent les caractéristiques suivantes :

Emprunteur	NETMEDIA GROUP
Bénéficiaires	Société Générale et BNP PARIBAS
Description	100 % Nantissement de l'intégralité des actions de la société EDITIABYS et de l'intégralité des actions de la société NETMEDIAEUROPE *pari passu*
Montant	EUR 3.500.000
Date de début :	15 juillet 2022

Date de fin :	14 juillet 2029

- **D'Autoriser** le Directeur Général à signer les conventions de nantissements et les déclarations de nantissement de comptes titres financiers des sociétés EDITIABYS et NETMEDIAEUROPE.

RAPPORT SUR LES RÉSOLUTIONS QUI SERONT ADOPTÉES A TITRE EXTRAORDINAIRE

1. MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES DE NETMEDIA GROUP

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-113 du Code de commerce, nous devons vous présenter des indications concernant la marche des affaires sociales de la Société depuis le début de l'exercice en cours. Nous vous renvoyons aux développements ci-dessus.

ONZIEME RESOLUTION : APPROBATION DE L'APPORT EN NATURE N°1 AU PROFIT DE LA SOCIETE ET CONSTATATION DE SA REALISATION DEFINITIVE

Aux termes de la **onzième résolution**, il vous sera proposé :

Afin de permettre le financement de l'acquisition de 50% du capital et des droits de vote de la société U-PROGRESS, société par actions simplifiée au capital social de 30.000 Euros, dont le siège social est situé 14, rue de Mantes – 92700 Colombes, immatriculée sous le numéro d'identification unique 418 199 071 NANTERRE (« **U-PROGRESS** »), après avoir pris connaissance du présent rapport, du rapport du Commissaire aux Apports (tel que ce terme est défini ci-après) et du Traité d'Apport n°1 (dont une copie figure en **Annexe 2** des présentes),

- **D'approuver** l'Apport ci-après (l'« **Apport en Nature n°1** ») au profit de la Société :

Apporteur N°1	Nbre Actions U-PROGRESS apportées	Valeur des actions U-PROGRESS apportées (En Euros)	Soulte due l'Apporteur (en Euros)	Nbre d'actions nouvelles émises en rémunération de l'Apport N°1	Rémunération totale de l'Apport N°1 (en Euros)
M. Guillaume THIRY	250	410.803,50 Euros	0,69 Euro	540	410.475,60 Euros

- **Rappelant** que :

  (i) La valorisation des 250 actions U-PROGRESS apportées par M. Guillaume THIRY figure dans le tableau ci-dessus ;

  (ii) L'Apport en Nature n° 1 réalisé est évalué à un montant total de 410.803,50 Euros ;

- **De prendre acte** que l'Apporteur renonce à la soulte d'un montant de 0,69 Euro ;

- **D'approuver** sans réserve l'évaluation de l'Apport en Nature n°1 tel qu'indiqué dans le tableau ci-avant et correspondant à un montant total de 410.803,50 Euros.

DOUZIEME RESOLUTION : AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE D'UN MONTANT NOMINAL DE 540 EUROS, PAR L'EMISSION DE 540 ACTIONS NOUVELLES DE LA SOCIETE EN REMUNERATION DE L'APPORT EN NATURE N°1

Aux termes de la **douzième résolution**, il vous sera proposé :

En rémunération de l'Apport en Nature n°1, et afin de permettre l'acquisition de 50 % de U-PROGRESS, après avoir pris connaissance du présent rapport, du Rapport du Commissaire aux Apports sur l'évaluation de l'Apport en Nature n°1 établi conformément aux articles L.225-147 alinéa 2 et R.225-136 du Code de Commerce et déposé au greffe du Tribunal de Commerce conformément aux dispositions de l'article R 123-107 du Code de commerce et du Traité d'Apport n°1,

- **D'approuver** toutes ses stipulations les termes et conditions du Traité d'Apport n°1 ;

- **D'approuver** en conséquence, la rémunération de l'Apport en Nature n°1 réalisé par l'Apporteur n°1 figurant ci-dessous :

Apporteur N°1	Nbre Actions U-PROGRESS apportées	Valeur des actions U-PROGRESS apportées (En Euros)	Soulte due l'Apporteur (en Euros)	Nbre d'actions nouvelles émises en rémunération de l'Apport N°1	Valeur nominale par action nouvelle de la Société (en Euros)	Prime d'émission par action nouvelle de la Société (en Euros)	Rémunération totale de l'Apport N°1 (en Euros)	Prime d'émission totale (en Euros)
M. Guillaume THIRY	250	410.803,50 Euros	0,69 Euro	540	1 Euro	759,14 Euros	410.745,60 Euros	409.935,60 Euros

- **De décider** qu'en rémunération de l'Apport en Nature n°1 approuvé aux termes de la onzième résolution, la Société émet 540 actions ordinaires nouvelles au profit de l'Apporteur n°1, d'une valeur nominale unitaire de 1 Euro accompagnée d'une prime d'apport unitaire de 759,14 Euros ;

- **De décider** en conséquence :

  (i) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal total de 540 Euros, pour le porter de 26.311 Euros à 26.851 Euros, au moyen de l'émission de 540 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 1 Euro, accompagnée d'une prime d'émission unitaire de 759,14 Euros par action ordinaire nouvelle, entièrement souscrites et libérées, soit un montant total de 410.475,60 Euros (l' « **Augmentation de Capital par Apport en Nature n°1** ») ;

  (ii) que les cinq cent quarante (540) actions ordinaires nouvelles ainsi émises sont attribuées à l'Apporteur n°1 en rémunération de l'Apport en Nature n°1.

- **De décider** que les actions nouvelles :

  (iii) seront créées dès la date de réalisation définitive de l'Augmentation du Capital par Apport en Nature n°1, correspondant à la date des présentes, entièrement assimilées aux actions ordinaires anciennes ;

  (iv) qu'elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts de la Société et aux décisions des assemblées générales ; et

  (v) que leurs droits aux dividendes s'exerceront pour la première fois sur les bénéfices mis en distribution au titre de l'exercice en cours.

- **De décider** que les actions nouvelles ainsi émises seront négociables à compter des présentes conformément aux dispositions des statuts de la Société et de tout accords extra statuaires conclus, le cas échéant, entre les associés de la Société.

TREIZIEME RESOLUTION : APPROBATION DE L'APPORT EN NATURE N°2 AU PROFIT DE LA SOCIETE ET CONSTATATION DE SA REALISATION DEFINITIVE

Aux termes de la **treizième résolution**, il vous sera proposé :

Afin de permettre le financement de l'acquisition de 40% du capital et des droits de vote de la société COMNECT, société par actions simplifiée au capital social de 6.250 Euros, dont le siège social est situé 98, rue du Château – 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée sous le numéro d'identification unique 843 833 815 NANTERRE (« **COMNECT** »), après avoir pris connaissance du présent rapport, du rapport du Commissaire aux Apports (tel que ce terme est défini ci-après) et du Traité d'Apport n°2 (dont une copie figure en **Annexe 3** des présentes),

- **D'approuver** l'Apport ci-après (l' « **Apport en Nature n°2** ») au profit de la Société :

Apporteur N°2	Nbre Actions COMNECT apportées	Valeur des actions COMNECT apportées (En Euros)	Soulte due l'Apporteur (en Euros)	Nbre d'actions nouvelles émises en rémunération de l'Apport N°2	Rémunération totale de l'Apport N°2 (en Euros)
M. Alexandre DA SILVA	2.500	315.600 Euros	0,19 Euro	415	315.458,10 Euros

- **Rappelant** que :

  (i) La valorisation des 2.500 actions COMNECT apportées par M. Alexandre DA SILVA figure dans le tableau ci-dessus ;

  (ii) L'Apport en Nature n°2 réalisé est évalué à un montant total de 315.600 Euros ;

- **De prendre acte** que le Bénéficiaire renon à la soulte d'un montant de 0,19 Euro ;

- **D'approuver** sans réserve l'évaluation de l'Apport en Nature n°2 tel qu'indiqué dans le tableau ci-avant et correspondant à un montant total de 315.600 Euros.

QUATORZIEME RESOLUTION : AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE D'UN MONTANT NOMINAL DE 415 EUROS, PAR L'EMISSION DE 415 ACTIONS NOUVELLES DE LA SOCIETE EN REMUNERATION DE L'APPORT EN NATURE N°2

Aux termes de la **quatorzième résolution**, il vous sera proposé :

En rémunération de l'Apport en Nature n°2, et afin de permettre l'acquisition de 40 % de COMNECT, après avoir pris connaissance du présent rapport, du Rapport du Commissaire aux Apports sur l'évaluation de l'Apport en Nature n°2 établi conformément aux articles L.225-147 alinéa 2 et R.225-136 du Code de Commerce et déposé au greffe du Tribunal de Commerce conformément aux dispositions de l'article R 123-107 du Code de commerce et du Traité d'Apport n°2,

- **D'approuver** toutes ses stipulations les termes et conditions du Traité d'Apport n°2 ;

- **D'approuver** en conséquence, la rémunération de l'Apport en Nature n°2 réalisé par l'Apporteur n°2 conformément au tableau ci-après :

Apporteur N°2	Nbre Actions COMNECT apportées	Valeur des actions COMNECT apportées (En Euros)	Soulte due l'Apporteur (en Euros)	Nbre d'actions nouvelles émises en rémunération de l'Apport N°2	Valeur nominale par action nouvelle de la Société (en euros)	Prime d'émission par action nouvelle de la Société (en euros)	Rémunération totale de l'Apport N°2 (en euros)	Prime d'émission totale (en euros)
M. Alexandre DA SILVA	2.500	315.600 Euros	0,19 Euro	415	1 Euro	759,14 Euros	315.458,10 Euros	315.043,10 Euros

- **De décider** qu'en rémunération de l'Apport en Nature n°2 approuvé aux termes de la treizième résolution, la Société émet 415 action ordinaires nouvelles au profit de l'Apporteur n°2, d'une valeur nominale unitaire de 1 Euro accompagnée d'une prime d'apport unitaire de 759,14 Euros ;

- **De décider** en conséquence :

  (i) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal total de 415 Euros, pour le porter de 26.851 Euros à 27.266 Euros, au moyen de l'émission de 415 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 1 Euro, accompagnée d'une prime d'émission unitaire de 759,14 Euros par action ordinaire nouvelle, entièrement souscrites et libérées (l' « **Augmentation de Capital par Apport en Nature n°2** ») ;

  (ii) que les quatre cent quinze (415) actions ordinaires nouvelles ainsi émises sont attribuées à l'Apporteur n°2 en rémunération de l'Apport en Nature n°2.

- **De décider** que les actions nouvelles :

  (i) seront créées dès la date de réalisation définitive de l'Augmentation du Capital par Apport en Nature n°2, correspondant à la date des présentes, entièrement assimilées aux actions ordinaires anciennes ;

  (ii) qu'elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts de la Société et aux décisions des assemblées générales ; et

  (iii) que leurs droits aux dividendes s'exerceront pour la première fois sur les bénéfices mis en distribution au titre de l'exercice en cours.

- **Décide** que les actions nouvelles ainsi émises seront négociables à compter des présentes conformément aux dispositions des statuts de la Société et de tout accords extra statuaires conclus, le cas échéant, entre les associés de la Société.

QUINZIEME RESOLUTION : MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS DE LA SOCIETE

Aux termes de la **quinzième résolution**, il vous sera proposé :

- **De décider** en conséquence de l'adoption des résolutions ci-avant, d'ajouter deux paragraphes à l'article 7 « Apports » de la manière suivante :

  « « Par décisions de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire en date du 30 juin 2022, le capital social a été augmenté d'un montant de 540 Euros par l'émission de 540 actions nouvelles en conséquence de l'Apport en Nature n°1 réalisé au profit de la Société. Le capital social a ainsi été porté de 26.311 Euros à 26.851 Euros.

  Par décisions de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire en date du 30 juin 2022, le capital social a été augmenté d'un montant de 415 Euros par l'émission de 415 actions nouvelles en conséquence de l'Apport en Nature n°2 réalisé au profit de la Société. Le capital social a ainsi été porté de 26.851 Euros à 27.266 Euros. »
  »

- **De décider** en conséquence de l'adoption des résolutions ci-avant, de modifier l'article 8 « Capital Social » de la manière suivante :

« Article 8 – Capital Social

Le capital social est fixé à la somme de 27.666 Euros et divisé en 27.666 actions d'un (1) Euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées ».

SEIZIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES LEGALES

Aux termes de la **seizième résolution**, il vous sera proposé :

- **De donner** tout pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour remplir toutes les formalités légales consécutives à l'adoption des décisions précédente.

***

Enfin, si vous approuvez les comptes tels qu'ils vous sont présentés, vous voudrez bien donner à quitus au Président pour l'exercice considéré.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous en remercions.

Le Président

ANNEXE 4

Etat comptable au 30 septembre 2022 de Netmedia Group

NETMEDIA GROUP

98 Rue DU CHATEAU

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Comptes au 30/09/2022

SAS NETMEDIA GROUP
Siège social : 98 r. DU CHATEAU
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

ETATS FINANCIERS au 30/09/2022

- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif ——— 2
Bilan - Passif ——— 3
Compte de résultat ——— 4

SAS NETMEDIA GROUP

Bilan - Actif

Situation au 30/09/2022

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	30/09/2022	31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	4 800		4 800	
Immobilisations en cours	5 045		5 045	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	9 131 082		9 131 082	6 569 972
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	561 321		561 321	
Prêts				
Autres immobilisations financières	164 200		164 200	164 200
ACTIF IMMOBILISE	**9 866 448**		**9 866 448**	**6 734 172**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	502 795		502 795	844 689
Autres créances	6 527 961		6 527 961	3 461 463
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	2 000		2 000	2 000
(dont actions propres : 2 000)				
Disponibilités	6 524		6 524	137 337
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	132 427		132 427	
ACTIF CIRCULANT	**7 171 707**		**7 171 707**	**4 445 489**
Frais d'émission d'emprunts à étaler	6 640		6 640	6 640
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**17 044 795**		**17 044 795**	**11 186 302**

SAS NETMEDIA GROUP

Bilan - Passif

Situation au 30/09/2022

Rubriques			30/09/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel	(dont versé :	27 898)	27 898	26 311
Primes d'émission, de fusion, d'apport			3 076 185	2 201 909
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :	)		
Réserve légale			2 631	2 478
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)		
Report à nouveau			273 936	183 417
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			-1 121 248	90 672
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées			125 650	104 875
CAPITAUX PROPRES			**2 385 052**	**2 609 662**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
PROVISIONS				
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				2 522 340
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			3 946 374	200 000
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)	159 990	159 990
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			701 251	681 781
Dettes fiscales et sociales			175 021	175 271
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			9 677 108	4 837 257
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				
DETTES			**14 659 743**	**8 576 640**
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL			**17 044 795**	**11 186 302**

SAS NETMEDIA GROUP

Compte de résultat

Situation au 30/09/2022

Rubriques	France	Exportation	30/09/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	684 080		684 080	931 066
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**684 080**		**684 080**	**931 066**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				1
		PRODUITS D'EXPLOITATION	**684 080**	**931 067**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			580 540	671 303
Impôts, taxes et versements assimilés			94 020	10 544
Salaires et traitements				11 867
Charges sociales				10 997
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				4 980
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			284	5
		CHARGES D'EXPLOITATION	**674 844**	**709 696**
		RESULTAT D'EXPLOITATION	**9 236**	**221 371**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			2 855	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				1 261
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				27 544
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		PRODUITS FINANCIERS	**2 855**	**28 805**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			65 058	103 941
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		CHARGES FINANCIERES	**65 058**	**103 941**
		RESULTAT FINANCIER	**-62 203**	**-75 137**
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**-52 967**	**146 234**

SAS NETMEDIA GROUP

Compte de résultat

Situation au 30/09/2022

Rubriques	30/09/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	16 000	12 900
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 031 506	14 962
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	20 775	27 700
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**1 068 281**	**55 562**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-1 068 281**	**-55 562**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	**686 935**	**959 871**
TOTAL DES CHARGES	**1 808 183**	**869 199**
BENEFICE OU PERTE	**-1 121 248**	**90 672**

ANNEXE 5

Etat comptable au 30 septembre 2022 de MAKHEIA GROUP

MAKHEIA GROUP

32 RUE MONCEAU

75008 PARIS

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2022 au 30/09/2022

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 30/09/2022 — Présenté en Euros

ACTIF	du 01/01/2022 au 30/09/2022 (9 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	22 337	2 606	19 731	0,11		
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	117 934	95 853	22 081	0,13	27 207	0,15
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes	17 000		17 000	0,10		
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	25 847 984	14 065 195	11 782 789	68,50	11 782 789	67,05
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	70 533	62 069	8 464	0,05	8 464	0,05
Prêts						
Autres immobilisations financières	90 000		90 000	0,52	90 000	0,51
TOTAL (I)	***26 165 788***	***14 225 723***	***11 940 065***	69,41	***11 908 460***	67,76
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	175 745		175 745	1,02	302 440	1,72
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	115 186		115 186	0,67	38 395	0,22
. Autres	5 300 569	567 045	4 733 523	27,52	4 335 418	24,67
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	17 108		17 108	0,10	25 684	0,15
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	192 783		192 783	1,12	945 464	5,38
Charges constatées d'avance	25 131		25 131	0,15	13 086	0,07
TOTAL (II)	***5 826 523***	***567 045***	***5 259 477***	30,57	***5 660 488***	32,21
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	2 403		2 403	0,01	4 236	0,02
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***31 994 714***	***14 792 769***	***17 201 945***	100,00	***17 573 183***	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 30/09/2022

Présenté en Euros

PASSIF	du 01/01/2022 au 30/09/2022 (9 mois)		du 01/01/2021 au 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 5 035 446)	**5 035 446**	29,27	**5 035 446**	28,65
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	9 496 169	55,20	9 496 169	54,04
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	523 730	3,04	523 730	2,98
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	844 561	4,91	1 105 053	6,29
Autres réserves				
Report à nouveau	106 845	0,62	106 845	0,61
Résultat de l'exercice	***-455 162***	-2,64	***-260 491***	-1,47
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	43 989	0,26	43 989	0,25
TOTAL(I)	***15 595 578***	90,66	***16 050 739***	91,34
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles	580 862	3,38	571 744	3,25
Autres Emprunts obligataires	83 739	0,49	147 887	0,84
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts			14 686	0,08
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	5 040	0,03	5 040	0,03
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	477 326	2,77	206 371	1,17
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	93 872	0,55	110 995	0,63
. Organismes sociaux	235 418	1,37	322 261	1,83
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	104 540	0,61	61 109	0,35
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	6 820	0,04	7 575	0,04
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	18 750	0,11	74 776	0,43
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***1 606 368***	9,34	***1 522 444***	8,66
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***17 201 945***	100,00	***17 573 183***	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 30/09/2022 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	France	Exportation	du 01/01/2022 au 30/09/2022 (9 mois) Total	%	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois) Total	%	Variation absolue (9 / 12)	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	2 132 568		2 132 568	100,00	3 509 695	100,00	-1 377 127	-39,23
Chiffres d'Affaires Nets	**2 132 568**		**2 132 568**	100,00	**3 509 695**	100,00	**-1 377 127**	-39,23
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			7 012	0,33	13 003	0,37	-5 991	-46,06
Autres produits			227	0,01	66	0,00	161	243,94
Total des produits d'exploitation (I)			***2 139 807***	100,34	***3 522 764***	100,37	***-1 382 957***	-39,25
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 220 067	57,21	2 133 622	60,79	-913 555	-42,81
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			498 252	23,36	498 345	14,20	-93	-0,01
Impôts, taxes et versements assimilés			15 341	0,72	20 404	0,58	-5 063	-24,80
Salaires et traitements			497 100	23,31	777 890	22,16	-280 790	-36,09
Charges sociales			230 201	10,79	369 680	10,53	-139 479	-37,72
Dotations aux amortissements sur immobilisations			17 507	0,82	15 247	0,43	2 260	14,82
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			28 340	1,33	52 640	1,50	-24 300	-46,15
Total des charges d'exploitation (II)			***2 506 808***	117,55	***3 867 828***	110,20	***-1 361 020***	-35,18
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**-367 001**	-17,20	**-345 064**	-9,82	**-21 937**	-6,35
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés					48 770	1,39	-48 770	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges					571 800	16,29	-571 800	-100,00
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			11 710	0,55	4 264	0,12	7 446	174,62
Total des produits financiers (V)			***11 710***	0,55	***624 834***	17,80	***-613 124***	-98,12
Dotations financières aux amortissements et provisions					571 642	16,29	-571 642	-100,00
Intérêts et charges assimilées			20 574	0,96	16 694	0,48	3 880	23,24
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements			16 684	0,78	4 922	0,14	11 762	238,97
Total des charges financières (VI)			***37 258***	1,75	***593 258***	16,90	***-556 000***	-93,71
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			**-25 548**	-1,19	**31 576**	0,90	**-57 124**	-180,90
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			**-392 549**	-18,40	**-313 488**	-8,92	**-79 061**	-25,21

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 30/09/2022 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2022 au 30/09/2022 (9 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (9 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			52 779	1,50	-52 779	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	142	0,01			142	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges			60 000	1,71	-60 000	-100,00
Total des produits exceptionnels (VII)	***142***	0,01	***112 779***	3,21	***-112 637***	-99,86
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	62 754	2,94	-218	-0,00	62 972	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			60 000	1,71	-60 000	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***62 754***	2,94	***59 782***	1,70	***2 972***	4,97
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-62 613**	-2,93	**52 997**	1,51	**-115 610**	-218,13
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	***2 151 658***	100,90	***4 260 376***	121,39	***-2 108 718***	-49,49
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***2 606 820***	122,24	***4 520 868***	128,81	***-1 914 048***	-42,33
RÉSULTAT NET	**-455 162** *Perte*	-21,33	**-260 491** *Perte*	-7,41	**-194 671**	-74,72
Dont Crédit-bail mobilier	3 594	0,17	9 283	0,26	-5 689	-61,27
Dont Crédit-bail immobilier						

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 30/09/2022 DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	du 01/01/2022 au 30/09/2022 (9 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	**22 337**	**2 606**	**19 731**	0,11		
20500000 Concessions brevets logic	*22 337*		*22 337*	0,13		
28050000 Amort/brevets et logiciel		*2 606*	*-2 606*	-0,01		
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	**117 934**	**95 853**	**22 081**	0,13	**27 207**	0,15
21810000 Instal agts amenagements	*16 408*		*16 408*	0,10	*16 408*	0,09
21830000 Matériel de bureau	*3 457*		*3 457*	0,02	*3 457*	0,02
21831000 Matériel video	*2 104*		*2 104*	0,01	*2 104*	0,01
21832000 MatÈriel inform	*16 977*		*16 977*	0,10	*17 207*	0,10
21832100 Mat. info.groupe	*63 340*		*63 340*	0,37	*56 230*	0,32
21840000 Mobilier	*7 823*		*7 823*	0,05	*7 821*	0,04
21841000 Oeuvres d'art	*7 824*		*7 824*	0,05	*7 824*	0,04
28181000 Amort/instal agts amenag		*14 301*	*-14 301*	-0,07	*-4 713*	-0,02
28183000 Amort/mat de bureau		*2 325*	*-2 325*	-0,00	*-1 782*	-0,00
28183100 Amort/Materiel video		*2 104*	*-2 104*	-0,00	*-2 104*	-0,00
28183200 Amort/matÈriel		*13 875*	*-13 875*	-0,07	*-13 584*	-0,07
28183300 Amort/Mat. info.groupe		*56 229*	*-56 229*	-0,32	*-54 838*	-0,30
28184000 Amort mobilier		*7 018*	*-7 018*	-0,03	*-6 824*	-0,03
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes	**17 000**		**17 000**	0,10		
23800000 Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisatio	*17 000*		*17 000*	0,10		
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	**25 847 984**	**14 065 195**	**11 782 789**	68,50	**11 782 789**	67,05
26100000 Titres MLLE SCARLETT	*14 150 956*		*14 150 956*	82,26	*14 150 956*	80,53
26103000 Titres La Forme Intéracti	*1 131 309*		*1 131 309*	6,58	*1 131 309*	6,44
26103500 Titres Big Youth	*1 964 641*		*1 964 641*	11,42	*1 964 641*	11,18
26130000 Titres Image Force	*8 601 078*		*8 601 078*	50,00	*8 601 078*	48,94
29610000 Prov.dépr titres Mlle SCARLETT		*7 733 658*	*-7 733 658*	-44,95	*-7 733 658*	-44,00
29612800 Prov Dépr titres Image Fo		*4 389 186*	*-4 389 186*	-25,51	*-4 389 186*	-24,97
29613000 Prov.Dépr titres La Forme		*1 131 309*	*-1 131 309*	-6,57	*-1 131 309*	-6,43
29613500 Prov Dépr titres Big Yout		*811 042*	*-811 042*	-4,70	*-811 042*	-4,61
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	**70 533**	**62 069**	**8 464**	0,05	**8 464**	0,05
27720000 Actions propres	*70 533*		*70 533*	0,41	*70 533*	0,40
29772000 Prov Dépr Action propres		*62 069*	*-62 069*	-0,35	*-62 069*	-0,34
Prêts						
Autres immobilisations financières	**90 000**		**90 000**	0,52	**90 000**	0,51
27510000 DEPOTS & CAUTION. VERSES	*90 000*		*90 000*	0,52	*90 000*	0,51
TOTAL (I)	***26 165 788***	***14 225 723***	***11 940 065***	69,41	***11 908 460***	67,76
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 30/09/2022 DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	du 01/01/2022 au 30/09/2022 (9 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	**175 745**		**175 745**	1,02	**302 440**	1,72
41100000 Clients collect	*125 641*		*125 641*	0,73	*281 463*	1,60
41810800 CLT FAE MAKHEIA	*20 824*		*20 824*	0,12	*4 538*	0,03
41812700 CLT FAE SEQUOIA	*13 374*		*13 374*	0,08	*2 509*	0,01
41813500 FAE - CLT BIG YOUTH	*15 907*		*15 907*	0,09	*13 930*	0,08
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	**115 186**		**115 186**	0,67	**38 395**	0,22
44562000 TVA RECUP SUR IMM0BILISAT	*3 400*		*3 400*	0,02		
44565000 TVA RECUP autom	*54 426*		*54 426*	0,32	*21 236*	0,12
44566000 ETAT TVA DEDUCT SUR AUT BIENS	*31*		*31*	0,00		
44566100 TVA RECUP INTRACOMMUNAUT	*94*		*94*	0,00		
44567000 Crdit de tva	*35 256*		*35 256*	0,20		
44578000 TVA - CLIENTS CREDITEURS	*200*		*200*	0,00	*200*	0,00
44586000 Tva sur factures non parvenues	*21 778*		*21 778*	0,13	*11 440*	0,07
44587100 TVA / AVOIRS ¿ ETABLIR					*5 518*	0,03
. Autres	**5 300 569**	**567 045**	**4 733 523**	27,52	**4 335 418**	24,67
40980000 Frs Avoirs a re	*5 065*		*5 065*	0,03		
44320000 Créances sur l'état chôma					*2 664*	0,02
44700000 Etat charges à payer	*1 457*		*1 457*	0,01		
44870000 ETAT-PRODUITS A RECEVOIR	*124*		*124*	0,00	*124*	0,00
45500800 C/C MADEMOISELLE SCARLETT	*1 226 841*		*1 226 841*	7,13	*1 120 623*	6,38
45502700 C/C SEQUOIA	*242 628*		*242 628*	1,41	*197 248*	1,12
45502800 C/C IMAGE FORCE	*834 432*		*834 432*	4,85	*944 432*	5,37
45503000 C/C MAKHEIA LFI	*566 954*		*566 954*	3,30	*567 045*	3,23
45503500 C/C BIG YOUTH	*2 362 150*		*2 362 150*	13,73	*2 009 324*	11,43
46720000 TOP COM - Echange M/ses	*60 308*		*60 308*	0,35	*60 308*	0,34
46790000 Collectif - Note de frais	*610*		*610*	0,00	*696*	0,00
49640000 PROV POUR DEPRECIATION C/C		*567 045*	*-567 045*	-3,29	*-567 045*	-3,22
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	**17 108**		**17 108**	0,10	**25 684**	0,15
50230000 ACTIONS PROPRES PROCAPITAL	*17 108*		*17 108*	0,10	*25 684*	0,15
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	**192 783**		**192 783**	1,12	**945 464**	5,38
51200000 BNP	*1 892*		*1 892*	0,01	*8 165*	0,05
51203000 ODDO BHF	*25 624*		*25 624*	0,15	*22 021*	0,13
51250000 Crédit Agricole					*11 218*	0,06
51260000 BANQUE CIC	*165 206*		*165 206*	0,96	*903 991*	5,14
53100000 CAISSE	*62*		*62*	0,00	*70*	0,00
Charges constatées d'avance	**25 131**		**25 131**	0,15	**13 086**	0,07
48600000 Charges constatees d'avance	*3 101*		*3 101*	0,02	*6 028*	0,03
48610000 CCA abonnements	*22 030*		*22 030*	0,13	*7 059*	0,04
TOTAL (II)	***5 826 523***	***567 045***	***5 259 477***	30,57	***5 660 488***	32,21
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	**2 403**		**2 403**	0,01	**4 236**	0,02
48160000 Chg à répartir - Emprunts	*2 403*		*2 403*	0,01	*4 236*	0,02
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 30/09/2022 DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	du 01/01/2022 au 30/09/2022 (9 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
TOTAL ACTIF (0 à V)	***31 994 714***	***14 792 769***	***17 201 945***	100,00	***17 573 183***	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 30/09/2022 DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	du 01/01/2022 au 30/09/2022 (9 mois)		du 01/01/2021 au 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 5 035 446)	**5 035 446**	29,27	**5 035 446**	28,65
10130000 Capital	*5 035 446*	29,27	*5 035 446*	28,65
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	**9 496 169**	55,20	**9 496 169**	54,04
10410000 Primes d'émission	*9 478 169*	55,10	*9 478 169*	53,94
10450000 Bons de Souscript° d'Act°	*18 000*	0,10	*18 000*	0,10
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	**523 730**	3,04	**523 730**	2,98
10610000 Réserve légale	*523 730*	3,04	*523 730*	2,98
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	**844 561**	4,91	**1 105 053**	6,29
10620100 Réserv indisp (apur perte	*844 561*	4,91	*1 105 053*	6,29
Autres réserves				
Report à nouveau	**106 845**	0,62	**106 845**	0,61
11000000 Report ! nouvea	*106 845*	0,62	*106 845*	0,61
Résultat de l'exercice	***-455 162***	-2,64	***-260 491***	-1,47
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	**43 989**	0,26	**43 989**	0,25
14500000 AMORT DEROGATOIRE SUR FS ACQ TITRES LA FORME	*43 989*	0,26	*43 989*	0,25
TOTAL(I)	***15 595 578***	90,66	***16 050 739***	91,34
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles	**580 862**	3,38	**571 744**	3,25
16100000 Emprunts Oblig. Convert.	*253 287*	1,47	*253 933*	1,45
16190000 Prime de non conversion Obligation convertible	*308 034*	1,79	*308 034*	1,75
16881000 Int. courus/emprunt oblig	*19 541*	0,11	*9 776*	0,06
Autres Emprunts obligataires	**83 739**	0,49	**147 887**	0,84
16300000 Emprunt oblig. - 300k€	*5 787*	0,03	*56 493*	0,32
16300100 Emprunt oblig, - 100 k?	*77 952*	0,45	*91 395*	0,52
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts			**14 686**	0,08
16475300 Emprunt CA -400K€			*14 686*	0,08
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	**5 040**	0,03	**5 040**	0,03
41910000 CLIENTS CREDITEURS	*5 040*	0,03	*5 040*	0,03
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**477 326**	2,77	**206 371**	1,17
40100000 Collectif Fournisseurs	*348 448*	2,03	*142 265*	0,81
40820000 FRS FAR / FRAIS GENERAUX	*128 878*	0,75	*64 106*	0,36
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	**93 872**	0,55	**110 995**	0,63

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 30/09/2022 DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	du 01/01/2022 au 30/09/2022 (9 mois)		du 01/01/2021 au 31/12/2021 (12 mois)	
42100000 Personnel rÉmun	*34 395*	0,20		
42820000 provision conges payes	*41 416*	0,24	*53 995*	0,31
42825000 Provision primes	*18 061*	0,10	*57 000*	0,32
. Organismes sociaux	**235 418**	1,37	**322 261**	1,83
43100000 Urssaf	*163 214*	0,95	*205 979*	1,17
43130000 MAISON DES ARTISTES			*154*	0,00
43720000 PrÈvoyance	*6 046*	0,04	*7 306*	0,04
43735000 Retraite Humani	*25 302*	0,15	*49 931*	0,28
43820000 CHARGES/PROV congés payés	*18 637*	0,11	*24 298*	0,14
43825000 CHARGES/PROV primes	*7 727*	0,04	*25 250*	0,14
43860000 Organismes sociaux a payer	*12 083*	0,07	*8 333*	0,05
43862000 FORMATION	*1 821*	0,01	*651*	0,00
43863000 TAXE D'APPRENTI	*337*	0,00	*217*	0,00
43866000 ADESATT (Comm suivi 35h)	*251*	0,00	*141*	0,00
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	**104 540**	0,61	**61 109**	0,35
44520000 TVA DUE INTRACOMMUNAUTAIR	*94*	0,00		
44551000 TVA A DECAISSER			*10 702*	0,06
44572000 TVA COLLECT AUT	*22 854*	0,13	*46 911*	0,27
44573000 TVA COLLECT/ENCAISSEMENT	*73 241*	0,43		
44587000 Tva sur factures a etablir	*8 351*	0,05	*3 496*	0,02
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	**6 820**	0,04	**7 575**	0,04
44210000 Prélèvts à la source (IR)	*6 820*	0,04	*7 071*	0,04
44860000 Etat charges a payer			*504*	0,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	**18 750**	0,11	**74 776**	0,43
41980800 CLT AAE MAKHEIA AFFINITY			*108*	0,00
41982700 AAE - Sequoia			*11 851*	0,07
41983500 CLT AAE BIG YOUTH			*21 150*	0,12
46750000 Deb.&CrÉd.div.j	*18 750*	0,11	*41 667*	0,24
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***1 606 368***	9,34	***1 522 444***	8,66
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***17 201 945***	100,00	***17 573 183***	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 30/09/2022 DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	France	Exportation	du 01/01/2022 au 30/09/2022 (9 mois) Total	%	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois) Total	%	Variation absolue (9 / 12)	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	**2 132 568**		**2 132 568**	100,00	**3 509 695**	100,00	**-1 377 127**	-39,23
70600000 VENTES SUR DOSSIERS	*741 993*		*741 993*	34,79	*1 512 792*	43,10	*-770 799*	-50,94
70600500 VENTES PRESTA. COMPTA	*757 637*		*757 637*	35,53	*1 141 592*	32,53	*-383 955*	-33,62
70600900 FEES	*154 864*		*154 864*	7,26	*229 890*	6,55	*-75 026*	-32,63
70870800 REFACT. MAKHEIA AFFINITY	*186 740*		*186 740*	8,76	*198 289*	5,65	*-11 549*	-5,81
70872700 REFACT. SEQUOIA	*145 844*		*145 844*	6,84	*235 690*	6,72	*-89 846*	-38,11
70873500 REFACT BIG YOUTH	*146 535*		*146 535*	6,87	*197 485*	5,63	*-50 950*	-25,79
70960000 RRR ACCORDES SUR CLIENTS	*-1 044*		*-1 044*	-0,04	*-6 044*	-0,16	*5 000*	82,73
Chiffres d'Affaires Nets	**2 132 568**		**2 132 568**	100,00	**3 509 695**	100,00	**-1 377 127**	-39,23
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			**7 012**	0,33	**13 003**	0,37	-5 991	-46,06
79100000 Transfert de charges d'exploitation					*3 654*	0,10	*-3 654*	-100,00
79140000 TRANSF CHARGE A			*7 012*	0,33	*9 349*	0,27	*-2 337*	-24,99
Autres produits			**227**	0,01	**66**	0,00	161	243,94
75800000 Produits divers de gestion courante			*227*	0,01	*66*	0,00	*161*	243,94
Total des produits d'exploitation (I)			***2 139 807***	100,34	***3 522 764***	100,37	***-1 382 957***	-39,25
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			**1 220 067**	57,21	**2 133 622**	60,79	-913 555	-42,81
60700000 Achats/dossiers			*740 948*	34,74	*1 502 158*	42,80	*-761 210*	-50,66
60870800 REFACT. MLLE SCARLETT			*186 740*	8,76	*198 289*	5,65	*-11 549*	-5,81
60872700 REFACT. SEQUOIA			*145 844*	6,84	*235 690*	6,72	*-89 846*	-38,11
60873500 REFACT BIG YOUTH			*146 535*	6,87	*197 485*	5,63	*-50 950*	-25,79
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			**498 252**	23,36	**498 345**	14,20	-93	-0,01
60610000 EDF GDF			*1 957*	0,09	*1 514*	0,04	*443*	29,26
60640000 Fournitures de bureau			*3 960*	0,19	*4 445*	0,13	*-485*	-10,90
60640100 Fournitures / Collab			*207*	0,01	*825*	0,02	*-618*	-74,90
61100100 Sous-traitance DSI					*65*	0,00	*-65*	-100,00
61100300 S/TRAITANCE DOMINO			*38 664*	1,81	*48 652*	1,39	*-9 988*	-20,52
61100400 S/TRAITANCE DIVERSES			*1 663*	0,08	*1 465*	0,04	*198*	13,52
61220000 Crédit-bail mobilier			*3 594*	0,17	*9 283*	0,26	*-5 689*	-61,27
61310000 LOCATIONS IMMOB			*69 448*	3,26	*90 866*	2,59	*-21 418*	-23,56
61320000 Location			*1 267*	0,06	*697*	0,02	*570*	81,78
61520000 MAINT.GENE. ENT.& REPARAT			*8 775*	0,41	*3 897*	0,11	*4 878*	125,17
61560400 MAINT. INSTAL TEL & INFOR			*4 002*	0,19	*5 976*	0,17	*-1 974*	-33,02
61560500 MAINTENANCE DES COPIEURS			*509*	0,02	*2 163*	0,06	*-1 654*	-76,46
61600000 Primes d'assurance			*8 158*	0,38	*6 632*	0,19	*1 526*	23,01
61810000 Documentation generale			*1 678*	0,08	*2 311*	0,07	*-633*	-27,38
61810100 Documentation / Collab					*9*	0,00	*-9*	-100,00
61835000 ABONNEMENT INFORMATIQUE			*1 705*	0,08	*6 830*	0,19	*-5 125*	-75,03
61850000 Frais de colloque & seminaires			*1 050*	0,05	*1 040*	0,03	*10*	0,96
62110000 INTERIMAIRES			*2 300*	0,11	*9 163*	0,26	*-6 863*	-74,89
62220000 COMM D'APPORTS			*600*	0,03			*600*	N/S
62260000 Honoraires			*2 057*	0,10	*12 000*	0,34	*-9 943*	-82,85
62261000 HONO. spécifique cotation			*73 200*	3,43	*61 233*	1,74	*11 967*	19,54
62262000 Frais de formation			*177 355*	8,32	*124 488*	3,55	*52 867*	42,47
62320000 FRAIS DE PUBLIC			*19 051*	0,89	*26 553*	0,76	*-7 502*	-28,24

COMPTE DE RÉSULTAT

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2022 au 30/09/2022 (9 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (9 / 12)	%
62340000 CADEAUX CLIENTELE			*441*	0,01	*-441*	-100,00
62410000 TRANSPORTS/ACHATS	*10*	0,00	*28*	0,00	*-18*	-64,28
62440000 FRAIS DE COURSI	*50*	0,00	*278*	0,01	*-228*	-82,00
62510000 Voyage et deplacement	*1 207*	0,06	*5 066*	0,14	*-3 859*	-76,16
62510100 Voyages & Déplac / Collab	*450*	0,02	*352*	0,01	*98*	27,84
62520000 INDEMNITES KILOMETRIQUES			*-250*	-0,00	*250*	-100,00
62520100 Indemn Kilométr / Collab	*995*	0,05	*1 554*	0,04	*-559*	-35,96
62570000 receptions	*2 086*	0,10	*5 840*	0,17	*-3 754*	-64,27
62570100 Miss° & récept° / Collab	*6 278*	0,29	*2 024*	0,06	*4 254*	210,18
62610000 FRAIS POSTAUX	*3 558*	0,17	*4 909*	0,14	*-1 351*	-27,51
62620000 FRAIS TELECOMMU	*1 808*	0,08	*4 885*	0,14	*-3 077*	-62,98
62620100 Frais téléphone / Collab	*75*	0,00	*143*	0,00	*-68*	-47,54
62630000 FRAIS HEBERG. & RESEAUX	*25 425*	1,19	*29 556*	0,84	*-4 131*	-13,97
62700000 FRAIS BANCAIRES	*4 415*	0,21	*5 240*	0,15	*-825*	-15,73
62810000 COTISATIONS DIVERSES	*3 495*	0,16	*5 030*	0,14	*-1 535*	-30,51
62840000 FRAIS DE RECRUTEMENT PERS	*27 200*	1,28	*13 145*	0,37	*14 055*	106,92
Impôts, taxes et versements assimilés	**15 341**	0,72	**20 404**	0,58	-5 063	-24,80
63330000 PARTICIPATION F	*5 641*	0,26	*7 788*	0,22	*-2 147*	-27,56
63350000 TAXE D'APPRENTI	*3 880*	0,18	*5 452*	0,16	*-1 572*	-28,82
63380000 ADESSAT (commi.suivi 35H)	*110*	0,01	*141*	0,00	*-31*	-21,98
63511000 Taxe professionnelle	*5 710*	0,27	*7 022*	0,20	*-1 312*	-18,67
Salaires et traitements	**497 100**	23,31	**777 890**	22,16	-280 790	-36,09
64110000 Salaires	*524 323*	24,59	*666 660*	18,99	*-142 337*	-21,34
64120000 Conges payes	*-12 579*	-0,58	*-11 348*	-0,31	*-1 231*	-10,84
64130000 PRIMES ET GRATI	*19 000*	0,89	*30 178*	0,86	*-11 178*	-37,03
64130100 Provision Primes	*-38 939*	-1,82	*57 000*	1,62	*-95 939*	-168,30
64140000 TICKETS RESTAUR	*6 515*	0,31	*7 614*	0,22	*-1 099*	-14,42
64142000 INDEMNITES DE TRANSPORTS	*2 360*	0,11	*2 745*	0,08	*-385*	-14,02
64143000 INDEMNITES DIVERSES			*14 653*	0,42	*-14 653*	-100,00
64146000 AVANTAGES EN NATURE	*7 012*	0,33	*9 349*	0,27	*-2 337*	-24,99
64160000 RBRST SAL. FONGECIF....	*-10 592*	-0,49	*-57 550*	-1,63	*46 958*	81,60
64170300 Salaires personnel groupe			*80 339*	2,29	*-80 339*	-100,00
64199900 SAL/PERS. INTER			*-21 750*	-0,61	*21 750*	-100,00
Charges sociales	**230 201**	10,79	**369 680**	10,53	-139 479	-37,72
64510000 Urssaf	*173 268*	8,12	*224 764*	6,40	*-51 496*	-22,90
64513000 Forfait Social	*3 750*	0,18	*8 333*	0,24	*-4 583*	-54,99
64515000 AGESSA			*-9*	0,00	*9*	-100,00
64516000 MAISON DES ARTISTES			*21*	0,00	*-21*	-100,00
64520000 PREVOYANCE	*13 773*	0,65	*19 589*	0,56	*-5 816*	-29,68
64530000 CRICA RETR CADR	*54 847*	2,57	*69 640*	1,98	*-14 793*	-21,23
64550000 CHOMAGE MANDATAIRES SOCIA	*7 012*	0,33	*9 349*	0,27	*-2 337*	-24,99
64570300 Salaires personnel groupe			*40 169*	1,14	*-40 169*	-100,00
64580000 CHARGES/PROV PR	*-5 660*	-0,26	*-5 107*	-0,14	*-553*	-10,82
64580300 CHARGES/PROV PRIMES	*-17 523*	-0,81	*25 250*	0,72	*-42 773*	-169,39
64583000 PROV CHG SAL A ETABLIR			*-4 156*	-0,11	*4 156*	-100,00
64585000 CHARGES/SAL REF			*-8 333*	-0,23	*8 333*	-100,00
64599900 CHGES/PERS.INTE			*-10 875*	-0,30	*10 875*	-100,00
64750000 MEDECINE DU TRA	*734*	0,03	*1 044*	0,03	*-310*	-29,68
Dotations aux amortissements sur immobilisations	**17 507**	0,82	**15 247**	0,43	2 260	14,82
68111000 Dotations aux amort. Sur immo.corpo	*2 606*	0,12			*2 606*	N/S
68112000 DOT AMORT IMMO	*13 068*	0,61	*11 958*	0,34	*1 110*	9,28
68120000 Dot amort chg répart expl	*1 833*	0,09	*3 288*	0,09	*-1 455*	-44,24
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges	**28 340**	1,33	**52 640**	1,50	-24 300	-46,15
65110000 REDEV BREVETS LIC MARQUES	*9 155*	0,43	*12 015*	0,34	*-2 860*	-23,79
65110100 Noms de Domaine	*422*	0,02	*776*	0,02	*-354*	-45,61
65300000 Jetons de présence	*18 750*	0,88	*41 667*	1,19	*-22 917*	-54,99
65800000 Charges diverses de gestion	*14*	0,00	*-1 819*	-0,04	*1 833*	100,77

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 30/09/2022 DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2022 au 30/09/2022 (9 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (9 / 12)	%
Total des charges d'exploitation (II)	***2 506 808***	117,55	***3 867 828***	110,20	***-1 361 020***	-35,18
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-367 001**	-17,20	**-345 064**	-9,82	**-21 937**	-6,35
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			**48 770**	1,39	-48 770	-100,00
76820000 INT.COMPTES COURANT			*48 770*	1,39	*-48 770*	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges			**571 800**	16,29	-571 800	-100,00
78662000 Reprise Dot Prov. Sur immobilations			*567 045*	16,16	*-567 045*	-100,00
78665100 Rep Dépr Act° Propre (VMP			*4 755*	0,14	*-4 755*	-100,00
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	**11 710**	0,55	**4 264**	0,12	7 446	174,62
76710000 PDTS CESS° ACT° PROPRES	*11 710*	0,55	*4 264*	0,12	*7 446*	174,62
Total des produits financiers (V)	***11 710***	0,55	***624 834***	17,80	***-613 124***	-98,12
Dotations financières aux amortissements et provisions			**571 642**	16,29	-571 642	-100,00
68665000 DEPRECIATION ACTIONS PROPRES			*571 642*	16,29	*-571 642*	-100,00
Intérêts et charges assimilées	**20 574**	0,96	**16 694**	0,48	3 880	23,24
66110000 INTERETS DES EMPRUNTS	*28*	0,00	*1 936*	0,06	*-1 908*	-98,54
66160000 Intérêts bancaires	*67*	0,00	*-500*	-0,00	*567*	113,40
66170000 Int. courus/emprunt oblig	*20 480*	0,96	*15 259*	0,43	*5 221*	34,22
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements	**16 684**	0,78	**4 922**	0,14	11 762	238,97
66710000 CHGS CESS° ACT° PROPRES	*16 684*	0,78	*4 922*	0,14	*11 762*	238,97
Total des charges financières (VI)	***37 258***	1,75	***593 258***	16,90	***-556 000***	-93,71
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	**-25 548**	-1,19	**31 576**	0,90	**-57 124**	-180,90
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	**-392 549**	-18,40	**-313 488**	-8,92	**-79 061**	-25,21
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			**52 779**	1,50	-52 779	-100,00
77180000 Autes pdts exceptionnels			*36 471*	1,04	*-36 471*	-100,00
77200000 PROD.EXCEPT/EX.ANT			*16 307*	0,46	*-16 307*	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	**142**	0,01			142	N/S
77520000 PROD/CES.IMMO.C	*142*	0,01			*142*	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges			**60 000**	1,71	-60 000	-100,00
78751000 Rep Prov R & C Salariés			*60 000*	1,71	*-60 000*	-100,00
Total des produits exceptionnels (VII)	***142***	0,01	***112 779***	3,21	***-112 637***	-99,86
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	**62 754**	2,94	**-218**	-0,00	62 972	N/S
67120000 Penalites et amendes	*22*	0,00			*22*	N/S
67180100 AUTRES CHARGES EXCEPT			*-218*	-0,00	*218*	-100,00
67181000 CHAR EXCEPT/LICENCIEMENTS	*62 732*	2,94			*62 732*	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			**60 000**	1,71	-60 000	-100,00
68751000 Dot.prov.Risq & chg Salar			*60 000*	1,71	*-60 000*	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***62 754***	2,94	***59 782***	1,70	***2 972***	4,97
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-62 613**	-2,93	**52 997**	1,51	**-115 610**	-218,13
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						

COMPTE DE RÉSULTAT

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2022 au 30/09/2022 (9 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (9 / 12)	%
Total des Produits (I+III+V+VII)	***2 151 658***	100,90	***4 260 376***	121,39	***-2 108 718***	-49,49
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***2 606 820***	122,24	***4 520 868***	128,81	***-1 914 048***	-42,33
RÉSULTAT NET	**-455 162** *Perte*	-21,33	**-260 491** *Perte*	-7,41	**-194 671**	-74,72
Dont Crédit-bail mobilier	**3 594**	0,17	**9 283**	0,26	-5 689	-61,27
61220000 Crédit-bail mobilier	*3 594*	0,17	*9 283*	0,26	*-5 689*	-61,27
Dont Crédit-bail immobilier						